



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

GARD

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°30-2017-158

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2017

Sommaire

D.T. ARS du Gard

- 30-2017-10-24-002 - Décision tarifaire n° 2115 portant modification de la dotation globale de financement pour l'année 2017 du SESSAD GEIST 21 (6 pages) Page 4
- 30-2017-10-24-003 - Décision tarifaire n°2143 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'IME SAIRIGNE (4 pages) Page 11
- 30-2017-10-24-005 - Décision tarifaire n°2144 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'ITEP LE GENEVRIER (4 pages) Page 16
- 30-2017-10-24-006 - Décision tarifaire n°2150 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'ITEP le Genévrier SOLEIADO (4 pages) Page 21
- 30-2017-10-24-004 - Décision tarifaire n°2154 portant modification pour l'année 2017 du montant et de la répartition de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de ADPEP du Gard (6 pages) Page 26
- 30-2017-10-25-003 - Décision tarifaire n°2259 portant modification du prix de journée globalisé pour l'année 2017 de l'IME Platanes (3 pages) Page 33
- 30-2017-10-25-004 - Décision tarifaire n°2262 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de CPI Montaury (3 pages) Page 37

DDFIP Gard

- 30-2017-10-23-003 - FOUR 2017 10 23 deleg grac fisc TRES LA GRAND COMBE (2 pages) Page 41

DDTM

- 30-2017-10-18-005 - Arrêté d'approbation du PPRi de Saze (3 pages) Page 44

DDTM 30

- 30-2017-10-20-003 - Barème départemental n°DDTM-SEF-2017-0413 d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles (Gard) (4 pages) Page 48
- 30-2017-10-25-002 - cop-co-et3-20171025160013 (4 pages) Page 53

DDTM du Gard

- 30-2017-10-25-001 - Arrêté portant opposition à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la demande de consolidation de berge pour sécuriser la station d'épuration sur la commune de LOGRIAN-FLORIAN. (3 pages) Page 58

DIRECCTE

- 30-2017-09-15-011 - ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT L'ARRETE N°
30-2017-07-12-003 DU 14 JUILLET 2017 ACCORDANT LA MEDAILLE
D'HONNEUR DU TRAVAIL - PROMOTION 14 JUILLET 2017 (82 pages) Page 62

Préfecture du Gard

- 30-2017-09-19-005 - Arrêté interprefectoral RPPi canal rhone Sète et petit Rhône du 19 septembre 2017 (32 pages) Page 145
- 30-2017-10-26-001 - AP arrêtant le compte administratif 2017 de la CC Côte du Rhône gardoise (26 pages) Page 178

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-24-002

Décision tarifaire n° 2115 portant modification de la
dotation globale de financement pour l'année 2017 du
SESSAD GEIST 21

*Décision tarifaire n° 2115 portant modification de la dotation globale de financement pour
l'année 2017 du SESSAD GEIST 21*

DECISION TARIFAIRE N°2115 PORTANT MODIFICATION DE LA DOTATION GLOBALE DE
FINANCEMENT POUR L'ANNEE 2017 DE
SESSAD GEIST 21 - 300010436

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure SESSAD dénommée SESSAD GEIST 21 (300010436) sise 76, IMP DES ACACIAS, 30000, NIMES et gérée par l'entité dénommée ASSOC GEIST 21 GARD (300010410);

Considérant La décision tarifaire initiale n°2115 en date du 02/08/2017 portant fixation de la dotation globale de financement pour l'année 2017 de la structure dénommée SESSAD GEIST 21 - 300010436

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 02/08/2017, au titre de l'année 2017, la dotation globale de financement est modifiée et fixée à 840 294.00€.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	142 000.00
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	566 491.00
	- dont CNR	1 109.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	134 803.00
	- dont CNR	3 923.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	843 294.00
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	840 294.00
	- dont CNR	5 032.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	1 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	2 000.00
	Reprise d'excédents	
		TOTAL Recettes

Pour 2017, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 70 024.50€.

- Article 2 A compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à :
- dotation globale de financement 2018 : 835 262.00€
(douzième applicable s'élevant à 70 024.50€)
- Article 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ASSOC GEIST 21 GARD (300010436) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le **24 OCT. 2017**

Pour la Directrice Générale et par délégation
le Délégué Départemental

Claude ROLS



D.T. ARS du Gard

30-2017-10-24-003

Décision tarifaire n°2143 portant modification du prix de
journée pour l'année 2017 de l'IME SAIRIGNE

*Décision tarifaire n°2143 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'IME
SAIRIGNE*

DECISION TARIFAIRE N°2143 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE
IME SAIRIGNE - 300780665

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU le Code de la Sécurité Sociale ;

VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;

VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;

VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;

VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;

VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure IME dénommée IME SAIRIGNE (300780665) sise 16, AV DE LA VAUNAGE, 30620, BERNIS, et gérée par l'entité dénommée ASS ARERAM (930027024) ;

Considérant La décision tarifaire initiale n°1887 en date du 01/08/2017 portant fixation du prix de journée pour l'année 2017 de la structure dénommée IME SAIRIGNE - 300780665 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 01/11/2017, pour l'année 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	268 000.00
	- dont CNR	18 000.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 581 365.93
	- dont CNR	1 099.54
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	284 462.00
	- dont CNR	65 942.00
	Reprise de déficits	24 617.48
	TOTAL Dépenses	2 158 445.41
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 081 766.41
	- dont CNR	85 041.54
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	33 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	17 000.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	2 131 766.41

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée IME SAIRIGNE (300780665) est fixée comme suit, à compter du 01/11/2017:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	330.02	330,02	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 3 A compter du 1er janvier 2018 , en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	197.55	197,55	0.00	0.00	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASS ARERAM » (930027024) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le **24 OCT. 2017**

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé et en délégation,
Le Délégué Départemental du Gard

Claude ROLS

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-24-005

Décision tarifaire n°2144 portant modification du prix de
journée pour l'année 2017 de l'ITEP LE GENEVRIER

*Décision tarifaire n°2144 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'ITEP LE
GENEVRIER*

DECISION TARIFAIRE N°2144 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE
ITEP LE GENEVRIER - 300780582

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure ITEP dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) sise 165, CHE FONT DE L ABBE, 30000, NIMES, et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°1907 en date du 01/08/2017 portant fixation du prix de journée pour l'année 2017 de la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER - 300780582 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 01/11/2017, pour l'année 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	215 861.47
	- dont CNR	0.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	989 696.58
	- dont CNR	24 482.19
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	110 721.37
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	2 530.31
	TOTAL Dépenses	1 318 809.73
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 277 909.73
	- dont CNR	24 482.19
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	20 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	20 900.00
	Reprise d'excédents	
	TOTAL Recettes	1 318 809.73

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée ITEP LE GENEVRIER (300780582) est fixée comme suit, à compter du 01/11/2017:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	314.32	314,32	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 3 A compter du 1er janvier 2018 , en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	305.10	305,10	0.00	0.00	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC » (300000346) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le 24 OCT. 2017

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation,
Le Délégué Départemental du Gard


Claude ROLS

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-24-006

Décision tarifaire n°2150 portant modification du prix de
journée pour l'année 2017 de l'ITEP le Genévrier

SOLEIADO

*Décision tarifaire n°2150 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de l'ITEP le
Genévrier SOLEIADO*

DECISION TARIFAIRE N°2150 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE
SERVICE SOLEIADO - 300014107

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 06/03/2009 autorisant la création de la structure IME dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) sise 165, R FONT DE L'ABBE, 30000, NIMES, et gérée par l'entité dénommée ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC (300000346) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°1909 en date du 01/08/2017 portant fixation du prix de journée pour l'année 2017 de la structure dénommée SERVICE SOLEIADO - 300014107 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 01/11/2017, pour l'année 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	147 135.00
	- dont CNR	46 764.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	856 635.00
	- dont CNR	42 620.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	129 809.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	1 133 579.00
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	1 039 082.83
	- dont CNR	89 384.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	15 801.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	52 491.00
	Reprise d'excédents	26 204.17
		TOTAL Recettes

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée SERVICE SOLEIADO (300014107) est fixée comme suit, à compter du 01/11/2017:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	0.00	481.50	0.00	0.00	0.00	0.00

Article 3 A compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	AUT_1	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	0.00	332.62	0.00	0.00	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC DE L'ORPHELINAT DE COURBESSAC » (300000346) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le 24 OCT. 2017

Par délégation le Délégué Départemental

~~Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie par délégation,
Le Délégué Départemental du Gard~~

~~Claude ROUS~~

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-24-004

Décision tarifaire n°2154 portant modification pour l'année
2017 du montant et de la répartition de la dotation
globalisée commune prévue au contrat pluriannuel

*Décision tarifaire n°2154 portant modification pour l'année 2017 du montant et de la répartition
de la dotation globalisée commune prévue au contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens de
ADPEP du Gard*

DECISION TARIFAIRE N°2154 PORTANT MODIFICATION POUR L'ANNEE 2017
DU MONTANT ET DE LA REPARTITION DE LA DOTATION GLOBALISEE COMMUNE PREVUE AU
CONTRAT PLURIANNUEL D'OBJECTIFS ET DE MOYENS DE

ADPEP 30 - 300784709

POUR LES ETABLISSEMENTS ET SERVICES SUIVANTS

Foyer d'accueil médicalisé pour adultes handicapés (FAM) - FAM LES AIGUES MARINES - 300005139

Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique (ITEP) - ITEP ALES CEVENNES - 300010972

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD ALES CEVENNES - 300013810

Service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) - SESSAD DE L'IME LA BARANDONNE - 300014073

Maison d'accueil spécialisée (MAS) - MAS LES AIGUES MARINES - 300780350

Institut médico-éducatif (IME) - IME LA BARANDONNE - 300780525

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) - CMPP NIMES - 300780715

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) - CMPP BAGNOLS SUR CEZE - 300780723

Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP) - CMPP PRINCIPAL ST CHRISTOL LES ALES - 300780731

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés ;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF ;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie ;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 27/07/2017, au titre de l'exercice budgétaire 2017, la dotation globalisée commune des établissements et services médico-sociaux financés par l'Assurance Maladie, gérés par l'entité dénommée ADPEP 30 (300784709) dont le siège est situé 60, R PIERRE SEMARD, 30000, NIMES, a été fixée à 10 307 687.34€, dont 234 706.00€ à titre non reconductible.

Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée à compter de 27/07/2017 étant également mentionnés.

- personnes handicapées : 10 307 687.34 €

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
300005139	593 985.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300010972	1 761 561.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300013810	183 666.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300014073	285 531.61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780350	2 698 217.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780525	2 192 861.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780715	824 770.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780723	874 588.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780731	892 503.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prix de journée (en €)							

FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
300005139	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300010972	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300013810	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300014073	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780350	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780525	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780715	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780723	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780731	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2017, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 858 973.94€.

Article 2 A compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, la dotation globalisée commune s'élève à 10 072 981.34€. Elle se répartit de la manière suivante, les prix de journée de reconduction étant également mentionnés:

- personnes handicapées : 10 072 981.34 €

Dotations (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
300005139	589 893.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

300010972	1 761 561.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300013810	183 666.87	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300014073	285 531.61	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780350	2 576 107.58	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780525	2 148 923.74	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780715	808 270.48	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780723	848 478.90	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780731	870 547.77	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Prix de journée (en €)							
FINESS	INT	SI	EXT	Aut_1	Aut_2	Aut_3	SSIAD
300005139	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300010972	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300013810	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300014073	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780350	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780525	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780715	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780723	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
300780731	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

Pour 2018, la fraction forfaitaire mensuelle, pour le secteur personnes handicapées, s'établit à 839 415.11€.

Article 3

Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication

ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

Article 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Article 5 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire ADPEP 30 (300784709) et aux structures concernées.

Fait à **Nîmes**

, Le **24 OCT. 2017**

Par délégation le Délégué Départemental

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie par délégation,
Le Délégué Départemental du Gard

Claude ROLS

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-25-003

Décision tarifaire n°2259 portant modification du prix de
journée globalisé pour l'année 2017 de l'IME Platanes

*Décision tarifaire n°2259 portant modification du prix de journée globalisé pour l'année 2017 de
l'IME Platanes*

DECISION TARIFAIRE N°2259 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE JOURNEE
GLOBALISE POUR L'ANNEE 2017 DE
IME LES PLATANES - 300780707

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure IME dénommée IME LES PLATANES (300780707) sise 41, PAS DU PLANAS, 30000, NIMES, et gérée par l'entité dénommée ASSOC AIDE ENFANTS DEFICIENTS MENTAUX (300000411) ;
- Considérant La décision tarifaire initiale n°1844 en date du 31/07/2017 portant fixation du prix de journée globalisé pour l'année 2017 de la structure dénommée IME LES PLATANES - 300780707 ;

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} A compter du 01/08/2017, au titre de l'année 2017, la dotation globalisée est fixée à 2 255 339.99 €.

Les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	517 666.00
	- dont CNR	37 122.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 482 332.78
	- dont CNR	22 242.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	264 905.00
	- dont CNR	61 794.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	2 264 903.78
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	2 255 339.99
	- dont CNR	121 158.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	5 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	0.00
	Reprise d'excédents	4 563.79
	TOTAL Recettes	2 264 903.78

Pour 2017, la fraction forfaitaire mensuelle s'établit à 187 945.00 €.

ARTICLE 2 A compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont fixés à:

- dotation globalisée 2018: 2 138 745.78 €.
(douzième applicable s'élevant à 178 228.81 €.)

ARTICLE 3 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.

ARTICLE 4 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

ARTICLE 5 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « ASSOC AIDE ENFANTS DEFICIENTS MENTAUX » (300000411) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le **25 OCT. 2017**

Pour la Directrice Générale et par délégation
le Délégué Départemental Adjoint



Mohamed MEHENNI

D.T. ARS du Gard

30-2017-10-25-004

Décision tarifaire n°2262 portant modification du prix de
journée pour l'année 2017 de CPI Montaury

*Décision tarifaire n°2262 portant modification du prix de journée pour l'année 2017 de CPI
Montaury*

DECISION TARIFAIRE N°2262 PORTANT MODIFICATION DU PRIX DE
JOURNEE POUR L'ANNEE 2017 DE
CPI MONTAURY - 300788015

La Directrice Générale de l'ARS Occitanie

- VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;
- VU le Code de la Sécurité Sociale ;
- VU la loi n° 2016-1827 du 23/12/2016 de financement de la Sécurité Sociale pour 2017 publiée au Journal Officiel du 24/12/2016 ;
- VU l'arrêté ministériel du 15/03/2017 publié au Journal Officiel du 17/03/2017 pris en application de l'article L314-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles fixant, pour l'année 2017 l'objectif global de dépenses d'assurance maladie et le montant total de dépenses médico-sociales autorisées pour les établissements et services médico-sociaux publics et privés;
- VU la décision du directeur de la CNSA en date du 16/05/2017 publiée au Journal Officiel du 07/06/2017 prise en application des articles L314-3 et R314-36 du Code de l'Action Sociale et des Familles, fixant pour l'année 2017 les dotations régionales prises en compte pour le calcul des tarifs des établissements et services médico-sociaux mentionnés à l'article L314-3-1 du CASF;
- VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'agence régionale de santé Occitanie;
- VU la décision de délégation de signature du directeur général de l'ARS vers le délégué départemental de GARD en date du 04/01/2016;
- VU l'arrêté en date du 03/01/2017 autorisant la création de la structure EEAP dénommée CPI MONTAURY (300788015) sise 62, R MONTAURY, 30900, NIMES, et gérée par l'entité dénommée CROIX ROUGE FRANÇAISE (750721334) ;
- Considérant la décision tarifaire modificative n°1971 en date du 01/09/2017 portant modification de la dotation globale de financement pour l'année 2017 de la structure dénommée CPI MONTAURY - 300788015 ;

DECIDE

Article 1^{er} A compter de 01/11/2017, pour l'année 2017, les recettes et les dépenses prévisionnelles de la structure sont autorisées comme suit :

	GROUPES FONCTIONNELS	MONTANTS EN EUROS
DEPENSES	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	714 297.00
	- dont CNR	10 500.00
	Groupe II Dépenses afférentes au personnel	3 544 982.87
	- dont CNR	55 096.00
	Groupe III Dépenses afférentes à la structure	1 117 203.00
	- dont CNR	0.00
	Reprise de déficits	
	TOTAL Dépenses	5 376 482.87
RECETTES	Groupe I Produits de la tarification	4 853 686.97
	- dont CNR	65 596.00
	Groupe II Autres produits relatifs à l'exploitation	70 000.00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	242 570.00
	Reprise d'excédents	105 903.90
		TOTAL Recettes

Article 2 Pour l'exercice budgétaire 2017, la tarification des prestations de la structure dénommée CPI MONTAURY (300788015) est fixée comme suit, à compter du 01/11/2017:

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	PFS	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	511.36	511.36	0.00	511.36	0.00	0.00

Article 3 A compter du 1er janvier 2018, en application de l'article L.314-7 du CASF, les tarifs de reconduction sont les suivants :

Modalité d'accueil	INT	SEMI-INT	EXT	PFS	AUT_2	AUT_3
Prix de journée (en €)	371.69	371.69	0.00	371.69	0.00	0.00

- Article 4 Les recours contentieux dirigés contre la présente décision doivent être portés devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale sis Cour administrative d'appel de Bordeaux 17 cours de Verdun, 33074, BORDEAUX CEDEX dans un délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles elle sera notifiée, à compter de sa notification.
- Article 5 La présente décision sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.
- Article 6 La Directrice Générale de l'ARS Occitanie est chargé(e) de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'entité gestionnaire « CROIX ROUGE FRANÇAISE » (750721334) et à l'établissement concerné.

Fait à Nîmes

, Le **25 OCT. 2017**

Pour la Directrice Générale et par délégation
le Délégué Départemental Adjoint

Mohamed MEHENNI



DDFIP Gard

30-2017-10-23-003

FOUR 2017 10 23 deleg grac fisc TRES LA GRAND
COMBE

*Délégation de signature donnée en matière de gracieux fiscal par M. FOUR, comptable
responsable de la Trésorerie de La Grand Combe à ses agents*

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL
COMPTABLE CHARGE D'UNE TRESORERIE

Le comptable, responsable de la trésorerie de LA GRAND COMBE.

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} - Délégation de signature est donnée à M. THOMAS Albert, inspecteur, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de La Grand Combe ... , à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 24 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

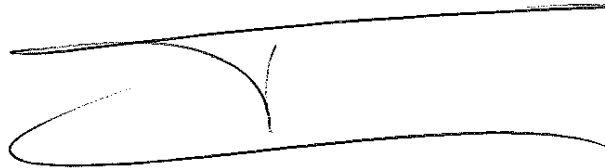
Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
JEKAL Marc	Contrôleur	7000€	12 mois	10000€
MIRABETE Françoise	Contrôleur	7000€	12 mois	10000€
BREGER Marc	Contrôleur	7000€	12 mois	10000€
GODARD Bernard	Agent	2000€	6 mois	2000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du...

A LA Grand Combe , le 23 octobre 2017
Le comptable,

JEAN-MICHEL FOUR
INSP. DIV. DES FINANCES PUBLIQUES



CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
RUE EMILE ZOLA
30110 LA GRAND COMBE
Tél: 04-66-34-08-50
fax: 04-66-54.81-22
e-mail: t030048@dgfip.finances.gouv.fr

DDTM

30-2017-10-18-005

Arrêté d'approbation du PPRi de Saze

Arrêté d'approbation du PPRi de Saze



PRÉFET DU GARD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le **18 OCT. 2017**

Service eau et inondation
unité risques inondation

Affaire suivie par : Mardoc Olivier
Tél : 04.66.62.66.40
Courriel : olivier.mardoc@gard.gouv.fr

ARRETE N°

portant approbation d'un plan de prévention des risques inondation (PPRi)
sur la commune de SAZE

Le préfet du Gard
chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.562-1 à L.562-9 et R.562-1 à R.562-10 relatifs aux plans de prévention des risques naturels ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment son article L.126-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2016-05-30-004 du 30 mai 2016 portant élaboration du plan de prévention des risques inondation sur la commune de SAZE ;

Vu l'arrêté préfectoral n°30-2017-05-29-020 du 29 mai 2017 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de plan de prévention des risques inondation de la commune de SAZE ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de la commune de SAZE, en date du 18 mai 2017 ;

Vu l'avis favorable sous réserve du centre régional de la propriété forestière Occitanie, en date du 3 mai 2017 ;

Vu l'avis défavorable de la chambre d'agriculture du Gard, en date du 9 juin 2017 ;

Vu l'avis favorable du syndicat mixte pour le SCOT du bassin de vie d'Avignon, en date du 12 mai 2017 ;

Vu l'avis favorable du syndicat mixte d'aménagement des bassins versants du Gard Rhodanien, en date du 2 mai 2017 ;

Vu l'avis réputé favorable du conseil départemental du Gard ;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Vu l'avis réputé favorable du conseil régional d'Occitanie ;

Vu l'avis réputé favorable de la communauté d'agglomération du Grand Avignon ;

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur en date du 11 août 2017 ;

Vu le rapport du directeur départemental des territoires et de la mer du Gard du 4 octobre 2017 ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard,

ARRETE

Article 1er :

Le plan de prévention des risques inondation (PPRi) de la commune de SAZE est approuvé, tel qu'il est annexé au présent arrêté.

Article 2 :

Le dossier comprend :

- un rapport de présentation,
- un résumé non technique,
- un règlement,
- le zonage réglementaire,
- des annexes cartographiques : cartes d'aléa et d'enjeux.

Il est tenu à la disposition du public dans les locaux :

- de la mairie de SAZE,
- de la préfecture du département du GARD,
- de la direction départementale des territoires et de la mer du Gard.

Article 3 :

Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- la commune de SAZE,
- la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie,
- la direction générale de la prévention des risques du ministère en charge de l'environnement, de l'énergie et de la mer ;

Article 4 :

Une copie du présent arrêté sera affichée en mairie de SAZE pendant au moins un mois à partir de la date de réception de la notification du présent arrêté et mention en sera faite en caractères apparents dans le journal MIDI-LIBRE.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Article 6 :

En application de l'article L.562-4 du code de l'environnement, le plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé vaut servitude d'utilité publique. À ce titre, le maire devra annexer le présent PPRi au document d'urbanisme de la commune, conformément à l'article L.126-1 du code de l'urbanisme.

Article 7 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16, avenue Feuchères CS 88010 – 30941 Nîmes cedex 9, dans un délai de 2 mois à compter de l'exécution des formalités de publicité.

Article 8 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard, monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer du Gard et monsieur le maire de SAZE sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

DDTM 30

30-2017-10-20-003

Barème départemental n°DDTM-SEF-2017-0413
d'indemnisation des dégâts causés par le grand gibier sur
les cultures agricoles (Gard)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le 12 octobre 2017

Commission départementale de la chasse
et de la faune sauvage en formation
spécialisée pour l'indemnisation des
dégâts de grand gibier aux cultures et
aux récoltes agricoles (CDI)

Acte administratif raa n°

**Barème départemental n° DDTM-SEF-2017-0413 d'indemnisation
des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles (Gard)**
(article R426-8 du code de l'environnement)

La commission départementale d'indemnisation s'est réunie le 12 octobre 2017 et
a adopté à la majorité des voix les barèmes suivants :

Barème des céréales à paille, oléagineux, protéagineux
pour la campagne d'indemnisation 2017

Culture	Prix du quintal en euros
Blé dur	22,80 €/q
Blé tendre panifiable	13,80 €/q
Orge de mouture	12,20 €/q
Orge brassicole de printemps	17,30 €/q
Orge brassicole d'hiver	13,60 €/q
Avoine noire	13,00 €/q
Avoine blanche	13,00 €/q
Seigle	14,00 €/q
Triticale	12,00 €/q
Colza	33,50 €/q
Pois	19,40 €/q
Féverole	18,90 €/q

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe. r

**Barème départemental n° DDTM-SEF-2017-0413 d'indemnisation
des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles (Gard)**
(article R426-8 du code de l'environnement)

Paille prix de la tonne en euros, pour la campagne 2017

Paille (vente céréalier)	25,00 €/T
--------------------------	-----------

Perte de récolte en prairie, pour les récoltes ayant lieu du 01/01/2017 au 31/12/2017
(barème unique pour le foin en prairie naturelle ou temporaire)

Foin	11,20 €/q
------	-----------

Cultures fourragères, pour les récoltes ayant lieu du 01/01/2017 au 31/12/2017
(prix du quintal en euros)

Avoine Vesce	15,00 €/q
Luzerne sainfoin	18,00 €/q
Luzerne sainfoin biologique	22,00 €/q
Ray-gras d'Italie	15,00 €/q
Sorgho fourrager – Moha fourrager	15,00 €/q

Barèmes spéciaux

Denrées auto-consommées	Majoration du barème de 20 %
Cultures semences ou sous contrat	Barème d'indemnisation figurant sur le contrat ou sur la facture d'achat de la récolte

**Barème départemental n° DDTM-SEF-2017-0413 d'indemnisation
des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles (Gard)**
(article R426-8 du code de l'environnement)

Typologie des prairies et rendement moyen annuel (en tonne à l'hectare)	
Période allant du 1 ^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017	
Prairie permanente	Rendement/ha en tonne
Herbe production fourragère faible	2,5 T/ha en 1 coupe.
Herbe production fourragère forte	4 T/ha en 1 coupe.
Prairie temporaire (-20 % faible fertilité)	Rendement/ha en tonne
Luzerne (durée de la culture 8 ans)	1 ^{ère} année : 8 T/ha. De la 2 ^{ème} année à la 5 ^{ème} année : 10 T/ha en deux coupes : 2/3 de la récolte en 1 ^{ère} coupe, 1/3 de la récolte en 2 ^{ème} coupe. Coupe de la 6 ^{ème} année à la 8 ^{ème} année : 6 T/ha.
Ray-gras d'Italie (durée de la culture 1 an)	10 T/ha en 2 coupes, 80 % en 1 ^{ère} coupe.
Sainfoin (durée de la culture 3 ans)	De la 1 ^{ère} année à la 2 ^{ème} année : : 7 T/ha en 2 coupes, : 2/3 de la récolte en 1 ^{ère} coupe, 1/3 de la récolte en 2 ^{ème} coupe. 3 ^{ème} année : 5 T/ha.
Mélange fétuque dactyle trèfle (durée de la culture 5 ans)	7 T/ha en 1 coupe.
Vesce avoine semis printemps (durée de la culture 1 an)	6 T/ha en 1 coupe.
Sorgho fourrager sec, moha fourrager (durée de la culture 1 an)	5 T/ha en 1 coupe.

Application d'une réduction d'indemnisation en l'absence d'information préalable par le réclamant de la fédération de l'existence d'une culture à forte valeur ajoutée, en dehors des zones présentant des dégâts significativement les plus importants du département*

Liste locale des cultures à forte valeur ajoutée – Gard

(cas n°4 de la grille nationale de réduction de l'indemnité adoptée à la majorité le 10/03/2015 et prévue par l'article L426-3 du code de l'environnement)

Pépinières

Sapins de Noël

Maraîchage

**Barème départemental n° DDTM-SEF-2017-0413 d'indemnisation
des dégâts causés par le grand gibier sur les cultures agricoles (Gard)**
(article R426-8 du code de l'environnement)

Production de fleurs
Vergers
Petits fruits rouges
Production de semences potagères, fruitières ou hybrides
Implantation de vignes (2 premières années)
Truffières
Raisins classés en aire d'appellation d'origine contrôlée (AOC)
Raisins classés avec identification géographique protégée
Raisins classés en aire d'appellation des vins de pays d'Oc
Raisins de table
Productions céréalières, oléagineuses ou protéagineuses sous contrat de semences
Cultures sous contrat de production

* liste des zones présentant des dégâts significativement les plus importants du département :

AIGALIERIS
BARJAC
BELVEZET
LA BRUGUIERE
LA CAPELLE ET MASMOLENE
GOUDARGUES
LUSSAN
SAINT-JUST ET VACQUIERES
SAINT-MAMERT DU GARD
VALLERARGUES

Nîmes le 20 octobre 2017

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur départemental des territoires et de la mer,

P/O

Le Chef de Service
Environnement et Forêt

Cyrille ANGRAND

4/4

DDTM 30

30-2017-10-25-002

cop-co-et3-20171025160013

Arrêté autorisant M. Lionel CLAPPIER au nom de l'EARL Lionel CLAPPIER à effectuer des tirs de défense réalisés avec un fusil de chasse à canon lisse en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (Canis lupus)



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Direction départementale
des territoires et de la mer

Nîmes, le 25 OCT. 2017

Service environnement et forêt

Acte Administratif n° 30-2017-

ARRETE N° DDTM-SEF-2017-0428

autorisant M. Lionel CLAPPIER au nom de l'EARL Lionel CLAPPIER,
à effectuer des tirs de défense réalisés avec un fusil de chasse à canon lisse
en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup (*Canis lupus*)

Le préfet du Gard
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.411-2 ; R.411-6 à R.411-14 ; L.427-6 et R.427-4 ;

Vu le code rural et de la pêche et notamment ses articles L.111-2 et L.113-1 et suivants ;

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.311-2 et suivants, R.311-2 et suivants ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2007 modifié fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur les espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté du 30 juin 2015 fixant les conditions et limites dans lesquelles des dérogations aux interdictions de destruction peuvent être accordées par les préfets concernant le loup (*Canis lupus*) ;

Vu l'arrêté du 18 juillet 2017 fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2017-2018 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DDTM-SEF-2017-0094 du 27 janvier 2017 portant nomination des lieutenants de louveterie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017- DL-38-1 du 30 mars 2017 portant délégation de signature en matière d'administration générale à M. André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer ;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

1 / 4

Vu la demande en date du 24 octobre 2017 par laquelle M. Lionel CLAPPIER au nom de l'EARL Lionel CLAPPIER, demande à ce que lui soit octroyée une autorisation d'effectuer des tirs de défense réalisés avec un fusil de chasse à canon lisse en vue de la protection de son troupeau contre la prédation du loup ;

Considérant les attaques ayant eu lieu dans le département en 2017 et pour lesquelles la responsabilité du loup n'est pas écartée ;

Considérant que ce troupeau est soumis au risque de prédation ;

Considérant que M. Lionel CLAPPIER au nom de l'EARL Lionel CLAPPIER, a mis en place des mesures de protection de son troupeau en 2017, portant sur la mise en place de parcs de nuit pour un lot, d'électrification des parcs de pâturage pour les trois autres lots et plusieurs visites quotidiennes de gardiennage ;

Considérant qu'il est ainsi établi que le troupeau de l'EARL Lionel CLAPPIER est « protégé » ;

Considérant qu'il convient de prévenir les dommages importants au troupeau de l'EARL Lionel CLAPPIER par la mise en œuvre de tirs de défense avec un fusil de chasse à canon lisse de catégorie D1 mentionné à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure, en l'absence d'autre solution satisfaisante ;

Considérant que la mise en œuvre de ces tirs de défense ne nuira pas au maintien du loup dans un état de conservation favorable dans son aire de répartition naturelle, dans la mesure où elle s'inscrit dans le respect du plafond de spécimens de loups dont la destruction peut être autorisée, fixé par l'arrêté ministériel mentionné à l'article 2 de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015, qui intègre cette préoccupation ;

ARRETE

Article 1er :

M. Lionel CLAPPIER (n° permis de chasser 20140738000510) au nom de l'EARL Lionel CLAPPIER, est autorisé à mettre en œuvre des tirs de défense en vue de protéger son troupeau contre la prédation du loup, selon les modalités prévues par le présent arrêté et par l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 susvisé, ainsi que dans le respect des conditions générales de sécurité édictées par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, pour la période visée par la présente dérogation.

Article 2 :

M. Lionel CLAPPIER peut déléguer la réalisation de ces tirs de défense à M. Loïc GENIN (n° permis de chasser 20100738000109A).

Le cas échéant, le tir de défense peut être mis en œuvre par les lieutenants de loupeterie ou les agents de l'ONCFS.

Les tirs de défense ne peuvent être réalisés que par une seule personne à la fois autour d'un troupeau.

Article 3 :

La présente autorisation est subordonnée à la mise en œuvre de mesures de protection.

Article 4 :

Les tirs de défense sont réalisés à proximité du troupeau de l'EARL Lionel CLAPPIER, au lieu-dit Le Mail sur les communes de Beauvoisin, Vauvert et Vestric-et-Candiac.

Article 5 :

Les tirs de défense peuvent avoir lieu de jour comme de nuit, pendant toute la période de présence du troupeau sur les territoires mentionnés à l'article 4.

Article 6 :

Les tirs de défense sont réalisés avec un fusil de chasse à canon lisse de catégorie D1 mentionné à l'article R.311-2 du code de la sécurité intérieure.

L'utilisation de sources lumineuses est autorisée.

Article 7 :

La présente autorisation est subordonnée à la tenue d'un registre précisant :

- les nom et prénom(s) du tireur ainsi que le numéro de son permis de chasser ;
- la date et le lieu de l'opération de tir de défense ;
- les heures de début et de fin de l'opération ;
- le nombre de tirs effectués ;
- l'estimation de la distance de tir ;
- la nature de l'arme et des munitions utilisées ;
- la description du comportement du loup s'il a pu être observé (fuite, saut, ...).

Ce registre est tenu à disposition des agents chargés des missions de police.

Article 8 :

Si un loup est blessé dans le cadre de la présente autorisation, M. Lionel CLAPPIER informe sans délai le service départemental de l'ONCFS au 04.66.62.91.10 qui est chargé de rechercher l'animal et d'informer le préfet.

Si un loup est tué dans le cadre de la présente autorisation, M. Lionel CLAPPIER informe sans délai le service départemental de l'ONCFS au 04.66.62.91.10 qui informe le préfet.

Article 9 :

L'autorisation est suspendue pour une période de 24 heures, après chaque destruction ou blessure de loup, dès lors qu'un seuil correspondant au plafond fixé par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2017 susvisé minoré de quatre spécimens est atteint, soit 36 spécimens.

Article 10 :

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

3 / 4

La présente autorisation est valable jusqu'au 30 juin 2018. Elle cesse de produire effet si le plafond fixé par l'arrêté ministériel du 18 juillet 2017 susvisé de l'arrêté ministériel du 30 juin 2015 est atteint, soit 40 spécimens.

Article 11 :

La présente autorisation peut être retirée à tout moment sans indemnité si le bénéficiaire n'en respecte pas les clauses ou les prescriptions qui lui sont liées.


Article 12 :

La présente autorisation est délivrée sous réserve des droits des tiers.

Article 13 :

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des territoires du Gard, le colonel commandant le groupement de gendarmerie, le chef du service départemental de l'office national de la chasse et de la faune sauvage du Gard ainsi que les maires des communes de Beauvoisin, Vauvert et Vestric-et-Candiac sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard et notifié au bénéficiaire.

Le préfet,
pour le Préfet et par
délégation,
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer du Gard
André HORTH



La légalité du présent acte juridique peut être contestée par toute personne ayant un intérêt à agir dans les deux mois qui suivent la date de sa notification ou de sa publication. A cet effet, cette personne peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Elle peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision ou d'un recours hiérarchique le Ministre compétent. Cette démarche proroge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse au terme des deux mois vaut rejet implicite.

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau n° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 12 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

4 / 4

DDTM du Gard

30-2017-10-25-001

Arrêté portant opposition à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la demande de consolidation de berge pour sécuriser la station d'épuration sur la commune de LOGRIAN-FLORIAN.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Nîmes, le 25 octobre 2017

Service Eaux et Inondation
unité Milieu Aquatique et Ressource en Eau
Affaires suivie par : Mathieu RAULO
Tel : 04.66.62.63,50
Courriel : mathieu.raulo@gard.gouv.fr

ARRETE N° 30-20171025-

Portant opposition à déclaration au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement concernant la demande de consolidation de berge pour sécuriser la station d'épuration sur la commune de LOGRIAN-FLORIAN

Le préfet du Gard

Chevalier de la Légion d'honneur

Vu la directive n° 2000-60 du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du Préfet Coordonnateur de Bassin du 3 décembre 2015 portant approbation du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE RM) du bassin Rhône Méditerranée pour la période 2016-2021 ;

Vu la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du Gard n° 2017-DL-38-1 du 30 mars 2017 portant délégation à M André HORTH, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ;

Vu la décision n° 2017-AH-AG/03 du 10 avril 2017 de M André HORTH, directeur départemental des territoires et de la mer du Gard, portant subdélégation de signature aux agents de la Direction Départemental des Territoires et de la Mer du Gard, relatif à l'arrêté préfectoral 2017-DL-38-1 du 30 mars 2017 ;

Vu le dossier de déclaration déposé au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement le 23 août 2017, présenté par la commune de Logrian-Florian représenté par Madame le Maire, enregistré sous le n° 30-2017-00282 et complété le 3 octobre 2017 ;

Vu le dossier et les pièces fournies ;

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

Considérant que l'opération qui fait l'objet la déclaration conduit à modifier le profil en long et le profil en travers du lit mineur du cours d'eau sur une longueur de cours d'eau supérieure à 100 mètres ;

Considérant que les impacts potentiels induits par cette opération sont tels que, les travaux relèvent ainsi du régime d'autorisation au titre de la rubrique 3.1.2.0 de la nomenclature annexée à l'article R. 214-1 du code de l'environnement ;

Considérant qu'en l'absence des éléments d'appréciation attendus dans le dossier de demande d'autorisation, au titre des articles L 181-1 à L 181-4 du code de l'Environnement, le projet peut porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L.211-1 du même code, d'une façon telle qu'aucune prescription spécifique ne puisse y remédier ;

Sur proposition de M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard ;

ARRETE

Article 1^{er} : Opposition à déclaration

En application des articles L.214-3 et R.214-35 du Code de l'Environnement, il est fait opposition à la déclaration présentée par la commune de Logrian-Florian concernant l'opération ci-après :

Consolidation de la berge pour sécuriser la station d'épuration sur la commune de Logrian-Florian, enregistrée sous le n° 30-2017-00282

Article 2 : Voies et délais de recours

A peine d'irrecevabilité de tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision, le déclarant doit en application de l'article R.214-36 du Code de l'Environnement saisir préalablement le Préfet en recours gracieux qui statue alors après avis de la commission compétente en matière d'environnement et de risques sanitaires et technologiques, devant laquelle le déclarant peut demander à être entendu. Le délai de recours gracieux est de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent, conformément à l'article R514-3-1 du Code de l'environnement dans les conditions suivantes :

1° Par les pétitionnaires ou exploitants, dans un délai de deux mois à compter du jour où la décision leur a été notifiée ;

2° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers pour les intérêts mentionnés à l'article 211-1 du code de l'environnement dans un délai de quatre mois à compter de l'affichage en mairie dans les conditions prévues à l'article R214-37 du

89 rue Wéber – 30907 NIMES CEDEX
Tél : 04.66.62.62.00 – Fax : 04.66.23.28.79 – www.gard.gouv.fr
Nouveau N° de téléphone UNIQUE pour les services de l'Etat dans le Gard : 0 820 09 11 72
au tarif de 11,8 cts d'euro la minute depuis un poste fixe

code de l'environnement ou la publication de la décision sur le site internet de la préfecture dans les conditions définies au même article.

Le délai court à compter de la dernière formalité accomplie. Si l'affichage constitue cette dernière formalité, le délai court à compter du premier jour d'affichage de la décision.

Les tiers peuvent également déposer une réclamation après la mise en service, aux seules fins de contester l'insuffisance ou l'inadaptation des prescriptions de l'arrêté : le préfet dispose de 2 mois pour y répondre. En cas de rejet implicite ou explicite, les intéressés disposent d'un délai de 2 mois pour se pourvoir contre cette décision.

Article 3 : Publication et information des tiers

Une ampliation du présent arrêté est transmise à la mairie de la commune de Logrian-Florian pour affichage pendant une durée minimale d'un mois.

Ces informations sont mises à disposition du public sur le site internet de la Préfecture du Gard pendant une durée d'au moins six mois.

Article 4 : Exécution

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;
Le Maire de la commune de Logrian-Florian ;
Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Gard ;
Le chef du service départemental de l'Agence Française de la Biodiversité ;
Le chef de la brigade de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Gard, et dont une copie sera tenue à la disposition du public dans la mairie de Logrian-Florian.

Le Préfet,

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur départemental
des territoires et de la mer

Pour le Préfet et par délégation
La Chef du Service Eau et Inondation

Françoise TROMAS

DIRECCTE

30-2017-09-15-011

ARRETE PREFECTORAL MODIFIANT L'ARRETE N°
30-2017-07-12-003 DU 14 JUILLET 2017 ACCORDANT
LA MEDAILLE D'HONNEUR DU TRAVAIL -
LISTE BENEFICIAIRES DE LA MEDAILLE DU TRAVAIL - PROMOTION DU 14 JUILLET 2017
PROMOTION 14 JUILLET 2017



PREFET DU GARD

DIRECCTE Occitanie

Unité départementale du Gard
Pôle économie et entreprise
174 rue Antoine Blondin
CS 33007
30908 Nîmes cedex 2

Arrêté n° 30-2017-09-15-

modifiant l'arrêté n° 30-2017-07-13-003 du 14 juillet 2017

accordant la médaille d'honneur du travail à l'occasion de la promotion du 14 juillet 2017

Le Préfet du Gard
chevalier de la Légion d'honneur

Vu le décret n° 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail,

Vu le décret n° 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets n° 2000-1015 du 17 octobre 2000 et n° 2007-1746 du 12 décembre 2007,

Vu l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail,

Sur proposition de monsieur le directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Gard,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur du travail argent est décernée à :

- **Monsieur ABERLENC Christophe**
formateur, CFA BTP MR, Montpellier
demeurant à Saint-Christol-les-Alès
- **Madame ABRIC Encarnacion**
secrétaire, CFA BTP MR, Montpellier
demeurant à Saint-Julien-les-rosiers
- **Monsieur AFKOUR Mohamed**
agent de fabrication montage, Los Angeles, Beaucaire.
demeurant à Nîmes
- **Madame AIGON Hélène**
caissière, Intermarché les allemandes, Alès.
demeurant à Alès
- **Monsieur AIROLDI Roland**
ingénieur commercial, Fujifilm France, Marne-la-vallée
demeurant à Villeneuve-les-Avignon

- **Madame ALBOUY FANNY**
ADJOINTE RESPONSABLE DE MAGASIN, COMPAGNIE EUROPEENNE DE
LA CHAUSSURE, PARIS.
demeurant à BRIGNON

- **Madame ALCANTARA KATY**
Gestionnaire prestations santé, MUTUALITE FONCTION PUBLIQUE,
CHAMBERY.
demeurant à MILHAUD

- **Monsieur ALEXANDRE SEBASTIEN**
Animateur sécurité environnement, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Monsieur ALLALI BOUDJEMAA**
PLONGEUR AIDE-CUISINIER, WINE BAR LE CHEVAL BLANC, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame ALLEMAND BERENICE**
TECHNICIEN, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MANDUEL

- **Madame ASQUIN CLAIRE**
Chargée d'affaire, OREXAD, LYON.
demeurant à NIMES

- **Madame ASSENAT JOELLE**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, ELIOR CEA MARCOULE, BAGNOLES
SUR CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame ATTARD CHRISTELLE**
TECHNICIEN HABILIT ET PARAMETRAGE, BANQUE POPULAIRE DU
SUD, PERPIGNAN.
demeurant à BERNIS

- **Monsieur AUDIBERT ERIC**
chef de poste, FULCHIRON INDUSTRIELLE SAS, MAISSE.
demeurant à POUZILHAC

- **Monsieur AUPELLIERE SEBASTIEN**
cadre technique, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Madame AYMARD FLORENCE**
AGENT ADLMINISTRATIF, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BANCILLON JEAN MICHEL**
ATTACHE TECHNICO-COMMERCIAL INTERNE, OREXAD, LYON.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Madame BARRANCO MARIE CLAUDE**
EMPLOYEE, J.CAUSSE & ASSOCIES, AVIGNON.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Madame BARRE CELINE**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI MONTPELLIER,
MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BASTIDES GREGHORY**
MACON, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à DOMAZAN

- **Monsieur BASTID FREDERIC**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, ST
JEAN DE VEDAS.
demeurant à CAVEIRAC

- **Madame BAZALGETTE FRANCOISE**
AGENT DE COMPTABILITE, BASTIDE DIFFUSION, SAINT-PRIVAT-DES-
VIEUX.
demeurant à LA BRUGUIERE

- **Madame BEAUD LAURENCE**
assistante de direction, EGIS, SAINT QUENTIN EN YVELINES.
demeurant à VIC-LE-FESQ

- **Monsieur BEC LIONEL**
INGENIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Madame BELLAND VERONIQUE**
ASSISTANTE, FERRING, GENTILLY.
demeurant à VERS-PONT-DU-GARD

- **Madame BELLO COLETTE**
EMPLOYEE DE BUREAU, COMPTOIR IMMOBILIER, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame BELLOTTO DENISE**
Gestionnaire accès sureté, HARMONIE MUTUELLE, ALES.
demeurant à ROUSSON

- **Madame BENAIGES ISABELLE**
ANIMATRICE COMMERCIALE, BAYER SAS, LYON.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame BENEDETTI JOELLE**
SECRETAIRE, FIDAL, MARSEILLE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur BERAUD JEROME**
TECHNICIEN D ATELIER, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Madame BILLY NATHALIE**
TECHNICIEN SUPERIEUR NIVEAU 4, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur BLANC DENIS**
OUVRIER AUTOROUTIER, ASF Direction Régionale, ORANGE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BLANC PIERRE**
INGENIEUR INFORMATICIEN, DIS TRANSICCS, SAINT-HILAIRE-DE-
BRETHMAS.
demeurant à SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

- **Monsieur BLANC STEPHANE**
Technicien chargé de projet, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à SERNHAC

- **Monsieur BOHEME CHRISTOPHE**
MONITEUR INFORMATIQUE, CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE - SUD,
SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à LEDIGNAN

- **Madame BOITEL SEVERINE**
GESTIONNAIRE DE CREDITS PARTICULIERS, CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur BOIZOT REGIS**
CADRE TECNIQUE CHAUDRONNIER, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-
GILLES.
demeurant à VERGEZE

- **Madame BONDIL CAROLE**
TECHNICIENNE SUPERIEURE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-DE-RODIERES

- **Monsieur BONNEFOY ALAIN**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame BORELLY ROSELYNE**
AIDE SOIGNANTE, LA MAISON DE SECOURS, BESSEGES.
demeurant à PEYREMALE

- **Monsieur BORIE CHRISTOPHE**
CHEF D'EQUIPE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur BOUCHET FABRICE**
INGENIEUR PROCEDE, AREVA NP, BAGNOLS-sur-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BOUERY PHILIPPE**
DIRECTEUR DE SUCCURSALE, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BOUQUIN ARNAUD**
TECHNICIEN DE FABRICATION, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE,
FOS-SUR-MER.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur BOURBOUL ALAIN**
Opérateur 1er niveau, SOCIETE PAYEN, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à GAGNIERES

- **Monsieur BOUSQUET FABRICE**
Analyste technique informatique, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à NIMES

- **Madame BOUTOILLE BEATRICE**
CONSEILLERE CLIENTELE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur BOUZAR ABDELAZIZ**
AGENT DE FABRICATION, LOS ANGELES, BEAUCAIRE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BOYTHIAS ERIC**
DIRECTEUR USINE, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à SAZE

- **Monsieur BRAHIC DIDIER**
AGENT DE DEPOT, LAFARGE GRANULATS FRANCE, CLAMART.
demeurant à CORNILLON

- **Monsieur BRES DAMIEN**
OUVRIER DE PRODUCTION, GERFLOR PROVENCE SNC, SAINT-PAUL-
TROIS-CHATEAUX.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Monsieur BRETAGNON ETIENNE**
MANAGER DU RAYON BAZAR, INTERMARCHE LES ALLEMANDES,
ALES.
demeurant à BROUZET-LES-ALES

- **Madame BRUNNER ISABELLE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à MILHAUD

- **Madame BUFFERNE GERALDINE**
COMPTABLE, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur BUISSON CYRIL**
TECHNICIEN PRODUCTION, RHODIA OPERATIONS, SALINDRES.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS

- **Madame CABANIS RODICA**
PROFESSEUR DE PIANO, Communauté de communes Petite Camargue,
VAUVERT.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame CADEILHAN CORINNE**
CONSEILLERE COMMERCIALE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à GALLARGUES-LE-MONTUEUX
- **Monsieur CALDERON GHISLAIN**
COORDINATEUR DE PRODUCTION, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.
demeurant à LEDENON
- **Madame CAMPO SANDRINE**
EMPLOYEE ADMINISTRATIF, POLYCLINIQUE URBAIN V, AVIGNON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD
- **Madame CANO SALVADORA**
SPECIALISTE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à BERNIS
- **Madame CAPELLI GISELE**
Agent gestion d'immeuble, SEMIGA, VAUVERT.
demeurant à VAUVERT
- **Monsieur CAPRON HERVE**
CHEF DE CHANTIER, INEO ANC, VILLEURBANNE.
demeurant à SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES
- **Madame CARALP FRANCOISE**
ASSISTANTE COMPTABLE, MUTUELLE ENTRAIN, MARSEILLE.
demeurant à CODOGNAN
- **Monsieur CARMILLE GERALD**
ASSISTANT TECHNIQUE, U LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à FRESSAC
- **Monsieur CARNEO THIERRY**
CHAUFFEUR NAVETTE, ARGEL SUD EST, NIMES.
demeurant à SAINT-GILLES
- **Madame CARON SOPHIE**
EMPLOYEE, POLE EMPLOI LRMP, MONTPELLIER.
demeurant à ALES
- **Madame CARON VERONIQUE**
CHARGEE D'ACCUEIL, FRANCE BLEU GARD LOZERE NIMES, NIMES.
demeurant à SAINT-CESAIRE-DE-GAUZIGNAN
- **Madame CARRILLO CARINE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à MANDUEL
- **Monsieur CASAGRANDE LUDOVIC**
PEINTRE CONFIRME AUTOMOBILE, CARROSSERIE LAGANIER, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur CASSAGNETTES LUDOVIC**
CHARGE D'AFFAIRES, EIFFAGE POTIRON, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DE-CARNOLS

- **Madame CASTILLO SANDRA**
TECHNICIEN ACCUEIL ITINERANT, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à BOURDIC

- **Monsieur CAVALIER SEBASTIEN**
CHAUFFEUR, EPC FRANCE, SAINT-MARTIN-DE-CRAU.
demeurant à BOISSET-ET-GAUJAC

- **Madame CAVROIS ARMELLE**
SECRETAIRE REDACTEUR, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame CAZORLA MARIE BEATRICE**
Technicien accueil, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame CEBOLLADA KARINE**
SECRETAIRE ASSISTANTE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame CHABAL NICOLE**
RESPONSABLE SECTEUR COMMERCIAL, CIMENTS CALCIA,
GUERVILLE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN

- **Monsieur CHABAUD EDDY**
CONTROLEUR POINTEUR QUALIFIE, U LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur CHAKRI AHMED**
CONDUCTEUR DE MACHINES, GROUPE BIGARD, ROGNONAS.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur CHAMBONNET OLIVIER**
Ouvrier technique hautement qualifié, MONCIGALE, BEUCAIRE.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Monsieur CHAPTAL YVES**
RETRAITE, HUILERIE EMILE NOEL SAS, PONT-SAINT-ESPRIT.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Madame CHARAARI DANIELLE**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur CHARDIN JOEL**
Ingénieur, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'EUZET

- **Monsieur CHAREYRE CYRIL**
Animateur pricing, REXEL FRANCE SAS, PARIS.
demeurant à VERGEZE
- **Monsieur CHARLES OLIVIER**
CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX
- **Monsieur CHAUDON NICOLAS**
CHARGE D'AFFAIRES, NUZIA STRUCTURE, AIX EN PROVENCE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT
- **Monsieur CHAUVET ALBAN**
OUVRIER DECONTAMINEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT
- **Monsieur CHEVALIER CHRISTOPHE**
CHARGE DE COMMUNICATION, PETROINEOS MANUFACTURING
FRANCE SAS, LAVERA.
demeurant à ROQUEMAURE
- **Monsieur CHIRAT JEAN MICHEL**
DIRECTEUR REGIONAL, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS
- **Monsieur CHOBERT PHILIPPE**
RESPONSABLE SERVICE AUDIT, BRL, NÎMES.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD
- **Monsieur CHOUVET JEAN CHRISTOPHE**
Formateur pour adultes, AFPA Dispositif Itinerants, SAINT-HERBLAIN.
demeurant à ROQUEMAURE
- **Monsieur CIOFINI PIERRE**
CADRE TECHNIQUE AERONAUTIQUE, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-
GILLES.
demeurant à MANDUEL
- **Madame CIOFINI SOPHIE**
RESPONSABLE GESTION EQUIPEMENTS AERONAUTIQUE, SABENA
TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à MANDUEL
- **Monsieur CLAVERYS PASCAL**
CHEF D'EQUIPE MECANICIEN, CIMAT, LAUDUN.
demeurant à MONTFAUCON
- **Madame CLOUET SONIA**
EMPLOYEE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à REDESSAN
- **Monsieur COCOLUEGNES JOEL**
Opérateur conduite de machine, SOCIETE PAYEN, SAINT-JULIEN-EN-SAINT-
ALBAN.
demeurant à SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

- **Monsieur COIN JEAN BAPTISTE**
TECHNICIEN DE PEAGE, ASF Direction Régionale, ORANGE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur CORNIER LAURENT**
PILOTE EXPEDITION, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Monsieur CORRE PHILIPPE**
Ingenieur, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à BOUC-BEL-AIR

- **Monsieur CORTES JOSEPH**
AGENT DE MAINTENANCE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame COULOT SONIA**
ASSISTANTE TECHNIQUE, U LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à SALINELLES

- **Madame COURBET EMMANUELLE**
ACHETEUR, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur CROUZET JEAN MARC**
DIRECTEUR GENERAL, UFAB, VAUVERT.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DANNE WILLIAM**
CHEF DE CHANTIER, ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET TRAVAUX
PUBLICS, TARASCON.
demeurant à BEUCAIRE

- **Madame DECOSTE NATHALIE**
SOUSCRIPTEUR, SADA, NIMES.
demeurant à COUNTRY

- **Madame DEFOSSEZ CAMILLE**
DELEGUEE PHARMACEUTIQUE, NESTLE HEALTHSCIENCE FRANCE,
NOISIEL.
demeurant à MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS

- **Monsieur DELHAYE PHILIPPE**
MENUISIER, DREYER, AVIGNON.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur DEMONTIS ANTOINE**
CARISTE, CONSERVES FRANCE, TARASCON.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur DENUC CHRISTOPHE**
TECHNICIEN DE FABRICATION, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE,
FOS-SUR-MER.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Madame DERACO VERONIQUE**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI LANGUEDOC ROUSSILLON,
MONTPELLIER.
demeurant à MONTDARDIER

- **Monsieur DERKAOU AHMED**
CHAUFFEUR LIVREUR, BAURES PROLIANS, Montpellier.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DEVOS GILLES**
CHEF DE GROUPE AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame DONDEY SYLVIANE**
TECHNICIENNE RADIOPROTECTION, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SABRAN

- **Monsieur DRONET JOEL**
Responsable Service Commercial, SARL CAVES QUARANTE ET UN, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DUBOIS YANNICK**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à BERNIS

- **Madame DUBREUIL MAGALI**
INGENIEUR SECURITE, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
demeurant à SAINT-NAZAIRE

- **Monsieur DUDA PASCAL**
CHEF D'EQUIPE ELECTRICIEN, ESPACE HAMELIN, PARIS.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur DUMARTINET ERIC**
INGENIEUR RESPONSABLE D'OPERATION, CITADIS, AVIGNON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Monsieur DUMAZERT JACKY**
Opérateur conduite de machine niveau 2, ETABLISSEMENTS PAYEN, SAINT-
JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à BORDEZAC

- **Monsieur DURAND SERGE**
MANAGER CRENEAU CONSTRUCTEUR AUTOMOBILES, BRIDGESTONE
FRANCE, MASSY.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur DUSSAUD ALAIN**
Mécanicien régleur machine textile, ETABLISSEMENTS PAYEN, SAINT-
JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Monsieur ECHEVET LAURENT**
MAGASINIER, TREFILATION SA, GARONS.
demeurant à SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE

- **Madame ENJOLRAS MARTINE**
CHARGÉE D'ACCUEIL, SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à AUBORD

- **Madame ENSUQUE VIRGINIE**
TECHNICIEN CONSEIL PRESTATIONS, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à UCHAUD

- **Monsieur ESSIG REMI**
OPÉRATEUR, SANOFI SYNTHELABO OTC, GENTILLY.
demeurant à TAVEL

- **Monsieur EXPERT CLAUDE**
Technico-commercial, SARL GREGOIRE DISTRIBUTION, SAINT-MARTIAL-
D'ARTENSET.
demeurant à LEDENON

- **Madame FABREGOULE-GUICHARD LAURENCE**
EMPLOYÉE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à ORSAN

- **Madame FABRE NATHALIE**
Adjointe au chef de magasin, CARREFOUR PROXIMITÉ FRANCE - SUD,
SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à MONTPEZAT

- **Monsieur FABRE PIERRE**
OPÉRATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur FAGES PIERRE**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, CASTEL & FROMAGET, FLEURANCE.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Monsieur FAYETTE PHILIPPE**
Ouvrier professionnel, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
demeurant à LE PIN

- **Monsieur FEAT MICHEL**
CHEF DE CHANTIER, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

- **Monsieur FENECH MARC**
ANALYSTE, ECONOCOM-OSIATIS INGENIERIE, LE PLESSIS-ROBINSON.
demeurant à CAISSARGUES

- **Madame FERNANDES PINTO CARINE**
GESTIONNAIRE INDEMNISATION, GRAS SAVOYE MEDITERRANEE,
AVIGNON.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur FLECHE CHRISTOPHE**
TECHNICIEN DES METIERS DE LA BANQUE, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE,
NANTERRE.
demeurant à AUBORD

- **Monsieur FLORES LAURENT**
VISITEUR MEDICAL, BAYER HEALTHCARE SAS, LOOS.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur FONTAINE CHRISTOPHE**
TECHNICIEN SUPERIEUR NIVEAU 4, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur FONTAINE OLIVIER**
DIRECTION ACHAT EUROPE, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à NIMES

- **Madame FRANCOIS JULIE**
Technicien Prestation, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à VALLABRIX

- **Monsieur FRIAS DAVID**
ATTACHE COMMERCIAL ITINERANT, BAURES PROLIANS, Montpellier.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame FRIESZ BRIGITTE**
Aide-soignante, EHPAD LES OLIVIERS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Madame FRIZON NATHALIE**
JOURNALISTE, LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame FUHRIMANN VALERIE**
ADJOINT ADMINISTRATIF, CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD,
NIMES.
demeurant à CAISSARGUES

- **Madame GADEYNE CATHERINE**
Exploitant Camionnage, GEODIS CALBERSON, LE PONTET.
demeurant à POUZILHAC

- **Monsieur GADIOLLET DENIS**
RESPONSABLE DE CENTRE, SECANIM SUD EST, BAYET.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame GAGLIARDO ANNE**
RESPONSABLE PILOTAGE, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MONS

- **Monsieur GAILLARD DANIEL**
CHAUFFEUR, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, MONDRAGON.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur GARCIA GERALD**
AGENT DE MAINTENANCE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GARCIA GERALD**
AGENT DE SECURITE, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur GARCIA JEAN FRANCOIS**
CHEF DE SECTEUR, SUEZ EAU FRANCE REGION PYRENEES MEDITERR,
BEZIERS.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame GARCIA LOLITA**
SECRETAIRE, CAPEB DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GARNIER ERIC**
TECHNICIEN FABRICATION, CARREFOUR NIMES OUEST, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GAUTIER PIERRE**
MECANICIEN AERONAUTIQUE, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à LEDENON

- **Madame GENEST SOPHIE**
RESPONSABLE DE RESTAURATION, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à MUS

- **Monsieur GHETTI NICOLAS**
AGENT DE SERVICE QUALIFIE, ONET Propeté et Services, MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Madame GIANINI BRIGITTE**
RESPONSABLE MAGASIN, ZARA FRANCE, PARIS.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GINOUX FREDERIC**
Magasiner cariste, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur GIORGIUCCI OLIVIER**
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANÉE,
VITROLLES.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur GOUBERT GILLES**
DIRECTEUR COMMERCIAL, POINT MIDI BATTERIES, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GOUDAL LIONEL**
DIRECTEUR DE PROJET, SAS DUMEZ SUD, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GOVILLOT OLIVIER**
DIRECTEUR DES VENTES, BESINS HEALTHCARE FRANCE,
MONTROUGE.
demeurant à MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS

- **Monsieur GRAND JEROME**
AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA,
BEUCAIRE.
demeurant à REDESSAN

- **Monsieur GRANE GILLES**
Chargé de clientèle bancaire, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
MEDITE, MARSEILLE.
demeurant à GARONS

- **Madame GRAPIN CAROLINE**
CHARGÉE D'AFFAIRE AGRICULTURE, CREDIT MUTUEL DAUPHINÉ
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur GREGOIRE STEPHANE**
SERVEUR, Syndicat des Copropriétaires Les Jardins d'Avenie, AVIGNON.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur GUHEL JEAN MICHEL**
OUVRIER DE MAINTENANCE, ROYAL CANIN FRANCE SAS,
AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame GUYOMARCH CHRISTEL**
SECRETAIRE DE DIRECTION, BOUYGUES ENERGIES & SERVICES,
LYON.
demeurant à POULX

- **Monsieur HALLAY OLIVIER**
EDUCATEUR TECHNIQUE, ITEP NAZARETH, MONTPELLIER.
demeurant à GALLARGUES-LE-MONTUEUX

- **Monsieur HASSINI RACHID**
MAGASINIER, PONTICELLI SERVICES CENTRAUX, MARNE LA VALLEE
CDX 2.
demeurant à ALES

- **Monsieur HAVEZ ERIC**
RESPONSABLE VENTES AUX PARTICULIERS, SARL CAVES QUARANTE
ET UN, NIMES.
demeurant à MANDUEL

- **Madame HAVEZ MAGALI**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à MANDUEL

- **Madame HENRY KARINE**
TS CHIMISTE LABO, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-ROQUEPERTUIS

- **Madame HERISSON KARINE**
OPERATEUR QUALITE FILS ET TISSUS NIV2 ECH2, SOCIETE PAYEN,
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à BESSEGES

- **Madame HERMET BEATRICE**
DELEGUEE MEDICALE, BAYER HEALTHCARE SAS, LOOS.
demeurant à NIMES

- **Madame HEULS MARTINE**
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE URBAIN V, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur HOAREAU JEAN PIERRE**
OUVRIER DE CHANTIER, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame HUITOREL FRANCOISE**
PREPARATRICE DE COMMANDES, TREFILACTION SA, GARONS.
demeurant à GARONS

- **Madame HUMBERT MARIE PIERRE**
MEDECIN CONSEIL, DIRECTION REGIONALE SERVICE MEDICAL
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Madame INARD NICOLE**
COORDINATRICE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à GENERAC

- **Monsieur IRLA CHARLINE**
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE, MONOPRIX ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur ISSAOUI BOUMEDIENE**
OUVRIER COMPAGNON, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANÉE,
VITROLLES.
demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur ISSARTE JEAN MICHEL**
CHEF DE CHANTIER, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur JACQUOT FREDERIC**
CHEF DE TRAFIC, TNT EXPRESS NATIONAL, LYON.
demeurant à CABRIERES

- **Monsieur JAEN GIL**
MANAGER D'EQUIPE DE PRODUCTION, CONTINENTAL FOODS FRANCE
SAS, VEDENE.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Madame JANICOT SYLVIE**
ADMINISTRATEUR REFERENTIEL, GERFLOR, VILLEURBANNE.
demeurant à LIRAC

- **Madame JONDEAU ESTELLE**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-GERVAIS

- **Monsieur JORDAN LUDOVIC**
DESSINATEUR, ATRIA NIMES, NIMES.
demeurant à SAINT-JEAN-DU-GARD

- **Monsieur JOUFFREY STEPHANE**
AGENT TECHNIQUE DE PRODUCTION, CIMENTS CALCIA, BEAUCAIRE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur JULIEN MARTIAL**
PEINTRE AUTO, CARROSSERIE LAGANIER, ALES.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Monsieur JUSTIN-THOMAS JEAN PIERRE**
SECOND DE CUISINE, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur KHRIEF CHIBANI MOHAMED**
CHAUFFEUR OPERATEUR, SRA SAVAC, VAULX-EN-VELIN.
demeurant à SAINT-BONNET-DU-GARD

- **Monsieur KLEIN OLIVIER**
INGENIEUR EN SURETE NUCLEAIRE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SABRAN

- **Madame KOHL GERALDINE**
ASSISTANT COMMERCIAL, LA MONDIALE GROUPE, MONS EN BAROEUL.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame KOZLOWSKI CELINE**
Technicien Maîtrise des Risques, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à REMOULINS

- **Monsieur LABAUME ALEXANDRE**
CHEF D EQUIPE PRODUCTION, JANOSCHKA GRAVURE D'AZUR,
DOMAZAN.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Monsieur LABORET PHILIPPE**
GESTIONNAIRE DE PATRIMOINE, CREDIT MUTUEL DAUPHINÉ
VIVARAIS, VALENCE.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur LAMARCHE JEAN JACQUES**
Chauffeur hydrocureur, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-SRDE, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Madame LANTOINE CLAIRE**
RESPONSABLE CVS, GIE PIERRE & VACANCES Center Parcs, PARIS 19.
demeurant à NIMES

- **Monsieur LATRECHE NAIM**
DECONTAMINEUR, STMI, BAGNOLS/CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur LAURET JACQUES**
Agent d'Entretien, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Madame LAURET MYRIAM**
AGENT DE PROPLETE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur LEBOSSE STEPHANE**
TECHNICIEN DE FABRICATION, EXPANSIA, ARAMON.
demeurant à ARAMON

- **Madame LECOSSAIS KARINE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur LE GAL JEAN PIERRE**
AMBULANCIER, SARL AMBULANCES DENIS, SAINT-AMBROIX.
demeurant à ALLEGRE-LES-FUMADES

- **Madame LEONARD KARINE**
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-
Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur LEVIER DAVID**
CONTROLEUR AERONAUTIQUE, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-
GILLES.
demeurant à SOMMIERES

- **Monsieur LINDEBOOM STEPHANE**
AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-PONS-LA-CALM

- **Monsieur LIPARI ALFONSO**
CHEF CONTROLEUR, KEOLIS, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur LOPEZ CHRISTIAN**
Technicien vitrage confirmé, CARGLASS, NIMES.
demeurant à LA CALMETTE

- **Monsieur LOPEZ JEAN**
AGENT DE NETTOYAGE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur LOPEZ JEROME**
CARISTE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur LORTHOLARY FABIEN**
Conducteur d'Appareil, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame LUC CHRISTELLE**
 CONTROLEUR PRESTATION, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
 NIMES.
 demeurant à CAISSARGUES

- **Madame LUGAN GHISLAINE**
 GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CREDIT COOPERATIF, NANTERRE.
 demeurant à ORSAN

- **Madame MADASHI VERONIQUE**
 CONDUCTEUR INSTALLATION INDUSTRIELLE, HARIBO RICQLES ZAN,
 UZES.
 demeurant à MAURESSARGUES

- **Madame MAJJADE KHADIJA**
 AIDE CONDUCTEUR ABONNES, SAS MIDI PRINT, GALLARGUES-LE-
 MONTUEUX.
 demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur MARCHAND RAPHAEL**
 APPROVISIONNEUR, Baurès Prolians, Montpellier.
 demeurant à AUBAIS

- **Madame MARIN SANDRA**
 TECHNICIENNE SUPERIEUR NIVEAU 3, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
 demeurant à ARAMON

- **Madame MAROLLEAU VIRGINIE**
 EMPLOYEE D'ASSURANCE, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
 demeurant à CAISSARGUES

- **Monsieur MARTIN CYRIL**
 RESPONSABLE SAV DEPANNAGE, SARL BONNEFOI CHRISTIAN, ALES.
 demeurant à LES MAGES

- **Monsieur MARTIN CYRIL MARIE**
 Coordonnateur d'Equipe, AUCHAN LE PONTET, VEDENE.
 demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur MARTIN ERIC**
 RESPONSABLE PRODUCTION, MERLIN GERIN ALES, ALES.
 demeurant à BAGARD

- **Madame MARTINEZ CORINNE**
 ASSISTANTE DE DIRECTION CADRE B1, ENTREPRISE VALERIAN S.A.,
 VEDENE.
 demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur MARTINEZ EDELMIRO**
 OPERATEUR RESEAU, SUEZ EAU FRANCE REGION PYRENEES
 MEDITERR, BEZIERS.
 demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame MARTINEZ KRYSTA**
 ASSISTANTE ADMINISTRATIVE, AGENCE DE L'EAU, LYON.
 demeurant à CARNAS

- **Monsieur MARTOS JEREMIE**
CONTREMAITRE, CIMENTS CALCIA, BEAUCAIRE.
demeurant à BEAUCAIRE

- **Monsieur MASBERNARD CHRISTIAN**
CHAUFFEUR PL, EPC FRANCE, SAINT-MARTIN-DE-CRAU.
demeurant à LEDIGNAN

- **Monsieur MASSOT JEAN CHRISTOPHE**
Technicien supérieur d'encadrement, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Madame MATHIEU VALERIE**
REPROGRAPHE, BRL, NÎMES.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur MATINI JEROME**
CARISTE, ARGEL SUD EST, NIMES.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Madame MAZAURIC ISABELLE**
AGENT ADMINISTRATIF, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à ALES

- **Monsieur MEDAN JEAN MICHEL**
RESPONSABLE RESTAURATION, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à MANDUEL

- **Madame MEFFRE ETHELL**
TECHNICIEN SUPERIEUR NIVEAU 4, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à MEYNES

- **Madame MELENCHON SANDRINE**
CONDUCTRICE MACHINE AUTOMATISEE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à CENDRAS

- **Monsieur MENDES JOSE**
EXPERT COMPTABLE COEF 450, ECS COMPTABILITE SARL, LUNEL.
demeurant à BERNIS

- **Monsieur MERLET JOCELYN**
TECHNICIEN LOGISTIQUE NUCLEAIRE NIV 2, ROUMEAS SERVICES,
LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Madame MESEGUER GISELE**
Assistante de direction, BRL, NÎMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MESMER FABIEN**
CHEF DE QUAI, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur MEUNIER NICOLAS**
CHARGE DE CLIENTELE, CAISSE REGIONALE DU CREDIT MUTUEL
MEDITE, MARSEILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MIKOLAJCZAK STEPHANE**
CONTROLEUR POLYVALENT, SAINT GOBAIN ISOVER, ORANGE.
demeurant à SAZE

- **Madame MILANY AUDREY**
ASSISTANTE DE COMMUNICATION, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame MOLINA LYDIE**
AUXILIAIRE DE PUERICULTURE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NERS

- **Monsieur MONROY DOMINIQUE**
RESPONSABLE SERVICE TECHNIQUE, LFB BIOMANUFACTURING,
ALES.
demeurant à CONNAUX

- **Madame MOREL CECILE**
DIRECTRICE D'AGENCE, GMF- ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur MORVANT GAEL**
SUPERVISEUR INTERVENTION, SUEZ EAU FRANCE REGION PYRENEES
MEDITERR, BEZIERS.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame MOULIN CHRISTEL**
ATTACHEE MEDICALE, COSMETIQUE ACTIVE FRANCE, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à REDESSAN

- **Monsieur MOUNIER FABIEN**
PREPARATEUR DE COMMANDES, BASTIDE DIFFUSION, SAINT-PRIVAT-
DES-VIEUX.
demeurant à ALES

- **Monsieur MOYNE-BRESSAND ARNAUD**
SOUS DIRECTEUR D'AGENCE, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à NIMES

- **Madame MUROT GHISLAINE**
SECRETAIRE COMPTABLE, LPSI, ROUSSON.
demeurant à BOISSET-ET-GAUJAC

- **Monsieur NANCE STEPHEN**
Chargé gestion réseaux 2ème niveau, ACCM EAU, SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à FOURQUES

- **Madame NAVARRO SYLVIE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI, BARBEREY-SAINT-SULPICE.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur NOBILINI DENIS**
INGENIEUR, AREVA NP, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame NOIRE MARIE HELENE**
INGENIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur PAGNIEZ JEAN**
FORMATEUR, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur PALLADIO RAPHAEL**
MENUISIER, DREYER, AVIGNON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Madame PALUMBO MAITE**
CONSEIL CLIENTELE ENTREPRISE, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à CAISSARGUES

- **Madame PANZAVOLTA SOPHIE**
CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LR, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PAOLILLO GERARD**
PLOMBIER, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PAULIAT DAVID**
Chef d'Equipe, GSM, GUERVILLE.
demeurant à GAJAN

- **Madame PAULIN SEVERINE**
AMBULANCIERE, SARL AMBULANCES DENIS, SAINT-AMBROIX.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-CASSAGNAS

- **Madame PAUL LAURIS**
TECHNICIEN CONSEILLER, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame PAUL SANDRINE**
PREPARATRICE DE COMMANDES, TREFILATION SA, GARONS.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Monsieur PELLERIN JEAN MICHEL**
INGENIEUR PROCEDE, AREVA PROJETS SAS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à DOMAZAN

- **Monsieur PEREA ALBERT**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARGUERITTES

- **Madame PEREIRA DA SILVA NATHALIE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à CONGENIES

- **Monsieur PERILLIER PATRICK**
DIRECTEUR FINANCIER, NGE GUINTOLI, SAINT-ETIENNE-DU-
GRES.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame PERRAUDIN CARINE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame PERRIN CELINE**
ASSISTANTE COMMERCIALE, BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE,
MARSEILLE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

- **Madame PERTILE PATRICIA**
OPERATEUR CONDUITE, ETABLISSEMENTS PAYEN, SAINT-JULIEN-EN-
SAINT-ALBAN.
demeurant à BESSEGES

- **Monsieur PIALET PHILIPPE**
Opérateur conduite de machine niveau 2, SOCIETE PAYEN, SAINT-JULIEN-
EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à BORDEZAC

- **Monsieur PICARD VINCENT**
CHEF D'EQUIPE MONTEUR TELECOM, SAS TVCOM, SAINT-PRIVAT-
DES-VIEUX.
demeurant à SAINT-LAURENT-LA-VERNEDE

- **Madame PICHON SYLVIE**
Ingénieur, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame PIC NICOLE**
RESPONSABLE SERVICE GESTION, BRL, NÎMES.
demeurant à RODILHAN

- **Madame PIGNOT MAGALIE**
Responsable administrative, ONET Technologies N.D., MARSEILLE Cédex 9.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur PIOTUCH STEPHANE**
HOMME D'ENTRETIEN, LYCEE PRIVE SAINT JOSEPH, AVIGNON.
demeurant à FOURNES

- **Monsieur PLAGNE-VINCENT DAVID**
Responsable régional restauration, RESTAURATION COLLECTIVE CASINO,
SAINT ETIENNE.
demeurant à MONTAGNAC

- **Monsieur PONS FREDERIC**
EMPLOYE D'IMMEUBLE, SA COURDIL, NIMES.
demeurant à JUNAS

- **Madame POUGET CLAIRE**
HOTESSE CAISSIERE, SOGERES, BOULOGNE BILLANCOURT.
demeurant à BEUCAIRE

- **Madame POUGNY CORINE**
CADRE ADMINISITRATIF, O.T.N.D. ONET TECH.NUCLEAR DECOM,
PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS

- **Monsieur POURCEL LAURENT**
CADRE ADMINISITRATIF, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame POURTIER VIRGINIE**
TECHNICIEN PEAGE, ASF PROVENCE CAMARGUE, ORANGE.
demeurant à SAZE

- **Madame POVEDA NATHALIE**
CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE, POLE EMPLOI
MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MANDUEL

- **Madame PROU JEANNINE**
RETRAITEE, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Monsieur PRZYBYLSKI ALAIN**
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur QUINTO LAURENT**
OUVRIER, FIBRE EXCELLENCE, TARASCON.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur RAMIREZ FERNANDEZ CECILIO**
DECONTAMINEUR, OTND, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CORNILLON

- **Monsieur RANC THIERRY**
Technicien de maintenance, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur RAOUX THIERRY**
TECHNICIEN TRAVAUX NEUFS, SAINT GOBAIN ISOVER, ORANGE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur RENAUT MICKAEL**
AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA,
BEAUCAIRE.
demeurant à MEJANNES-LES-ALES

- **Madame REVEST GERALDINE**
CHIMISTE, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à COMPS

- **Monsieur RIBES DAVID**
TECHNICIEN, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à FOURQUES

- **Madame RICHEBOIS NANCY**
CONSEILLERE JURISTE, ADIL DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame ROBERT SABINE**
EMPLOYEE POLYVALENTE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame ROCH MARIE FRANCOISE**
SECRETAIRE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur RODRIGUEZ NICOLAS**
OPERATEUR DE LIGNE, FIBRE EXCELLENCE, TARASCON.
demeurant à BEAUCAIRE

- **Monsieur ROIG RICARDO**
PREPARATEUR DE COMMANDES, SOCIETE CARGLASS, COURBEVOIE.
demeurant à NIMES

- **Madame ROMANI VALERIE**
TECHNICIEN CONSEIL PRESTATIONS, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à VESTRIC-ET-CANDIAC

- **Monsieur ROUDIL ERIC**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, AREVA NC TRICASTIN,
PIERRELATTE.
demeurant à TRESQUES

- **Madame ROURE SOPHIE**
EMPLOYEE D'ENTREPOT, TREFILACTION SA, GARONS.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ROUX SEBASTIEN**
ASSISTANT TECHNIQUE, U LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur RUGET CHRISTIAN**
TECHNICIEN AERONAUTIQUE, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Madame SABATIER NICOLE**
CONSEILLER MUTUALISTE, LA FRANCE MUTUALISTE, PARIS.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur SABOT GILLES**
AGENT DE PROPRIETE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Monsieur SAMAILLE THOMAS**
CONTROLEUR DE GESTION, GRANIT NEGOCE, NIMES.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur SCHWARTZ DAVID**
CHEF DE SECTEUR, CONTINENTAL FOODS FRANCE SAS, VEDENE.
demeurant à VAUVERT

- **Madame SCLEAR ISABELLE**
RESPONSABLE INFORMATIQUE, BLANCOLOR, LES ANGLIS.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur SEGALOWITCH MICHEL**
CHEF DE REGION, TOTAL MARKETING FRANCE, NANTERRE.
demeurant à NIMES

- **Madame SENDRON LYDIE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Monsieur SERIEYS CHRISTOPHE**
OPERATEUR PAO, JANOSCHKA GRAVURE D'AZUR, DOMAZAN.
demeurant à SAZE

- **Monsieur SERRES CHRISTOPHE**
AGENT TECHNIQUE, INEO INFRACOM, DIJON.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur SILVESTRE PASCAL**
AGENT DE MAINTENANCE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur SIMARD OLIVIER**
AGENT DE SECURITE CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SERVIERS-ET-LABAUME

- **Madame SOLACROUP LAETITIA**
SECRETAIRE ASSISTANTE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame SOLINAS NATHALIE**
AGENT SUPPLY CHAIN, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur SOTO CLAUDE**
EMPLOYE ADMINISTRATIF, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame SOUKI FATIMA**
AGENT DE PROPLETE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame SOULIER FLORENCE**
ASSISTANTE DE GESTION, AMPLEXOR Business Services, MONTIGNY-LE-
BRETONNEUX.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame SUBREVIL FANY**
SECRETAIRE, SUEZ EAU FRANCE REGION PYRENEES MEDITERR,
BEZIERS.
demeurant à SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

- **Monsieur SURIANO AXEL**
AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA,
BEUCAIRE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN

- **Monsieur TALAGRAND DENIS**
CONDUCTEUR DE MACHINES, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à LEDIGNAN

- **Monsieur TALLEU ERIC**
COMMERCIAL, Société Marseillaise de Crédit, MARSEILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur TASSIN ANDRE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à NIMES

- **Madame TEISSIER VALERIE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur TELLIER CHRISTOPHE**
DIRECTEUR HSE, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à FONTANES

- **Monsieur THOULOZE MICHEL**
OPERATEUR CONDUITE DE MACHINES, SOCIETE PAYEN, SAINT-
JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à COURRY

- **Madame TIBERGHEN CAROLINE**
SECRETAIRE COMPTABLE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame TINI BRUNOZZI VIVIANA**
OUVRIERE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame TOURETTE STEPHANIE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame TOURNON SANDRINE**
ASSISTANTE RH, SAUR, NIMES.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur TRINEL DIDIER**
AGENT TECHNIQUE, MAIRIE DE SAINT MAURICE DE CAZEVIEILLE,
SAINT-MAURICE-DE-CAZEVIEILLE.
demeurant à BARON

- **Monsieur TROIN THIERRY**
BOUCHER, DISTRIBUTION CASINO FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame TROUILLET STEPHANIE**
TECHNICIEN PEAGE, ASF Direction Régionale, ORANGE.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Monsieur ULPAT CYRIL**
RESPONSABLE ECONOMAT, LE GRAU DU ROI LOISIRS SAS - CASINO
FLAMINGO, LE GRAU-DU-ROI.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame UTER SYLVIE**
AGENT DE SERVICE, ATIR, AVIGNON.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur VALADIER PHILIPPE**
DIRECTEUR D'EXPLOITATION, NICOLLIN SAS, SAINT-FONS.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Monsieur VALERY EMILE**
MAGASINIER, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur VALLES MIGUEL**
TECHNICIEN, PROXISERVE, LEVALLOIS-PERRET CEDEX.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur VALLIER LAURENT**
EMPLOYE DE COMMERCE, CSF, SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à MEYRANNES

- **Monsieur VALLIER PATRICE**
TOLIER CONFIRME, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à COLLIAS

- **Madame VALMALLE VALERIE**
CHARGÉE DE CLIENTÈLE, Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de
Musique, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à NIMES

- **Madame VASCHALDE CATHERINE**
CONSEILLÈRE, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à VESTRIC-ET-CANDIAC

- **Madame VAUTIER CHRISTINE**
GESTIONNAIRE SERVICE COMPTABILITE, CIMENTS CALCIA,
BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur VELAYGUET OLIVIER**
RESPONSABLE EQUIPE TECHNIQUE, SAINT MAMERT VAUVERT,
VAUVERT.
demeurant à VAUVERT

- **Madame VETAULT JULIE**
CONSEILLÈRE, POLE EMPLOI MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur VIARD JEAN MAURICE**
OUVRIER QUALIFIE, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à THEZIERS

- **Madame VIDAL PASCALE**
MECANICIENNE, IPSIS, COMBS-LA-VILLE.
demeurant à NIMES

- **Madame VIEL MARIE CHRISTINE**
CONSEILLÈRE CLIENTÈLE, ENGIE Home Services, SAINT-DENIS LA
PLAINE.
demeurant à MONTPEZAT

- **Madame VILAR CECILE**
AGENT ADMINISTRATIF, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à MONTAREN-ET-SAINT-MEDIERS

- **Madame VISSOUZE NATHALIE**
TECHNICIENNE SUPERIEUR NIVEAU 6, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à MONTFRIN

- **Madame WALTER CATHERINE**
SECRETAIRE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur WAMBRE LAURENT**
ELECTROTECHNICIEN, ARDATEM, BOURG-SAINT-ANDEOL.
demeurant à VENEJAN

- **Monsieur WARNESSON JEAN DIDIER**
CONSEILLER FLUX DOM. ET INT., BANQUE POPULAIRE DU SUD,
NIMES.
demeurant à ALES
- **Monsieur WIRTH FABIEN**
ANIMATEUR D'EQUIPE 3T, GROUPE BIGARD, ROGNONAS.
demeurant à SAUVETERRE
- **Madame WYSS LAURENCE**
SECRETAIRE - ASSISTANTE PAIE, SOCIETE PAYEN, SAINT-JULIEN-EN-
SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-BRES
- **Monsieur XIONG PHIT**
CONSEILLER, POLE EMPLOI MONTPELLIER, MONTPELLIER.
demeurant à MEYNES
- **Monsieur ZAMMIT ALAIN**
INGENIEUR ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE, CEA MARCOULE,
BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BEZOUCE

Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :

- **Monsieur AIME JEAN PAUL**
INGENIEUR, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SALAZAC
- **Monsieur ALBERT FRANCK**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUD,
VERGEZE.
demeurant à UCHAUD
- **Madame ANASTASY MARIE CLAUDE**
CONSEILLERE RETRAITE, CARSAT LR, MONTPELLIER.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Madame ANDRE MARIE CLAIRE**
RESPONSABLE ADJOINT COMPTABILITE FOURNISSEUR, SAINT
MAMET, NIMES.
demeurant à CAVEIRAC
- **Monsieur ANSELME ERIC**
TECHNICIEN, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES
- **Madame ARISA CHRISTINE**
Assistante de copropriété, NEXITY, BESANCON.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI
- **Monsieur ARMAND THIERRY**
DIRECTEUR DEPARTEMENT ENTREPRISES, BANQUE POPULAIRE DU
SUD, PERPIGNAN.
demeurant à MONTFRIN

- **Monsieur ARNEODO MICHEL**
Ouvrier abattage volailles, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Madame AUGUET CORINNE**
aide cuisine NIVEAU I, ELIOR RESTAURATION, LA DEFENSE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur AZOULAY ALAIN**
Gestionnaire de Patrimoine, AXA FRANCE IARD VIE, NANTERRE.
demeurant à LES ANGLÉS

- **Monsieur BACOT PHILIPPE**
AGENT DE MAITRISE MAINTENANCE, FIBRE EXCELLENCE,
TARASCON.
demeurant à VALLABREGUES

- **Madame BALAVOINE DOMINIQUE**
HOTESSE DE L'AIR, AIR FRANCE INDUSTRIE, ROISSY CHARLES DE
GAULLE.
demeurant à AUBAIS

- **Monsieur BALLESTEROS ANGEL**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BARNIER DENIS**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Madame BARRANCO BEATRICE**
RESPONSABLE PERFORMANCE SUPPLY CHAIN, AREVA PROJETS SAS,
BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BASTID FREDERIC**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, ST
JEAN DE VEDAS.
demeurant à CAVEIRAC

- **Madame BASTID JOCELYNE**
EMPLOYEE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MARCEL-DE-CAREIRET

- **Monsieur BAUDUIN LUCIEN**
COUPEUR, SAINT GOBAIN GLASS SOLUTIONS, VILLEURBANNE.
demeurant à COMPS

- **Madame BECHARD ARMELLE**
Technicien maîtrise des risques, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BECHET FREDERIC**
Opérateur VI, SGG S, VILLEURBANNE.
demeurant à BEAUCAIRE

- **Madame BELLONE CATHY**
Opérateur zone sensible, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à MUS

- **Madame BELLONI PASCALE**
TECHNICIENNE PRESTATION, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BELLOT OLIVIER**
CONSEILLER RETRAITE, Carsat Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur BENSO GERARD**
AGENT PORTUAIRE, CAPITAINERIE DE PORT CAMARGUE, LE GRAU-
DU-ROI.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Monsieur BERENGIER JEAN CHARLES**
GESTIONNAIRE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-
CORSE, MARSEILLE.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur BERENGUEL ERIC**
AGENT DE FABRICATION, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à BAGARD

- **Monsieur BERTIN BRUNO**
MACON COFFREUR, SAS SOGEA SUD, MONTPELLIER.
demeurant à LUNEL-VIEL

- **Madame BERTOMEU JOELLE**
VENDEUSE, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
demeurant à SAINT-MAMERT-DU-GARD

- **Monsieur BESSUGE PHILIPPE**
CHEF D'ATELIER, MANUFACTURE DE STORES DU LANGUEDOC, LES
MAGES.
demeurant à SAINT-JEAN-DE-VALERISCLE

- **Monsieur BESTION ERIC**
CONDUCTEUR INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, HARIBO RICQLES
ZAN, UZES.
demeurant à LA ROUVIERE

- **Monsieur BIALES HUGUES**
TECHNICO COMMERCIAL, SARL PETIT, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame BILLA NATHALIE**
Secrétaire, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BOCAHUT JOEL**
Coupeur Feuilleté, SGGS SE, VILLEURBANNE.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Monsieur BONNEFOY ALAIN**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BONNET GERARD**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BOUDET BRUNO**
AGENT RESEAUX, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-
SRDE, ALES.
demeurant à TORNAC

- **Madame BRESSON LAURENCE**
CONSEILLER PATRIMONIAL, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

- **Monsieur BROCHE FREDERIC**
AGENT DE MAITRISE PRODUCTION 1, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Madame BRUNNER ISABELLE**
CONSEILLERE DE VENTE, KIABI EUROPE, HEM.
demeurant à MILHAUD

- **Monsieur BUSSER JEAN MARIE**
Poste relais, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, NIMES.
demeurant à MANDUEL

- **Madame CALVET SANDRINE**
TECHNICIEN PRINCIPAL, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur CAMINADE PHILIPPE**
CHEF DE QUART PRODUCTION, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur CANOBY FREDERIC**
PREPARATEUR, STE SIREM, SAINT-PAUL-TROIS-CHATEAUX.
demeurant à ORSAN

- **Madame CAPELLI GISELE**
Agent gestion d'immeuble, SEMIGA, VAUVERT.
demeurant à VAUVERT

- **Madame CAPON GISLAINE**
CHEF DE POSTE, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur CARRETERO BERNARD**
Mécanicien méthodes, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

- **Madame CASTANG SYLVIE**
DELEGUEE AUX ENTREPRISES, HARMONIE MUTUELLE, Albi.
demeurant à UCHAUD

- **Monsieur CAUSSE CHRISTOPHE**
GESTIONNAIRE CLIENTELE PROFESSIONNELLE CONFIRME, CAISSE
D'EPARGNE Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à ROUSSON

- **Madame CHABAL NICOLE**
RESPONSABLE SECTEUR COMMERCIAL, CIMENTS CALCIA,
GUERVILLE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN

- **Madame CHAFER CATHERINE**
CHIMISTE, SAINT GOBAIN ISOVER, ORANGE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Monsieur CHAFER RAPHAEL**
DEPOTEUR, SAINT GOBAIN ISOVER, ORANGE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Monsieur CHAPTAL ERIC**
TECHNICIEN DE FABRICATION, CARREFOUR, EVRY.
demeurant à NIMES

- **Monsieur CHAPTAL YVES**
RETRAITE, HUILERIE EMILE NOEL SAS, PONT-SAINT-ESPRIT.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur CHARDIN JOEL**
Ingénieur, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'EUZET

- **Monsieur CHIVALIER PHILIPPE**
TECHNICIEN DE QUALI, GROUPE BIGARD, ROGNONAS.
demeurant à TAVEL

- **Monsieur CLIMENT PATRICK**
AGENT DE SECURITE, SERIS ESI, PEROLS.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur COINTEPAS MATHIEU**
ASSISTANT QUALITE SURETE, AREVA NC MELOX, CHUSCLAN.
demeurant à PUJAUT

- **Madame COLLOCA JOELLE**
EMPLOYEE DE SERVICE, ELIOR ENTREPRISE CEA MARCOULE,
BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Madame COMBES JOSETTE**
CHARGE D'AFFAIRES, HARMONIE MUTUELLE, ALBI.
demeurant à QUISSAC

- **Monsieur CORBI PATRICK**
Gardien d'immeuble, Logis Cévenols-OPH Alès agglomération, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur CORRE PHILIPPE**
INGENIEUR, AIRBUS HELICOPTERS, MARIGNANE.
demeurant à BOUC-BEL-AIR

- **Monsieur CORTES CLAUDE**
Responsable Fonction Support, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur COTTINO ANTOINE**
Cariste conditionnement, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur COUDIERE CHRISTOPHE**
CHARGE D'AFFAIRES MAINTENANCE, AREVA NC, BAGNOLS SUR
CEZE.
demeurant à MONTFAUCON

- **Monsieur COULOMB THIERRY**
RESPONSABLE D'EQUIPE DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur CRAY JEAN JACQUES**
EXPERT COMPTABLE, KPMG S A, MARSEILLE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame CRUZ SYLVIE**
CHARGE DE RAYON MG, MONOPRIX, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur CUADRADO BRUNO**
Agent clientèle 6ème niveau, SAUR, NIMES.
demeurant à CLARENSAC

- **Madame DAMOUR SYLVIE**
CONSEILLER DE VENTE QUALIFIE, CARREFOUR BANQUE, EVRY.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur D'ANGELO JOSEPH**
ASSISTANT COMPTABLE, PHARMAT S.A.S., MONTPELLIER.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Monsieur DAURAT OLIVIER**
Ingénieur communication service clients, XEROS TECHNOLOGY SERVICES,
VILLEPINTE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DEDIEU JEAN FRANCOIS**
ASSISTANT TECHNIQUE, AREVA NC MELOX, CHUSCLAN.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame DELANNOY CHRISTEL**
ASSISTANTE COMMERCIALE, BLANCOLOR, LES ANGLES.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur DELAZUBERTORIEZ JEAN**
TECHNICIEN SUPERIEUR NIVEAU 4, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à MONTFRIN

- **Monsieur DELOFFRE DIDIER**
CHEF DE SERVICE SUPP. UTILIS., SAUR, NIMES.
demeurant à LANGLADE

- **Madame DELOL FLORENCE**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à LIRAC

- **Monsieur DERAISIN GILLES**
INFORMATICIEN, POLE EMPLOI DSE, CASTELNAU-LE-LEZ.
demeurant à CORCONNE

- **Monsieur DESOGOS ANTONIO**
SOUDEUR, ORYS GROUPE ORTEC, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame DEVEZE CORINNE**
Cariste, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Monsieur DIAZ FREDERIC**
Technicien Etudes Développement, AREVA NP SAS, PIERRELATTE.
demeurant à VENEJAN

- **Madame DISSET MARIANNE**
Operateur de production, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DISTEFANO FRANCO**
AFFICHEUR SUR DISPOSITIF PUBLICITAIRE, CLEAR CHANNEL FRANCE,
BOULOGNE-BILLANCOURT.
demeurant à LA CALMETTE

- **Madame DONDEY SYLVIANE**
TECHNICIENNE RADIOPROTECTION, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SABRAN

- **Monsieur DORIER OLIVIER**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur DREVET THIERRY**
MANAGER LOGISTIQUE, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, MONDEVILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur DUBOIS MICHEL**
Cariste Stock, ROYAL CANIN FRANCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur DUBREUIL FREDERIC**
DESSINATEUR ETUDES, ISDEL SAS, ST PAUL TROIS CHATEAUX.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur EGEA FREDERIC**
Responsable Magasin Pièces Détachées, SAINT MAMERT VAUVERT,
VAUVERT.
demeurant à VAUVERT

- **Madame ENJOLRAS MARTINE**
CHARGÉE D'ACCUEIL, SOCIÉTÉ NATIONALE DE RADIODIFFUSION
RADIO FRANCE, PARIS.
demeurant à AUBORD

- **Madame ESCANDE CAROLINE**
INGENIEUR ETUDE ET DEVELOPPEMENT, AREVA NP, LYON.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur EXBRAYAT ERIC**
RESPONSABLE D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE

- **Monsieur EXPERT CLAUDE**
Technico-commercial, SARL GREGOIRE DISTRIBUTION, SAINT-MARTIAL-
D'ARTENSET.
demeurant à LEDENON

- **Monsieur EYSSERIC JAKY**
CHEF DE CHANTIER, INEO RESEAUX SUD EST, VILLEURBANNE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame FABRE-JACOB ISABELLE**
Conseiller spécialisé, BNP PARIBAS, PANTIN.
demeurant à NIMES

- **Monsieur FABRE PIERRE**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Madame FALGAIROLLE SYLVIE**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à VESTRIC-ET-CANDIAC

- **Monsieur FAYARD YVES**
TECHNICIEN, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à CARSAN

- **Monsieur FAYETTE PHILIPPE**
Ouvrier professionnel, STMI, GIF-SUR-YVETTE.
demeurant à LE PIN

- **Monsieur FEAT MICHEL**
CHEF DE CHANTIER, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

- **Madame FIORENZANO LINE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur FLUMIAN DIDIER**
CHEF D'EQUIPE, FERIFOS, FOS-SUR-MER.
demeurant à BEUCAIRE

- **Madame FONTAINE VIRGINIE**
Ingénieur chercheur, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur FRANCOIS BERNARD**
MAÇON, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à SAINT-MAMERT-DU-GARD

- **Madame FRIESZ BRIGITTE**
Aide-soignante, EHPAD LES OLIVIERS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Monsieur GADREAU PATRICK**
OPERATEUR DESMA, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Madame GADREAU VALERIE**
ASSISTANTE DE COPROPRIETE, NEXITY LAMY ALES, ALES.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur GAILLARD GILLES**
DIRECTEUR TERRITORIAL DELEGUE POLE EMPLOI, POLE EMPLOI
OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Madame GARCIA FRANCOISE**
COMPTABLE, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur GARCIA JEAN PAUL**
CADRE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Madame GARCIA LOLITA**
SECRETARE, CAPEB DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GARCIA RAPHAEL**
ROBINETTIER, ISDEL SAS, ST PAUL TROIS CHATEAUX.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Madame GARREYN CHRISTINE**
ASSISTANTE DE DIRECTION, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à LANGLADE

- **Madame GEMINARD ALINE**
TECHNICIEN CONSEIL, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GERME JEAN PIERRE**
AGENT DE MAITRISE, SOCIETE D'ENRICHISSEMENT DU TRICASTIN
(S.E.T), BOLLENE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur GHETTI NICOLAS**
AGENT DE SERVICE QUALIFIE, ONET PROPRETE ET SERVICES,
MARSEILLE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Monsieur GIANCANE PIERRE**
TOLIER CONFIRME, CARROSSERIE LAGANIER, ALES.
demeurant à ROUSSON

- **Monsieur GILLES DENIS**
GESTIONNAIRE CL, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à LES SALLES-DU-GARDON

- **Monsieur GLEIZAL CHRISTOPHE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Madame GORCZYCA ISABELLE**
TECHNICIEN PRINCIPAL, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur GOURAT DIDIER**
OPERATEUR, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à AIGUES-VIVES

- **Madame GRANGE MONIQUE**
Correspondant qualité sécurité, INEO RESEAUX SUD EST, VILLEURBANNE.
demeurant à GOUDARGUES

- **Monsieur GRANIER CHRISTOPHE**
AGENT PORTUAIRE, CAPITAINERIE DE PORT CAMARGUE, LE GRAU-
DU-ROI.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Madame GREVOULET ANNE MARIE**
Opératrice finissage, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à MONOBLÉ

- **Madame GUAGLIARDO MARGUERITE**
CHARGÉE DE GESTION SINISTRES, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Madame GUERROUM AKILA**
ASSISTANTE DE CAISSE, CARREFOUR HYPERMARCHES, EVRY.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GUINTRAND JEAN MARC**
ASSISTANT INTERV CLIENTELE 1ER NIV, SAUR, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame GUIRAUD FLORENCE**
AIDE CHIMISTE, BLANCOLOR, LES ANGLÉS.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur HAMON OLIVIER**
DECONTAMINEUR, O.T.N.D. ONET TECH.NUCLEAR DECOM,
PIERRELATTE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur HASSINI RACHID**
MAGASINIER, PONTICELLI SERVICES CENTRAUX, MARNE LA VALLEE
CDX 2.
demeurant à ALES

- **Monsieur HELY JOLY PHILIPPE**
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Madame HEULS MARTINE**
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE URBAIN V, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur HUSQUIN BRUNO**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUD,
VERGEZE.
demeurant à GALLARGUES-LE-MONTUEUX

- **Monsieur JACQUIER CHRISTOPHE**
CONSEILLER CLEINTELE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à SABRAN

- **Madame JACQUIN EMMANUELLE**
EMPLOYEE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur JAFFRENNOU PHILIPPE**
DIRECTEUR INGENIERIE, PCAS, LONGJUMEAU.
demeurant à PUJAUT

- **Madame JANICOT SYLVIE**
ADMINISTRATEUR REFERENTIEL, GERFLOR, VILLEURBANNE.
demeurant à LIRAC

- **Madame JOURDAN LAURENCE**
CONSEILLER EMPLOI, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à ALES

- **Madame JOUVE FRANCOISE**
CHARGEE DE RESSOURCES HUMAINES, AREVA NC, BAGNOLS SUR
CEZE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur JOUVIN ROGER**
AGENT DE MAITRISE, AVIGNON TOURISME, AVIGNON.
demeurant à LIRAC

- **Monsieur JUSTIN-THOMAS JEAN PIERRE**
SECOND DE CUISINE, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur LACROZE FREDERIC**
CADRE RESPONSABLE HSE, RHODIA OPERATIONS (SOLVAY), SAINT-
MAURICE-L'EXIL.
demeurant à ROUSSON

- **Monsieur LAMARCHE JEAN JACQUES**
Chauffeur hydrocureur, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-
SRDE, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur LATRECHE NAIM**
DECONTAMINEUR, STMI, BAGNOLS/CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur LAURENT GIL**
AGENT ADMINISTRATIF, APRIA, MONTREUIL.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Monsieur LAZARE MICHEL**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur LECAN PATRICE**
CARROSSIER PEINTRE CARTECH, AUTO SERVICES BAGNOLS,
BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CRUVIERS-LASCOURS

- **Madame LEONI YVETTE**
ANALYSTE DE DEVELOPPEMENT, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame LEPLAT MICHELINE**
CHEF D'EQUIPE, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à MILHAUD

- **Madame LEVRAULT KATIA**
CONSEILLER CLIENTELE, MAAF ASSURANCES, NIORT.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Monsieur L'HERMET MAURICE**
OUVRIER, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à LES MAGES

- **Monsieur LIPARI ALFONSO**
CHEF CONTROLEUR, KEOLIS, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur LOPEZ JEAN**
AGENT DE NETTOYAGE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame LOZANO PATRICIA**
CONSEILLER DE VENTE, CARREFOUR BANQUE, EVRY.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur MAIRAND DAVID**
GEOMETRE, EUROVIA LANGUEDOC ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à REDESSAN

- **Madame MAJJADE KHADIJA**
AIDE CONDUCTEUR ABONNES, SAS MIDI PRINT, GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur MALLIA VAUTIER PATRICK**
CONSEILLER ACCUEIL, BANQUE POPULAIRE PROVENCALE ET CORSE,
MARSEILLE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur MARTIN DOMINIQUE**
APPROVISIONNEUR PALETTES, SMURFIT KAPPA SUD EST,
GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur MARTINEZ PATRICK**
CANTONNIER, ERILIA, MARSEILLE.
demeurant à BEAUCAIRE

- **Madame MARTIN FLORENCE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur MASSOT JEAN CHRISTOPHE**
Technicien supérieur d'encadrement, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Monsieur MENDEZ CHRISTIAN**
DIRECTEUR DE SUCCURSALE, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à ALES

- **Madame MENOURET SYLVIE**
ASSISTANTE, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur MERLE JEROME**
MECANIEN REGLEUR MACHINE TEXTILE, ETABLISSEMENTS PAYEN,
SAINT-JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à ALES

- **Madame MERLE NADINE**
OPERATEUR CONDUITE DE MACHINES, SOCIETE PAYEN, SAINT-
JULIEN-EN-SAINT-ALBAN.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Monsieur MERLET JOCELYN**
TECHNICIEN LOGISTIQUE NUCLEAIRE NIV 2, ROUMEAS SERVICES,
LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Monsieur MILETTO ERIC**
Responsable du développement commercial, GE MONEY BANK, PARIS LA
DEFENSE.
demeurant à AUBAIS

- **Monsieur MILLOT DIDIER**
RESPONSABLE SERVICE PLACEMENTS, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à NIMES

- **Madame MIRA JANIQUE**
EMPLOYEE DE RESTAURATION, ELIOR CEA MARCOULE, BAGNOLES
SUR CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame MIRA MARILYNE**
EMPLOYEE POLYVALENTE DE RESTAURATION, ELIOR CEA
MARCOULE, BAGNOLES SUR CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur MISSILIER CLAUDE**
CHEF DE QUAI, PASSION FROID, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MONTI JEAN MARC**
TECHNICIEN LABORATOIRE, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur MORENO ERIC**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur MORENO NORBERT**
Commercial CHD Confirmé, FRANCE BOISSONS SUD EST, BOUC-BEL-AIR.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur MOULIN PASCAL**
CHEF D'AGENCE, PROXITHERM, LEVALLOIS-PERRET.
demeurant à NAGES-ET-SOLOGUES

- **Monsieur MOUNIER FREDERIC**
GESTIONNAIRE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur MOURGUES GILLES**
MAGASINIER, PROMOCASH - SARL GARDIS, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur MUNIER CHRISTOPHE**
STEWART, AIR FRANCE CENTRE DES SERVICES PARTAGES, ROISSY-
CHARLES-DE-GAULLE.
demeurant à LANGLADE

- **Madame NAFRAICHEUR NATHALIE**
COORDINATRICE REGIONALE CICAS, ASSOCIATION DE MOYENS
KLESIA, MONTPELLIER.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Monsieur NEDELLEC CLAUDE**
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES, CARREFOUR SUPPLY CHAIN,
SAINT-GILLES.
demeurant à SAINT-CHAMAS

- **Monsieur NICOLAS OLIVIER**
MAGASINIER, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur NOBILINI DENIS**
INGENIEUR, AREVA NP, BAGNOLS-sur-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame NOIRHOMME CHRISTINE**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI NIMES, NIMES.
demeurant à ARPAILLARGUES-ET-AUREILLAC

- **Monsieur NOUIS THIERRY**
PILOTE TRANSFORMATION, SMURFIT KAPPA SUD EST, GALLARGUES-
LE-MONTUEUX.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur NURY PATRICK**
AGENT DE MAITRISE, MONCIGALE, BEAUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur PAGES JEAN CLAUDE**
OPERATEUR INJECTION, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à ALES

- **Monsieur PAOLILLO GERARD**
PLOMBIER, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PARIS MICHEL**
GARDIEN DE NUIT RONDES, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur PAULIN PATRICK**
RESPONSABLE LOGISTIQUE, LAFARGE GRANULATS FRANCE,
MONTAGNY.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur PECHERAL GUY**
EMPLOYE NIVEAU 3 ECHELON 1, MINELLI S.A., AUBAGNE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PELLERIN JEAN MICHEL**
INGENIEUR PROCEDE, AREVA PROJETS SAS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à DOMAZAN

- **Madame PELOUX SYLVIE**
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à LA CALMETTE

- **Monsieur PEREA ALBERT**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur PERROTTI CHRISTOPHE**
AGENT DE MAITRISE ELECTRICITE, FIBRE EXCELLENCE, TARASCON.
demeurant à BELLEGARDE

- **Madame PIERREDON PATRICIA**
Assistante service approvisionnement, CERP, LE PONTET.
demeurant à MEYNES

- **Madame PIEUX ELIANE**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à CAISSARGUES

- **Monsieur PISSIS CHRISTOPHE**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame PISTOIA SYLVIE**
EMPLOYEE POLYVALENTE DE RESTAURATION, ELIOR ENTREPRISE
CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur PONS FREDERIC**
EMPLOYE D'IMMEUBLE, S A COURDIL, NIMES.
demeurant à JUNAS

- **Monsieur PONS JEAN MICHEL**
TECHNICIEN DE MISE EN ROUTE, FIVES PILLARD, MARSEILLE.
demeurant à SOMMIERES

- **Monsieur PREZET CHRISTOPHE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à MOUSSAC

- **Monsieur PRIETO RAPHAEL**
CHEF DE PARC NIVEAU B1.1 coef 90 (CADRE), EIFFAGE CONSTRUCTION
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à FONS OUTRE GARDON

- **Madame PROU JEANNINE**
RETRAITEE, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Madame PROVOST MONIQUE**
ADJOINTE RESPONSABLE ANTENNE, DESCOURS ET CABAUD PACA,
CARPENTRAS.
demeurant à APT

- **Monsieur RABIER JEAN-LUC**
ATTACHE COMMERCIAL ITINERANT, Baurès Prolians, Montpellier.
demeurant à ALES

- **Monsieur RAMONDOU JEAN LUC**
TECHNICIEN CONTROLE COMMANDES, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à VENEJAN

- **Monsieur RANC SERGE**
MANUTENTIONNAIRE PREPARATEUR DE COMMANDES, JALLATTE
SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à ALES

- **Madame RAVET NATHALIE**
CADRE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Monsieur RAVIER LUC**
EMPLOYE DE MAGASINAGE, SYSTEME U CENTRALE REGIONALE SUD,
VENDARGUES.
demeurant à AIGUES-VIVES

- **Madame RICHONNIER SYLVIE**
TECHNICIENNE DE LABORATOIRE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur ROCHE CHRISTIAN**
AGENT DE PROPLETE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur ROUDIL ERIC**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, AREVA NC TRICASTIN,
PIERRELATTE.
demeurant à TRESQUES

- **Monsieur ROUSSEL PATRICK**
OUVRIER, SCHNEIDER ELECTRIC FRANCE, RUEIL MALMAISON.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Monsieur ROUSSEL PIERRE**
OUVRIER, BLANCOLOR, LES ANGLES.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur ROUX BRUNO**
OPERATEUR N1, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur ROUX JEAN MARIE**
GESTIONNAIRE DE COMMANDES, ROCHE PERE & FILS SA, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ROUX THIERRY**
CHARGE D'AFFAIRES, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à ORSAN

- **Madame SAAKOVIDI SYLVIE**
ASSISTANTE COMPTABLE CONFIRMEE, SAAKOVIDI PAVEL, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame SALANCON CHRISTINE**
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-
Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Madame SALAUN SYLVIE**
TECHNICIEN CONSEILLER INDEMNISATION, POLE EMPLOI DIRECTION
REGIONALE PACA, MARSEILLE.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur SALERT JEAN**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Madame SALOM MYRIAM**
REFERENT TECHNIQUE MAITRISE DES RISQUES, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à AUJARGUES

- **Monsieur SANIAL CHRISTIAN**
TECHNICIEN, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-NAZAIRE

- **Monsieur SCANDOLERA GERARD**
TECHNICIEN, SOCIETE D'ENRICHISSEMENT DU TRICASTIN (S.E.T),
BOLLENE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur SEMPERE LIONEL**
IMPRIMEUR ROTATIVISTE, SAS MIDI PRINT, GALLARGUES-LE-
MONTUEUX.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Madame SERRE REGINE**
ASSISTANTE DE GESTION, ORYS GROUPE ORTEC, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à ORSAN

- **Monsieur SILVESTRE PASCAL**
AGENT DE MAINTENANCE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame SIMON CATHERINE**
OPERATRICE DE VALEUR, LOOMIS FRANCE, LUNEL.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Monsieur SIX THIERRY**
INGENIEUR DESIGN PRODUIT, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à LANGLADE

- **Monsieur SOUCHE JACQUES**
AGENT RESEAUX, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-
SRDE, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame STAZAR SYLVETTE**
HOTESSE DE CAISSE, CSF, SALON-DE-PROVENCE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame SUAU IRENE**
CHEF DE PROJET MOA, EOVI MCD MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur TALLEU ERIC**
COMMERCIAL, Société Marseillaise de Crédit, MARSEILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur TASSIN ANDRE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur THOORIS JACQUES**
RESPONSABLE DES VENTES, HOLCIM HAUT-RHIN S.A.S., BLOTZHEIM.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame TISSEUR CAROLINE**
GESTIONNAIRE MAITRISE DES RISQUES, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur TRECCANI DOMINIQUE**
CONDUCTEUR RECEVEUR, KEOLIS, ALES.
demeurant à CENDRAS

- **Monsieur TROGI TOUSSAINT**
REFERENT TECHNIQUE ACCUEIL, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur TROUILLAT JEAN CLAUDE**
CHEF D'EQUIPE, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à MANDUEL

- **Monsieur TUQUET PATRICK**
CARISTE, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à CABRIERES

- **Monsieur TUR LUDOVIC**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur URSO JEAN**
TECHNICIEN PRINCIPAL, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur USSEGLIO DIDIER**
SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à SOUVIGNARGUES

- **Monsieur VALADIER PHILIPPE**
DIRECTEUR D'EXPLOITATION, NICOLLIN SAS, SAINT-FONS.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame VEISEMBURGER NATHALIE**
OPERATRICE PROTOTYPE, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur VERBRUGGHE DIDIER**
CHARGE QUALITE, U LOGISTIQUE, VENDARGUES.
demeurant à SOUVIGNARGUES

- **Madame VERHEYDE ANNE LISE**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur VERHEYDE CYRIL**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur VEYRON BERNARD**
EMPLOYE POLYVALENT, CAMPING DE L'ARCHE, ANDUZE.
demeurant à SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

- **Monsieur VIAUD SYLVAIN**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à TAVEL

- **Madame VIDAL PASCALE**
MECANICIENNE, IPSIS, COMBS-LA-VILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur VIEL JEAN-FRANCOIS**
CHEF D'EQUIPE, FRANCE BOISSONS SUD EST, BOUC-BEL-AIR.
demeurant à MONTPEZAT

- **Monsieur VINCENT BERNARD**
CHEF D'EQUIPE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Madame WALTER CATHERINE**
SECRETAIRE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES
- **Monsieur ZAMMIT ALAIN**
INGENIEUR ELECTRICITE CONTROLE COMMANDE, CEA MARCOULE,
BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BEZOUCE
- **Monsieur ZARAGOZA RICHARD**
CONTROLEUR EXPEDITIONS, SMURFIT KAPPA SUD EST,
GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à VAUVERT

Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :

- **Madame ABELLA BRIGITTE**
MAITRISE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Monsieur AIME JEAN PAUL**
INGENIEUR, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SALAZAC
- **Monsieur ALDEBERT DENIS**
Expert immobilier, BANQUE POPULAIRE DU SUD, PERPIGNAN.
demeurant à NIMES
- **Madame ALVADO MONIQUE**
DIRECTRICE MAGASIN, MONOPRIX, CLICHY.
demeurant à ALES
- **Monsieur AMORAVAIN SERGE**
CADRE DIRIGEANT, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Monsieur ASSENAT BERNARD**
Chef de Cuisine - Gerant, ELIOR CEA MARCOULE, BAGNOLES SUR CEZE.
demeurant à ORSAN
- **Monsieur AUBERT ERIC**
CHEF DE QUART EXPLOITATION, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à SAINT-TRINIT
- **Monsieur AUDIBERT ALAIN**
Chef de chantier ETAM F, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANÉE, VITROLLES.
demeurant à SAINTE-ANASTASIE
- **Monsieur AVENEL PASCAL**
CHEF DE VENTE PIECES DE RECHANGE, RENAULT RETAIL GROUP,
ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.
demeurant à REDESSAN

- **Monsieur AZAIS JEAN PHILIPPE**
Spécialiste fonction support, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MONTPEZAT

- **Monsieur BAILLEUL JEAN PIERRE**
RESPONSABLE D'EQUIPE DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur BALLESTEROS ANGEL**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Madame BASTET MURIEL**
TECHNICIENNE, DIRECTION REGIONALE SERVICE MEDICAL
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur BASTID FREDERIC**
CONDUCTEUR DE TRAVAUX, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANEE, ST
JEAN DE VEDAS.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur BELLATON ERIC**
Cadre bancaire, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à SAINT-SIFFRET

- **Monsieur BENALI ABDEL-KAMEL**
AGENT RESEAUX, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-
SRDE, ALES.
demeurant à LES SALLES-DU-GARDON

- **Madame BERETTA MARIA**
RESPONSABLE DE BOUTIQUE, ANDRE SAS GROUPE VIVARTE, PARIS.
demeurant à NIMES

- **Madame BERNADEL SYLVIE**
CARTOGAPHE, CLEAR CHANNEL FRANCE, BOULOGNE-
BILLANCOURT.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BERNARD ALAIN**
CHEF D'EQUIPE, MONCIGALE, BEUCAIRE.
demeurant à THEZIERS

- **Madame BERTEAU ELISABETH**
TECHNICIENNE EXPERIMENTEE, POLE EMPLOI OCCITANIE,
MONTPELLIER.
demeurant à ALES

- **Monsieur BESTION ERIC**
CONDUCTEUR INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, HARIBO RICQLES
ZAN, UZES.
demeurant à LA ROUVIERE

- **Monsieur BLANC CHRISTIAN**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Monsieur BLANC JEAN MARC**
CHARGE DE CLIENTELE, EOVI MCD MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame BLONDIN JOELLE**
Auxiliaire de puériculture, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à MARGUERITTES

- **Madame BOISSET MURIELLE**
FONCTIONS DE RESPONSABLE DE SERVICE, Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à ANDUZE

- **Monsieur BOISSON PATRICE**
RESPONSABLE SERVICE LOGISTIQUE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-
Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à LE VIGAN

- **Monsieur BONNEFOY ALAIN**
GESTIONNAIRE ADMINISTRATIF, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BONNET DAVID**
Chef d'Equipe, SUEZ RR IWS, PARIS LA DEFENSE.
demeurant à GARONS

- **Monsieur BONNET GERARD**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur BOUDARD JACQUES**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, EUROVIA GPI, BRIVE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BOURELLY JOEL**
OPERATEUR CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à CODOGNAN

- **Madame BOUSCARLE GENEVIEVE**
Ingénieur - Directeur, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Madame BOUSQUET NADINE**
AGENT DE SECURITE SOCIALE, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
GARD, NIMES.
demeurant à ORSAN

- **Madame BOUVIER FREDERIQUE**
REFERENT TECHNIQUE COMPTABILITE, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame BRIEULLE PASCALE**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur BROCHE PHILIPPE**
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Monsieur BROUILLONNET MICHEL**
GESTIONNAIRE BANCAIRE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Madame BRUGUIER MARIE FRANCE**
CONSEILLER JURIDIQUE, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à POULX

- **Monsieur BRUNEAUX DE LA SALLE CHRISTOPHE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LEDENON

- **Monsieur BUGEA THIERRY**
CHARGE DE MISSIONS, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur CANAUT PASCAL**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à AUBAIS

- **Monsieur CARRADORE ANGEL**
TECHNICIEN DE FABRICATION, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE,
FOS-SUR-MER.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur CARRILLO PHILIPPE**
RETRAITE ANTICIPEE, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à CARSAN

- **Monsieur CASANADA DIDIER**
EMPLOYE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur CAVALIE JEAN CLAUDE**
COORDINATEUR FM, ENGIE ENERGIE SERVICES, LA PLAINE ST DENIS.
demeurant à REDESSAN

- **Madame CAYUELA CATHERINE**
CHARGE DE GESTION SINISTRES, GMF, PARIS.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur CERFOGLINO JACKY**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame CHABAL NICOLE**
RESPONSABLE SECTEUR COMMERCIAL, CIMENTS CALCIA,
GUERVILLE.
demeurant à SAINT-HILAIRE-D'OZILHAN

- **Monsieur CHARDIN JOEL**
Ingénieur, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'EUZET

- **Monsieur CHAUVET PHILIPPE**
RESPONSABLE LOGISTIQUE, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à VALLABREGUES

- **Madame CHEIRON MARTINE**
CONSEILLERE DE VENTE, SAS KIABI EUROPE, SAINT-EGREVE.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Monsieur CHEMIN JEAN YVES**
DIRECTEUR D'AGENCE, EIFFAGE CONSTRUCTION, AVIGNON.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Madame CHRISTIN FRANCOISE**
SECRETAIRE DE DIRECTION, AREVA NC, COURBEVOIE.
demeurant à TRESQUES

- **Madame CLAUZEL SABINE**
CAISSIERE, INTERMARCHÉ LES ALLEMANDES, ALES.
demeurant à SAINT-HILAIRE-DE-BRETHMAS

- **Madame CLEMENT HELENE**
CONSEILLERE EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE, CAF DES
BOUCHES DU RHONE, MARSEILLE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur COLLAVIZZA BRUNO**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CAVILLARGUES

- **Monsieur COLONIEU DENIS**
CADRE BANCAIRE, CREDIT LYONNAIS SA, VILLEJUIF.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame CONORT MARIE**
RESPONSABLE DE SERVICE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur COPPA GERALD**
Technicien de maintenance, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à TRESQUES

- **Monsieur CORREA PATRICK**
EMPLOYE DE BANQUE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

- **Madame CORSAUT CHANTAL**
Conseillère commerciale d'agence, MAPA MUTUELLE D'ASSURANCE,
SAINT-JEAN-D'ANGELY.
demeurant à CABRIERES

- **Madame COUDERC DOMINIQUE**
Technicien prestations, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à ALES

- **Monsieur COURTEAU DANIEL**
Responsable Fonctionnel, MNH, MONTARGIS CDX.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur DANOT GERARD**
AGENT DE MAITRISE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Madame DARBON PASCALE**
CHARGE D'ACCUEIL, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à DEAUX

- **Monsieur DAVID JEAN CLAUDE**
TECHNICIEN SUPERIEUR ENCADRELEBT, AREVA NC TRICASTIN,
PIERRELATTE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur DELAZUBERTORIEZ JEAN**
TECHNICIEN SUPERIEUR NIVEAU 4, SANOFI CHIMIE, ARAMON.
demeurant à MONTFRIN

- **Madame DEVEZE CORINNE**
Cariste, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Monsieur DI CAPUA PASCAL**
CHEF EQUIPE FINITION OUVRIER COEF 270, SAS DUMEZ SUD,
MONTPELLIER.
demeurant à UCHAUD

- **Monsieur DICTOR CHRISTIAN**
TECHNICIEN INDUS. POLYVALENT, ROUMEAS SERVICES, LAUDUN-
L'ARDOISE.
demeurant à CORNILLON

- **Monsieur DOMENECH ALBERT**
AGENT ADMINISTRATIF, POLE EMPLOI DIRECTION REGIONALE PACA,
MARSEILLE.
demeurant à POULX

- **Monsieur DREWITZ THIERRY**
RECEPTIONNISTE APV, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à GARONS

- **Monsieur DUCHER ROLAND**
TECHNICIEN ELECTROME, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à GAUJAC

- **Monsieur DUMAS NORBERT**
CHEF D'EQUIPE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SABRAN

- **Monsieur DUQUESNE PHILIPPE**
CHEF OPERATEUR DU SON, FRANCE BLEU GARD LOZERE NIMES,
NIMES.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Monsieur DURAND GILLES**
Chargé gestion réseaux 1er niveau, SAUR, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ETIENNE JEAN MARIE**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur EUSTACHE HERVE**
CHARGE D'AFFAIRE, CIMAT, LAUDUN.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur EXPERT CLAUDE**
Technico-commercial, SARL GREGOIRE DISTRIBUTION, SAINT-MARTIAL-
D'ARTENSET.
demeurant à LEDENON

- **Monsieur EYBRALY ALAIN**
RESPONSABLE EXPLOITATION RADIOPROTECTION, AREVA NC,
BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur FEAT MICHEL**
CHEF DE CHANTIER, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

- **Monsieur FERREBOEUF MARC**
Spécialiste fonction support, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur FICHOT PASCAL**
CONSEILLER A L'EMPLOI, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à VESTRIC-ET-CANDIAC

- **Madame FONTUGNES ANNIE**
EMPLOYEE VALIDATION EXPEDITIONS, JALLATTE SAS, SAINT-
HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à ALES

- **Madame FRIESZ BRIGITTE**
Aide-soignante, EHPAD LES OLIVIERS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Madame GALLAND ODILE**
EMPLOYEE, SAS SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.
demeurant à AIGUES-VIVES

- **Monsieur GALVE GERARD**
TECHNICIEN PRINCIPAL, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur GARCIA ANTOINE**
RESPONSABLE TECHNIQUE, LATELEC, LABEGE.
demeurant à SOMMIERES

- **Monsieur GARCIA JEAN PAUL**
CADRE TECHNIQUE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Madame GARCIA LOLITA**
SECRETARE, CAPEB DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GAUCEL ROLAND**
CHAUSSEUR MONTEUR, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à SALINDRES

- **Monsieur GAUTHEY MARTIAL**
TECHNICIEN METIERS DE L'EAU, VEOLIA EAU - COMPAGNIE
GENERALE DES EAUX, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur GEISS PHILIPPE**
AGENT CPAM, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à LANGLADE

- **Monsieur GENDRE HERVE**
EMPLOYE, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur GIANCANE PIERRE**
TOLIER CONFIRME, CARROSSERIE LAGANIER, ALES.
demeurant à ROUSSON

- **Monsieur GIANNELLONI JEAN CHRISTOPHE**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur GIANORDOLI HERVE**
GRUTIER - Niv - Position - Coef 270, EIFFAGE CONSTRUCTION
LANGUEDOC ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à BERNIS

- **Madame GIBERT SYLVIE**
TECHNICIEN CONTROLE PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance
Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame GIGNOUX COLETTE**
RESPONSABLE DE RAYON, Monoprix Exploitation, CLICHY.
demeurant à NIMES

- **Madame GILIBERTO MURIEL**
Ouvrière agricole, SCI SIM, SAUVETERRE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur GIMENEZ MICHEL**
CHEF D'ATELIER, SUEZ RV, AIX EN PROVENCE.
demeurant à ARAMON

- **Monsieur GODOY JOSEPH**
AGENT DE FABRICATION II, STRADAL SAS, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur GOFFINET BERNARD**
RESPONSABLE COMMERCIAL REGION PARTICU, EOVI MUTUELLE,
VALENCE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur GRENTZINGER GILLES**
INGENIEUR CADRE, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE, FOS-SUR-MER.
demeurant à TRESQUES

- **Madame GUAGLIARDO MARGUERITE**
CHARGE DE GESTION SINISTRES, GMF ASSURANCES, LEVALLOIS-
PERRET.
demeurant à LE GRAU-DU-ROI

- **Monsieur GUILHOT JEAN JACQUES**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur GUILLARD MICHEL**
CONTROLEUR, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à NIMES

- **Madame GUILLOUX ANNIE**
EMPLOYEE DE BUREAU, AXA FRANCE IARD/VIE, NANTERRE.
demeurant à CABRIERES

- **Monsieur HASSINI RACHID**
MAGASINIER, PONTICELLI SERVICES CENTRAUX, MARNE LA VALLEE
CEDEX 2.
demeurant à ALES

- **Monsieur HAVRE MASSIT ANDRE**
TECHNICIEN STUDIO DE DESSINS, LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ, VEUREY.
demeurant à THEZIERS

- **Madame HEMON FRANCOISE**
CONSEILLER TECHNIQUE EN ACTION SOCIALE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur HENGEL ERIC**
TECHNICIEN D'ETUDES, EIFFAGE ENERGIE TRANSPORT &
DISTRIBUTION, CERGY-PONTOISE.
demeurant à NAGES-ET-SOLOGUES

- **Monsieur HERARD DOMINIQUE**
RESPONSABLE D'EXPLOITATION LOGISTIQUE, AUCHAN LOGISTIQUE,
NIMES.
demeurant à CLARENSAC

- **Monsieur HERBET JEAN MARIE**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur HERVIN JEAN PHILIPPE**
CHEF DE SERVICE, SOCIETE COMMERCIALE CITROEN, MONTPELLIER.
demeurant à SOMMIERES

- **Madame HEULS MARTINE**
INFIRMIERE DIPLOMEE D'ETAT, POLYCLINIQUE URBAIN V, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame HOOS MARIE HELENE**
CAISSIERE, DESCOURS ET CABAUD PACA, AVIGNON.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur IACICCO FERNANDO**
ECHANTILLONNEUR LABORATOIRE, FERROPEM, LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame JACQUIN EMMANUELLE**
EMPLOYEE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur JOURDAN PHILIPPE**
PILOTE DE LIGNE, AIR FRANCE, TREMBLAY-EN-FRANCE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur JUSTIN-THOMAS JEAN PIERRE**
SECOND DE CUISINE, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame LABIZE ELISABETH**
SECRETAIRE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLEE.
demeurant à ALES

- **Madame LAIN LAURENCE**
EMPLOYEE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Madame LAPERCHE PATRICIA**
EMPLOYEE POLYVALENTE DE RESTAURATION, ELIOR CEA
MARCOULE, BAGNOLES SUR CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame LARMANDE GENEVIEVE**
SECRETAIRE COMPTABLE, BANQUE DE FRANCE, PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur LAUBRY RENE**
TECHNICIEN ELECTRICIEN, SAINT MAMERT VAUVERT, VAUVERT.
demeurant à NIMES

- **Monsieur LAZARE MICHEL**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur LE MOING PHILIPPE**
RESPONSABLE AMELIORATION PERFORMANCE, CIMENTS CALCIA,
BEUCAIRE.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Monsieur LIGER JEAN MARC**
CHEF DE CABINE, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à VERS-PONT-DU-GARD

- **Madame LOMBARD CATHERINE**
SECRETAIRE DE DIRECTION, CPAM HERAULT, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-ANDRE-DE-MAJENCOULES

- **Monsieur LOPEZ JEAN FRANCOIS**
POLYVALENT THERMOFORMAGE, SIRAP REMOULINS, REMOULINS.
demeurant à MONTFRIN

- **Madame LOZZI BEATRICE**
GESTIONNAIRE DE RECOUVREMENT, URSSAF PACA, MARSEILLE.
demeurant à ARAMON

- **Madame LUC PATRICIA**
RESPONSABLE DE ZONE, EOVI MCD MUTUELLE, VALENCE.
demeurant à POULX

- **Madame MACHY PATRICIA**
ADJOINT DE DIRECTION, LA HALLE, PARIS.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur MAGLIANO FRANCK**
TECHNICIEN D'EXPLOITATION, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur MAGNET LOUIS**
Retraité, CAISSE REGIONALE SECURITE SOCIALE MINES, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur MAHIQUES ANTONIO**
CHEF DE PROJET, GUINTOLI, TARASCON.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Madame MALET MARTINE**
TECHNICIEN EN ACTION SOCIALE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à MANDUEL

- **Monsieur MALGOIRE JEAN CHARLES**
CHEF DE CHANTIER, EIFFAGE CONSTRUCTION LANGUEDOC
ROUSSILLON, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-BAUZELY

- **Monsieur MARCHAND LAURENT**
TECHNICIEN PLANIFICATION, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MARION SERGE**
CONDUCTEUR MACHINE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-JEAN-DU-PIN

- **Madame MARSALIK MARYSE**
CONSEILLER EN PREVENTION, SODAPEM, SOMMIERES.
demeurant à GAJAN

- **Madame MARTIN BRIGITTE**
OPERATRICE DE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur MARTINEZ FREDERIC**
AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame MARTIN HELENE**
ASSISTANTE TECHNIQUE, SAS SYNGENTA PRODUCTION FRANCE,
AIGUES-VIVES.
demeurant à MUS

- **Monsieur MARTINO PHILIPPE**
MONTEUR CATENAIRE, INEO SCLE FERROVIAIRE, TOULOUSE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MATTEOCCI TIZIANO**
INGENIEUR ET CADRE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame MEALARES CLAUDIE**
TECHNICIEN METHODES, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CORNILLON

- **Monsieur MERLET JOCELYN**
TECHNICIEN LOGISTIQUE NUCLEAIRE NIV 2, ROUMEAS SERVICES,
LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Madame MEYNADIER CECILE**
TECHNICIEN ACCUEIL ITINERANT, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MICHEL PIERRE YVES**
TECHNICIEN, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame MILESI MARIE JOSE**
technicien prestations, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD, NIMES.
demeurant à ALES

- **Madame MILLE ANNIE**
CHARGE DE PROJET MARKETING, AXA FRANCE, NANTERRE.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Madame MOHAMED DJAMILA**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à SAINT-DIONISY

- **Monsieur MOINET FREDERIC**
CONDUCTEUR INSTALLATION INDUSTRIELLE, HARIBO RICQLES ZAN,
UZES.
demeurant à BLAUZAC

- **Madame MOITIER CAROLE**
TECHNICIEN, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à MEJANNES-LES-ALES

- **Monsieur MOLAND MARC**
GESTIONNAIRE DE CLIENTELE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-
Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur MONCHIET STEPHANE**
EMPLOYE DE BANQUE, LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur MORENO ERIC**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur MOROSO YVES**
Responsable Technique Exploitation, SAUR, NIMES.
demeurant à AUBAIS

- **Monsieur MUNOZ PIERRE**
RESPONSABLE DE SERVICE DE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA,
BEAUCAIRE.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur NADAL ERIC**
EMPLOYE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur NEDELLEC CLAUDE**
RESPONSABLE RESSOURCES HUMAINES, CARREFOUR SUPPLY CHAIN,
SAINT-GILLES.
demeurant à SAINT-CHAMAS

- **Monsieur NOBILINI DENIS**
INGENIEUR, AREVA NP, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur ONDE GEORGES**
TECHNICIEN DE FABRICATION, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE,
FOS-SUR-MER.
demeurant à FOURQUES

- **Monsieur PAGES JEAN LUC**
CADRE EXPERT, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à SAINT CLEMENT LA RIVIERE

- **Madame PALESSE LYDIA**
SECRETAIRE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur PALPACUER ROBERT**
CHEF DE QUART EXPLOITATION, AREVA NC MELOX, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur PAOLILLO GERARD**
PLOMBIER, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PASQUET FRANCOIS**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE

- **Monsieur PECHERAL GUY**
EMPLOYE NIVEAU 3 ECHELON 1, MINELLI S.A., AUBAGNE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PEDROSA VICTOR**
Ingénieur et cadre informatique, BULL SAS, LES CLAYES-SOUS-BOIS.
demeurant à PUJAUT

- **Monsieur PELLERIN JEAN MICHEL**
INGENIEUR PROCEDE, AREVA PROJETS SAS, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à DOMAZAN

- **Monsieur PEREA ALBERT**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur PERRIER ERIC**
CONSEILLER COMMERCIAL, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à MANDUEL

- **Monsieur PESCE JEAN LUC**
Conseil gestion du patrimoine entreprise, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à UZES

- **Madame PETRANTONI PATRICIA**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à BERNIS

- **Monsieur PISSIS CHRISTOPHE**
TECHNICIEN ADMINISTRATIF, AUCHAN LOGISTIQUE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur POL GEORGES**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VALLABRIX

- **Monsieur PONS FREDERIC**
EMPLOYE D'IMMEUBLE, S A COURDIL, NIMES.
demeurant à JUNAS

- **Monsieur PRIVAT MICHEL**
TECHNICIEN LOGISTIQUE NUCLEAIRE, ROUMEAS SERVICES,
LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à POUZILHAC

- **Madame PROU JEANNINE**
RETRAITEE, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Monsieur PUGET PIERRE**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur QUATRIN LIONEL**
TOLIER CONFIRME, CARROSSERIE LAGANIER, ALES.
demeurant à MONOBLÉ

- **Monsieur QUILES FRANCIS**
CONTREMAITRE DE PRODUCTION, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur QUINQUILLA REGIS**
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à LANGLADE

- **Madame QUISSAC CLAUDE**
RESPONSABLE D'UNITE, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur RAMONDOU JEAN LUC**
TECHNICIEN CONTROLE COMMANDES, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à VENEJAN

- **Madame RANDON MARIE CLAUDE**
EMPLOYEE ADMINISTRATIVE, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à LANGLADE

- **Monsieur RIBARD PHILIPPE**
RESPONSABLE QUALITE, LAFARGE GRANULATS FRANCE, CLAMART.
demeurant à CAVEIRAC

- **Madame ROCHE BERNADETTE**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur ROCHE CLAUDE**
INGENIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Madame ROCHER BRIGITTE**
CHARGEE DE CLIENTELE, SACEM, NEUILLY-SUR-SEINE.
demeurant à POULX

- **Monsieur ROCHER STEFANO**
TECHNICIEN, COFELY S.E OUEST PROVENCE, VITROLLES.
demeurant à SAINT-GENIES-DE-COMOLAS

- **Monsieur ROKITA LUC**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DES-SORTS

- **Monsieur ROUBAUD BRUNO**
AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à GOUDARGUES

- **Madame ROUBAUD MARIE LAURE**
RESPONSABLE DES MOYENS GENERAUX, GRAND DELTA HABITAT,
AVIGNON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Madame ROUE MARYSE**
EMPLOYEE COMMERCIAL CONFIRMEE, DISTRIBUTION CASINO
FRANCE, SAINT-ETIENNE.
demeurant à FOURQUES

- **Madame ROUQUET DOMINIQUE**
TECHNICIENNE HAUTEMENT QUALIFIEE ALLOCATAIRES, PÔLE
EMPLOI, PARIS.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame ROUSSEL BRIGITTE**
EMPLOYEE ADMINISTRATIF STOCK, JALLATTE SAS, SAINT-
HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à ALES

- **Madame ROUX BETTY**
PREPARATRICE DE COMMANDES, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ROUX PIERRE**
Technicien installations, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Madame SABATIER CHANTAL**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Monsieur SABATIER ERIC**
OUVRIER, SAS SYNGENTA PRODUCTION FRANCE, AIGUES-VIVES.
demeurant à CALVISSON

- **Monsieur SALERT LAURENT**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Madame SALVI NADINE**
OPERATRICE DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur SAVES DANIEL**
MECANICIEN, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur SERVANT BERNARD**
TECHNICIEN RESEAUX, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION
D'EAU- SRDE, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur SILVESTRE PASCAL**
AGENT DE MAINTENANCE, GAZ DEPANNAGE, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur SIMON JEAN LUC**
TECHNICIEN PRINCIPAL CHARGE D'AFFAIRE, AREVA NC, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur SIRE MARC**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à MILHAUD

- **Monsieur SOLIGNAC CHRISTIAN**
AGENT DE SERVICE POLYACTIVITES, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-
CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur SOLINAS DIDIER**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur STANGHELLINI PATRICE**
CHAUFFEUR POIDS LOURDS, ENTREPRISE HYDRAULIQUE ET
TRAVAUX PUBLICS, TARASCON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Monsieur TALARD MICHEL**
REFERENT TECHNIQUE EN COMPTABILITE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame TARROU Beatrix**
TITULAIRE DE BUREAU, BANQUE DE FRANCE, MARNE LA VALLÉE.
demeurant à NIMES

- **Madame TAUPENAS MARIE DOMINIQUE**
GESTIONNAIRE CLIENT PROFESSIONNEL CONFIRME, CAISSE
D'EPARGNE Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur TEMPIER VINCENT**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur THERON PIERRE**
TECHNICIEN DE MAINTENANCE, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur THEVENARD ALAIN**
CHEF DE QUART SECURITE, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à GAUJAC

- **Monsieur TIXADOR FREDERIC**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur TRINQUIER MARCEL**
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à TRESQUES

- **Monsieur TRIPLET PASCAL**
AGENT ENTRETIEN ET GARDIENNAGE, JALLATTE SAS, SAINT-
HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

- **Madame TRUPHEMUS PASCALE**
EMPLOYEE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur URSO JEAN**
TECHNICIEN PRINCIPAL, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CAVEIRAC

- **Monsieur VACHETTE CHRISTIAN**
GEOPHYSICIEN, BRGM, ORLEANS.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Monsieur VALLIER JOEL**
TECHNICIEN, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur VATTIER BRUNO**
EMPLOYEE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ANDUZE

- **Madame VAUTRIN VERONIQUE**
AMDE PPS, AIR FRANCE, ROISSY CHARLES DE GAULLE.
demeurant à AIMARGUES
- **Monsieur VIEL JEAN-FRANCOIS**
CHEF D'EQUIPE, FRANCE BOISSONS SUD EST, BOUC-BEL-AIR.
demeurant à MONTPEZAT
- **Monsieur VIGNAL JEAN NOEL**
AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE, CIMENTS CALCIA,
BEUCAIRE.
demeurant à MEYNES
- **Monsieur VILLEGAS JEAN**
GERANT IMMOBILIER, SFHE, AIX-EN-PROVENCE.
demeurant à CAVEIRAC
- **Monsieur VINCENT BERNARD**
CHEF D'EQUIPE, ONET SERVICES, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Madame VINCENT CHANTAL**
TECHNICIEN SUPERIEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE
- **Monsieur WULLEPIT REMY**
CHAUDRONNIER METALLIER, SPCM, FOURQUES.
demeurant à BEUCAIRE

Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :

- **Monsieur ALORENT FABRICE**
CUISINIER, KORIAN LES MEUNIERES, LUNEL.
demeurant à AIMARGUES
- **Madame ANCONA COLETTE**
conductrice de machine, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES
- **Madame ANDRE COLETTE**
SECRETAIRE, OGEC VALSAINTE, NIMES.
demeurant à FONTS
- **Monsieur ANDRE JOEL**
LIVREUR, CERP RHIN RHONE MEDITERRANEE, NIMES.
demeurant à FONTS
- **Madame ANDRONICOU DANIEL ELIANE**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à CODOGNAN
- **Madame ANTHERIEU EVELYNE**
TECHNICIEN D'ACCUEIL, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à LE VIGAN

- **Monsieur ATLAN MARTIAL**
ASSISTANT CAISSE, CARREFOUR AIX EN PROVENCE, AIX EN PROVENCE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ATO ROBERT**
SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Monsieur AUDRAS PATRICK**
TECHNICIEN, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à BRANOUX-LES-TAILLADES

- **Madame AUTARD VIVIANE**
Technicien Conseil Assurance Maladie, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à FOURNES

- **Monsieur AVENEL PASCAL**
CHEF DE VENTE PIECES DE RECHANGE, RENAULT RETAIL GROUP, ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.
demeurant à REDESSAN

- **Madame BALAYE NICOLE**
AGENT DE FABRICATION, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ANDUZE

- **Madame BARDOU ANNE MARIE**
INFIRMIERE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame BARRAS FRANCOISE**
REFERENT TECHNIQUE PRESTATIONS, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à ARAMON

- **Madame BECHIR MARTINE**
ASSISTANTE FILIERES EXTERIEURES, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur BELLOUR PATRICE**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur BEN AISSA YOUSSEF**
OPERATEUR ZONE DE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Madame BERETTA MARIA**
RESPONSABLE DE BOUTIQU, ANDRE SAS GROUPE VIVARTE, PARIS.
demeurant à NIMES

- **Monsieur BERNARD PATRICK**
Technicien Maintenece bâtiment, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à EUZET

- **Madame BERTHET MARIE DOMINIQUE**
ACHETEUR, AREVA NP, BAGNOLS-sur-CEZE.
demeurant à BOISSET-ET-GAUJAC

- **Monsieur BERTRAND FRANCOIS**
REFERENT TECHNIQUE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à MILHAUD

- **Monsieur BIAU JACK**
RETRAITE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Madame BLANC CHRISTINE**
Conseil Clientèle, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-Roussillon,
MONTPELLIER.
demeurant à ROUSSON

- **Madame BLATIERE CATHERINE**
COMPTABLE, ROYAL CANIN SAS, AIMARGUES.
demeurant à GALLARGUES-LE-MONTUEUX

- **Monsieur BOBICHON BERNARD**
AGENT TECHNIQUE, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur BOISSON DIDIER**
RESPONSABLE ADMINISTRATIF, CIMAT, LAUDUN.
demeurant à SABRAN

- **Monsieur BONZI YVON**
GESTIONNAIRE CLIENT PROFESSIONNEL, CAISSE D'EPARGNE
Languedoc-Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à SAINT-QUENTIN-LA-POTERIE

- **Monsieur BOUCHARD MICHEL**
TECHNICIEN SUPERIEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CHUSCLAN

- **Madame BOURRET DANIELE**
DIRECTRICE DES SERVICES, CAPEB DU GARD, NIMES.
demeurant à SAINT-ETIENNE-DE-L'OLM

- **Monsieur BOYER CLAUDE**
Cadre, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à SABRAN

- **Madame BRADEFER CATHERINE**
RESPONSABLE DE SERVICE INFORMATIQUE, CNP TECHNOLOGIE DE
L'INFORMATIQUE, PARIS.
demeurant à NIMES

- **Madame BRAYE MARTINE**
SECRETAIRE, EPC FRANCE, SAINT-MARTIN-DE-CRAU.
demeurant à JONQUIERES-SAINT-VINCENT

- **Monsieur BRINGAS RAYMOND**
AGENT DE PRODUCTION, SMURFIT KAPPA SUD EST, GALLARGUES-LE-MONTUEUX.
demeurant à LES MAGES

- **Madame BRUGUIER FABIENNE**
SECRETAIRE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Madame BRUN ANNE MARIE**
Assistante comptabilité, SAINT MAMET, NIMES.
demeurant à AIGUES-MORTES

- **Monsieur CALLEJON PIERRE**
AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SABRAN

- **Madame CAMPANELLA MARYLINE**
ASSISTANTE COMMERCIALE, GAN ASSURANCES, PUTEAUX.
demeurant à NIMES

- **Monsieur CANDELLA HENRI**
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à MUS

- **Monsieur CARMINATI CLAUDE**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CONNAUX

- **Monsieur CARRETERO EDMOND**
RESPONSABLE PARC DE BAUSSENQ, EURENCO, VEDENE.
demeurant à REDESSAN

- **Monsieur CASANADA DIDIER**
EMPLOYE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

- **Monsieur CAULET DIDIER**
CARISTE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur CERFOGLINO JACKY**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame CESAR CLAUDINE**
AGENT TECHNIQUE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SALINDRES

- **Madame CHAMBLAS BRIGITTE**
employé d'industrie, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à GAGNIERES

- **Monsieur CHAPON REMY**
AGENT DE BASCULE, LAFARGE GRANULATS FRANCE, CLAMART.
demeurant à UZES

- **Monsieur CHAPUS JOSUAN**
OPERATEUR DE PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à UCHAUD

- **Monsieur CHARDENON DIDIER**
SPECIALISTE SERVICES INFRASTRUCTURE, BULL AMESYS, AIX EN
PROVENCE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur CHAUDOUARD YVES**
Technicien contremaître groupement de postes, RTE Réseau de Transport
d'électricité, PUTEAUX.
demeurant à TAVEL

- **Madame CHAUSTIER NICOLE**
GESTIONNAIRE PAIE, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame CHAZALON DENISE**
Opératrice marquage, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à MONTEILS

- **Monsieur CHERPIN PRIAMI LUC**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur CIAMPI BRUNO**
OUVRIER HAUTEMENT QUALIFIE, MONCIGALE, BEAUCAIRE.
demeurant à BEAUCAIRE

- **Monsieur CONFORT MICHEL**
Chef de quart de production, AREVA NC, BAGNOLS SUR CEZE.
demeurant à CAVILLARGUES

- **Madame COUDERT ANNE**
CONDUCTEUR INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, HARIBO RICQLES
ZAN, UZES.
demeurant à LA CALMETTE

- **Madame DELENNE MARTINE**
GESTIONNAIRE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à LES SALLES-DU-GARDON

- **Madame DESCARREGA SYLVIE**
Opératrice N 1, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur DI CAPUA PASCAL**
CHEF EQUIPE FINITION OUVRIER COEF 270, SAS DUMEZ SUD,
MONTPELLIER.
demeurant à UCHAUD

- **Madame DI MARCO JOSIANE**
CONDUCTRICE DE MACHINE OKU, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur DOMINGUES JEAN CLAUDE**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à BERNIS

- **Monsieur DOURLOT MICHEL**
COORDONATEUR DE PROJETS, CLEMESSEY S.A., MULHOUSE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Madame DOUSSAUD MONIQUE**
RESPONSABLE DE SERVICE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame DOUVILLE MARIE JOSE**
Ouvrier abattage, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Madame DRAY JEANINE**
REDACTEUR PRINCIPAL 1 CL, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRAND AVIGNON, AVIGNON.
demeurant à LES ANGLES

- **Madame DUCLAP CHANTAL**
Technicien Conseil Territorial, CAF DE VAUCLUSE, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur DUMONT DOMINIQUE**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur DUPONT ALAIN**
AGENT DE MATRICE, SOCIETE MEDITERRANEENNE DE NETOIEMENT,
MONTPELLIER.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame DURAND NICOLE**
CONDUCTRICE DES MACHINES AUTOMATIQUES, MERLIN GERIN
ALES, ALES.
demeurant à ROUSSON

- **Monsieur ECHIGUER AHMED**
TECHNICIEN ARCA 1, SABENA TECHNICS FNI, SAINT-GILLES.
demeurant à GARONS

- **Monsieur EDELYNE GUY**
PREPARATEUR, BAURES PROLIANS, Montpellier.
demeurant à MANDUEL

- **Monsieur ESPEIL JOEL**
ELECTRICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-MICHEL-D'EUZET

- **Monsieur ESTEVE JEAN CLAUDE**
OPERATEUR DE LIGNE, STE SOCODEI, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur ESTOURNEL ROLAND**
CHEF D'EQUIPE ELECTRIQUE, FERROPEM, LAUDUN-L'ARDOISE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur ETIENNE JEAN MARIE**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur FALGON GUY**
Technicien de laboratoire, CEMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur FELIX ROGER**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à BEAUVOISIN

- **Madame FESQUET MONIQUE**
OPERATRICE PROTOTYPE, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à SAINT-JUST

- **Madame FEVRIER CHRISTINE**
AGENT DE PRODUCTION, HARIBO, MARSEILLE.
demeurant à UZES

- **Madame FONTAINE MARIELLE**
SECRETAIRE CONFIRMEE, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur FONTANES FREDERIC**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur FOULLON THIERRY**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

- **Monsieur FRANCOIS DENIS**
RESPONSABLE EQUIPE PRODUCTION, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à CODOGNAN

- **Monsieur GALIBERT JEAN PIERRE**
DECONTAMINEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-LAURENT-DES-ARBRES

- **Monsieur GARCIA ANTOINE**
RESPONSABLE TECHNIQUE, LATELEC, LABEGE.
demeurant à SOMMIERES

- **Monsieur GAY SERGE**
TECHNICIEN, AREVA NC TRICASTIN, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-PAULET-DE-CAISSON

- **Monsieur GERMAIN ALAIN**
EMPLOYE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Madame GIMENEZ DOMINIQUE**
PROTOTYPISTE, CROUZET AUTOMATISMES SAS, VALENCE.
demeurant à ROUSSON

- **Madame GIRAUDET MYRIAM**
PILOTE, CROUZET AUTOMATISMES SAS, ALES.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur GOLLE FRANCIS**
EMPLOYE DE BANQUE, CIC LYONNAISE DE BANQUE, LYON.
demeurant à ROCHEFORT-DU-GARD

- **Monsieur GOUAS MICHEL**
MAGASINIER, Baurès Prolians, Montpellier.
demeurant à NIMES

- **Madame GRANGIS MARIE JOSE**
RETRAITEE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à DOMAZAN

- **Monsieur GRANIER VINCENT**
TECHNICIEN CONFIRME, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Madame GROUSSET COLETTE**
CONDUCTRICE DE MACHINES, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à MONS

- **Monsieur GUERRERO ALBERT**
Employé abattoir, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à BEUCAIRE

- **Monsieur GUIGAL JEAN PIERRE**
EMPLOYE DE BANQUE, CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE,
MARSEILLE.
demeurant à LES ANGLÉS

- **Monsieur GUIRARD RENAUD**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Madame GUIZARD MICHELE**
Opératrice de confection, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT

- **Monsieur HUGUET PATRICK**
SPECIALISTE FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUD, VERGEZE.
demeurant à LE CAILAR

- **Monsieur IMBERT MAURICE**
MECANICIEN AUTO SPECIALISE, GRANDS GARAGES DU GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur ISSARTEL GILBERT**
RESPONSABLE EQUIPE LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à LANGLADE

- **Monsieur JACQUET JEAN LOUIS**
EMPLOYE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à MANDUEL

- **Monsieur JACQUET PHILIPPE**
Pointeur certifieur, CARREFOUR SUPPLY CHAIN, SAINT-GILLES.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Monsieur JOLY LUC**
TECHNICIEN MOYENS GENERAUX, BANQUE POPULAIRE DU SUD,
PERPIGNAN.
demeurant à BOUILLARGUES

- **Monsieur JOUVERT NORBERT**
retraité, AGENCE NATIONALE POUR LA GARANTIE DES DROITS DES
MINEURS, FREYMING- MERLEBACH.
demeurant à ALES

- **Monsieur JUSTIN-THOMAS JEAN PIERRE**
SECOND DE CUISINE, ELIOR ENTREPRISES, PARIS-LA-DEFENSE.
demeurant à ROQUEMAURE

- **Monsieur KLONINGER PATRICE**
CHEF DE SERVICE, SAUR, NIMES.
demeurant à LA CALMETTE

- **Monsieur LACROIX JEAN MARIE**
EMPLOYE, CIMENTS CALCIA, BEUCAIRE.
demeurant à VALLABREGUES

- **Monsieur LANNET JEAN LOUIS**
Opérateur zone sensible, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à AIMARGUES

- **Madame LAPERCHE PATRICIA**
EMPLOYEE POLYVALENTE DE RESTAURATION, ELIOR CEA
MARCOULE, BAGNOLES SUR CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame LAZARZ MARIE CHRISTINE**
OUVRIERE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur LAZDANIAN ERIC**
CHARGE D'ETUDES STATISTIQUES, CAF DE VAUCLUSE, AVIGNON.
demeurant à LES ANGLÉS

- **Monsieur LEBALLAIS MICHEL**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur LECOULS JEAN CLAUDE**
AGENT, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à MONTFAUCON

- **Madame LYON NADINE**
OPERATRICE PROTOTYPE, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame MACHY PATRICIA**
ADJOINT DE DIRECTION, LA HALLE, PARIS.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Monsieur MARCHAND FRANCOIS**
RESPONSABLE SERVICE INFORMATIQUE, EMINENCE SAS,
AIMARGUES.
demeurant à SAINT-LAURENT-D'AIGOUZE

- **Monsieur MARCHAND JEAN PIERRE**
AGENT DE SERVICE, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame MARTIN HELENE**
ASSISTANTE TECHNIQUE, SAS SYNGENTA PRODUCTION FRANCE,
AIGUES-VIVES.
demeurant à MUS

- **Madame MARTIN NOELLE**
AGENT DE SERVICE HOSPITALIER, ELIOR SERVICES PROPRETE ET
SANTE, MEYREUIL.
demeurant à RIBAUTE-LES-TAVERNES

- **Monsieur MATEU JEAN**
Retraité, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VERGEZE

- **Monsieur MERLE ERIC**
RESPONSABLE DE PARC, Baurès Prolians, Montpellier.
demeurant à GARRIGUES-SAINTE-EULALIE

- **Madame MIGNOT MARYVONNE**
OPERATEUR PRODUCTION, ELIS PROVENCE MAJ, NIMES.
demeurant à GENERAC

- **Monsieur MILOT PATRICK**
TECHNICIEN PRINCIPAL D'ENCADREMENT, AREVA NC, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-ANDRE-D'OLERARGUES

- **Monsieur MIMOUN ALAIN**
CONDUCTEUR D'ENGINS, EIFFAGE ROUTE MEDITERRANÉE,
VITROLLES.
demeurant à GARONS

- **Monsieur MONTAGNE PATRICK**
AGENT DE MAITRISE D'EXPLOITATION, SILIM ENVIRONNEMENT,
MARSEILLE.
demeurant à BELLEGARDE

- **Monsieur MORGANT YVES**
INSPECTEUR D'ASSURANCE, GAN ASSURANCES - GROUPAMA SA,
PARIS.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur MOURGUES BRUNO**
OUVRIER, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à LES MAGES

- **Madame MULAS RENEE**
EMPLOYEE DE BANQUE, Société Marseillaise de Crédit, MARSEILLE.
demeurant à NIMES

- **Madame NIGGEL MURIEL**
GESTIONNAIRE TECHNIQUE, HARIBO RICQLES ZAN, UZES.
demeurant à FLAUX

- **Monsieur NOEL ALAIN**
TECHNICIEN, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à SAINT-CHRISTOL-LES-ALES

- **Madame OLMOS MARIE-PAULE**
CONSEILLERE A L'EMPLOI, POLE EMPLOI OCCITANIE, MONTPELLIER.
demeurant à UCHAUD

- **Monsieur ORTEGA HILARIO**
OUVRIER POLYVALENT, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à SAINT-MARTIN-DE-VALGALGUES

- **Monsieur PACHECO JEAN PAUL**
AGENT DE MAITRISE, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE, FOS-SUR-
MER.
demeurant à SAINT-PAUL-LA-COSTE

- **Monsieur PALMIERI ROBERT**
Soudeur - chef d'équipe, ENDEL, COLOMBES.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Monsieur PASCAL THIERRY**
RETRAITE, BRL ESPACES NATURELS, NIMES.
demeurant à VESTRIC-ET-CANDIAC

- **Monsieur PECHERAL GUY**
EMPLOYEE NIVEAU 3 ECHELON 1, MINELLI S.A., AUBAGNE.
demeurant à NIMES

- **Monsieur PERALDI THIERRY**
TECHNICIEN EN COMPTABILITE, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du
GARD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame PEREAU MICHELE**
DOCUMENTALISTE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à CODOLET

- **Madame PERROTIN MARTINE**
TECHNICIEN IMPRIMERIE, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à TAVEL

- **Monsieur PIGEYRE MICHEL**
Attaché Technico-Commercial Sédentaire, BAURES PROLIANS, Montpellier.
demeurant à EUZET LES BAINS

- **Monsieur PIGOURIER CHRISTIAN**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à LAUDUN-L'ARDOISE

- **Monsieur POL GEORGES**
PRE RETRAITE, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VALLABRIX

- **Monsieur PORTAL THIERRY**
TECHNICIEN PRODUCTION, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame PORTES ANNIE**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à NIMES

- **Madame POT MARTINE**
EMPLOYEE DE BANQUE, CREDIT LYONNAIS, VILLEJUIF.
demeurant à CALVISSON

- **Monsieur POUIGNY CLAUDE**
TECHNICIEN SUPERIEUR ENC, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-JULIEN-DE-PEYROLAS

- **Madame POUZANCRE SABINE**
REFERENT TECHNIQUE COMPTABILITE, CAF du GARD, NIMES.
demeurant à CAISSARGUES

- **Madame PROU JEANNINE**
RETRAITEE, CRPS -SUZANNE MASSON-, PARIS.
demeurant à SAINT-AMBROIX

- **Madame RANCHE CATHERINE**
OPERATRICE N1, EMINENCE SAS, AIMARGUES.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur RANCHE DOMINIC**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur RANDON JEAN-LUC**
ADJOINT RESPONSABLE SERVICE INFORMATIQUE, EMINENCE SAS,
AIMARGUES.
demeurant à LANGLADE

- **Monsieur REDOUTE THIERRY**
AGENT DE PRODUCTION, ACOR ACIERS DE CONSTRUCTION
RATIONALISE, CREIL.
demeurant à VAUVERT

- **Monsieur REYNAUD ANDRE**
AGENT RESEAUX, SOCIETE REGIONALE DE DISTRIBUTION D EAU-
SRDE, ALES.
demeurant à SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX

- **Monsieur RIBA PIERRE**
TECHNICIEN, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à SAUVETERRE

- **Monsieur RIBIERE DANIEL**
TECHNICIEN SUPERIEUR D'ENCADREMENT, AREVA NC, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à GOUDARGUES

- **Monsieur RODRIGUEZ ANDRE**
AGENT QUALIFIE DE MAINTENANCE, ONYX LANGUEDOC-
ROUSSILLON, NIMES.
demeurant à MARGUERITTES

- **Monsieur ROMAN JOSE**
RESPONSABLE PARC MATIERES, ROCHE PERE & FILS SA, NIMES.
demeurant à SAINT-GILLES

- **Madame ROMERO FRANCOISE**
OUVRIERE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur ROQUES DANIEL**
SURVEILLANT, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Monsieur ROUBAUD BRUNO**
AGENT DE SECURITE, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à GOUDARGUES

- **Monsieur ROULE PATRICK**
CONDUCTEUR INSTALLATIONS INDUSTRIELLES, HARIBO RICQLES
ZAN, UZES.
demeurant à MARTIGNARGUES

- **Madame ROUVRAIS MURIELLE**
OUVRIERE, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à LAVAL-PRADEL

- **Monsieur ROUX DANIEL**
TECHNICIEN, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur RUIZ JEAN**
PREPARATEUR RESPONSABLE DE TRAVEES, BASTIDE DIFFUSION,
SAINT-PRIVAT-DES-VIEUX.
demeurant à MONTEILS

- **Monsieur SABATIER CHRISTIAN**
SPECIALISTE QUALITE LABO, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à AIGUES-VIVES

- **Monsieur SABATIER DOMINIQUE**
OPERATEUR LOGISTIQUE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à VAUVERT

- **Madame SAISSE HUGUETTE**
GESTIONNAIRE LITIGES ET CREANCES, CPAM Avignon, AVIGNON.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Monsieur SALERT PIERRE**
SPECIALISTE MAINTENANCE, NESTLE WATERS SUPPLY SUD,
VERGEZE.
demeurant à SALINELLES

- **Madame SARNETTE MAGALI**
ASSISTANTE DE SERVICE SOCIAL, CARSAT du SUD EST, MARSEILLE.
demeurant à LES ANGLES

- **Monsieur SCOLARI CESAR**
RESPONSABLE METHODES MONTAGE, NFM TECHNOLOGIES, LYON.
demeurant à SAINT-NAZAIRE

- **Madame SERGI EVELYNE**
OUVRIER, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ROUSSON

- **Monsieur SERRES CHRISTIAN**
TECHNICIEN D'ENTRETIEN, ARCELORMITTAL MEDITERRANEE, FOS-
SUR-MER.
demeurant à THEZIERS

- **Monsieur SIMON JEAN LUC**
TECHNICIEN PRINCIPAL CHARGE D'AFFAIRE, AREVA NC, BAGNOLS-
SUR-CEZE.
demeurant à SAINT-VICTOR-LA-COSTE

- **Monsieur SOLBES MICHEL**
DECONTAMINATEUR, AREVA NC, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à BAGNOLS-SUR-CEZE

- **Madame SOULIER CHRISTINE**
AGENT FONCTION SUPPORT, NESTLE WATERS SUPPLY SUD, VERGEZE.
demeurant à AIMARGUES

- **Monsieur SURLEVE DIDIER**
INGENIEUR COMMERCIAL, GUNNEBO FRANCE, VELIZY-
VILLACOUBLAY.
demeurant à NIMES

- **Madame SUZZI MARIE FRANCOISE**
REFILATRICE, JALLATTE SAS, SAINT-HIPPOLYTE-DU-FORT.
demeurant à ALES

- **Monsieur TABERNER ALAIN**
OPERATEUR ZONE CONDITIONNEMENT, NESTLE WATERS SUPPLY
SUD, VERGEZE.
demeurant à AIGUES-VIVES

- **Monsieur TAHOURI SAID**
INGENIEUR CADRE, PSA PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE,
MONTBELIARD.
demeurant à MILHAUD

- **Monsieur TIXADOR FREDERIC**
INGENIEUR CHERCHEUR, CEA MARCOULE, BAGNOLS-SUR-CEZE.
demeurant à VILLENEUVE-LES-AVIGNON

- **Madame TOULOUSE MIREILLE**
AGENT DE FABRICATION, MERLIN GERIN ALES, ALES.
demeurant à ALES

- **Monsieur TRAMIER ROLAND**
EMPLOYE, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à SAINT-ALEXANDRE

- **Monsieur TRUPHEMUS MARC**
ADJOINT AU DIRECTEUR D'AGENCE, CAISSE D'EPARGNE Languedoc-
Roussillon, MONTPELLIER.
demeurant à NIMES

- **Monsieur VAILHE BERNARD**
CONSEILLER CLIENTELE PROFESSIONNELLE, BANQUE POPULAIRE DU
SUD, NIMES.
demeurant à NIMES

- **Monsieur VALLIER JOEL**
TECHNICIEN, EURODIF PRODUCTION, PIERRELATTE.
demeurant à PONT-SAINT-ESPRIT

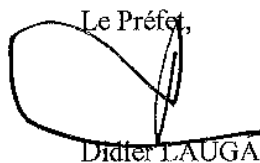
- **Monsieur VATBLE MAURICE**
DOCKER, SEAYARD, PORT SAINT LOUIS DU RHONE.
demeurant à FOURQUES

- **Monsieur VELAY FRANCIS**
TECHNICIEN PRESTATIONS, Caisse Primaire d'Assurance Maladie du GARD,
NIMES.
demeurant à SAINT-JEAN-DU-PIN

- **Madame VERHEYDE Marie-Jeanne**
agent fonction support, Nestlé waters supply sud, Vergèze
demeurant à Beauvoisin
- **Monsieur VINCENT Bernard**
chef d'équipe, Onet services, Bagnols sur cèze
demeurant à Bagnols sur cèze
- **Monsieur VIRET Philip**
opérateur zone conditionnement, Nestlé waters supply sud, Vergèze
demeurant à Codognan
- **Madame VIZIER Marie-Rose**
agent de fabrication, Merlin Gerin Alès, Alès
demeurant à Les mages
- **Monsieur VOLLE Charly**
ouvrier, Eurodif production, Pierrelatte
demeurant à Laval-saint-roman
- **Madame WAMPACH Martine**
ouvrière, Merlin Gerin Alès, Alès
demeurant à Salindres
- **Monsieur XEUX William**
coordinateur, grands garages du Gard, Nîmes.
demeurant à Nîmes
- **Monsieur ZIELINSKI Patrick**
conducteur de travaux, Ineo engie, Toulouse
demeurant à Méjannes-le-clap

Article 5: Le secrétaire général de la préfecture et le directeur régional adjoint, responsable de l'unité départementale du Gard sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nîmes, le 15 septembre 2017

Le Préfet,

 Didier LAUGA

Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture du Gard

30-2017-09-19-005

Arrêté interprefectoral RPPi canal rhone Sète et petit
Rhône du 19 septembre 2017

règlement particulier de police de la navigation intérieure

**ARRETE INTER-PREFECTORAL PORTANT RÈGLEMENT PARTICULIER DE
POLICE DE LA NAVIGATION INTERIEURE**

SUR L'ITINERAIRE

***CANAL DU RHONE A SETE
ET
PETIT RHONE***

**Les préfets des départements des Bouches-du-Rhône, du Gard et de
l'Hérault ;**

Vu le code des transports, notamment son article L.4241-1 ;

Vu le code du sport,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012 déterminant la liste des mesures temporaires d'interruption ou de modification des conditions de la navigation pouvant être prises par le gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu la proposition de Voies Navigables de France, gestionnaire de la voie d'eau ;

Vu la dernière révision du RGPNI réalisée en 2015 ;

Vu la consultation préalable ;

Arrêtent :

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1er. Champ d'application

Le règlement général de police de la navigation intérieure est désigné ci-après, par le sigle RGP
Le présent règlement particulier de police de la navigation intérieure est désigné ci-après, par le sigle RPP.

Sur les eaux intérieures et leurs dépendances énumérées ci-après, constituant « l'itinéraire Canal du Rhône à Sète / Petit Rhône »,

- *Canal du Rhône à Sète*

Itinéraire principal après sa jonction avec le Petit Rhône (PK 0,00) et sa limite avec le port de Sète (PK 65,406) et la branche Ouest d'Aigues-Mortes ;

Itinéraire secondaire de Beaucaire à St-Gilles et branche Est d'Aigues-Mortes,

Itinéraire secondaire de Frontignan du PK 0 depuis le croisement avec le réseau principal (au PK 62,776) jusqu'à l'étang de Thau (PK 7, 046),

Embranchement secondaire du canal de la Peyrade du PK 0 au croisement avec l'itinéraire secondaire de Frontignan (au PK 5,280) jusqu'au pont du Mascoulet (PK 2, 250).

- *Petit Rhône jusqu'à la mer*

Itinéraire principal de la défluence d'Arles (PK 279,300) au carrefour de l'écluse de St-Gilles (PK 299,600) ;

Itinéraire secondaire du carrefour de l'écluse de Saint-Gilles (PK 299,600) à la mer (PK 336,700),

la police de la navigation est régie par les dispositions du RGP mentionné à l'article L. 4241-1 du code des transports, par celles du présent arrêté portant RPP d'itinéraire et par les prescriptions temporaires diffusées par avis à la batellerie.

Pour chaque article du présent arrêté, le numéro de l'article de référence du code des transports (RGP) est rappelé entre parenthèses.

Sur cet itinéraire, certaines dispositions spécifiques de police de la navigation géographiquement limitées sont également définies par d'autres arrêtés préfectoraux valant règlement particulier de police et réglementant la pratique de la navigation de plaisance et des sports nautiques (RPP dit « plaisance »).

Article 2. Définitions

Les définitions du RGP sont utilisées pour l'application du présent RPP, entre autres les articles L4000-3, R4000-1, D4200-1, A4241-1.

Ainsi, sont respectivement dénommés (L4000-3 du RGP) :

1° bateau : toute construction flottante, destinée à la navigation intérieure et à la navigation entre le premier obstacle à la navigation des navires et la limite transversale de la mer ;

Pour l'application du présent RPP la notion de bateau inclura également les navires

2° engin flottant : toute construction flottante portant des installations destinées aux travaux sur les eaux intérieures

3° établissement flottant : toute construction flottante qui n'est pas normalement destinée à être déplacée

4° matériel flottant : toute construction ou objet flottant apte à naviguer, autre qu'un bateau, un engin flottant ou un établissement flottant.

Construction flottante : pour l'application du présent RPP, la notion de construction flottante inclura les bateaux, les engins flottants, les établissements flottants et les matériels flottants et les navires.

Les définitions suivantes sont introduites :

– Longueur utile d'une écluse : longueur utilisable par le bateau, correspondant à la distance entre la corde du mur de chute amont et l'extrémité amont de la chambre de porte aval.

– Longueur maximale d'un bateau dans une écluse : longueur égale à la longueur utile de l'écluse, et qui peut lui être supérieure si la forme du bateau est adaptée à celle de l'écluse

– Largeur utile d'une écluse : largeur utilisable par le bateau, entre les baloyers et entre les portes amont et aval.

– Menue embarcation : tout bateau dont la longueur de la coque est inférieure à 20 mètres, à l'exception des bateaux qui sont construits ou aménagés pour remorquer, pousser ou mener à couple des bateaux autres que des menues embarcations, des bacs et des bateaux autorisés au transport de plus de 12 passagers

– Véhicule nautique à moteur (VNM) : engin dont la longueur de coque est inférieure à 4 mètres, équipé d'un moteur à combustion interne qui entraîne une turbine, constituant sa principale source de propulsion, et conçu pour être manœuvré par une ou plusieurs personnes.

Convoi : formation d'au moins 2 bateaux comportant au minimum un bateau motorisé assurant la propulsion.

Paragraphe 1 – Obligations générales relatives au conducteur et à la tenue de la barre.

Article 3. Exigences linguistiques

(Article R. 4241-8, alinéa 2)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

Article 4. Règles d'équipage

(Article D. 4212-3, alinéa 1)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

Paragraphe 2 – Obligations générales relatives à la conduite.

Article 5. Caractéristiques des eaux intérieures

(Article R. 4241-9 alinéa 1)

Canal du Rhône à Sète				
Voies d'eau concernées	Longueur utile des écluses	Largeur utile des écluses	Mouillage des ouvrages et du chenal (5)	Hauteur libre sous ouvrage au-dessus du seuil des PHEN sur passe réduite (1)
Itinéraire principal				
-Écluse de Saint Gilles	195	12	3,00	7,20
-chenal (y compris branche Ouest d'Aigues-Mortes)			3,00	4,96
Itinéraire secondaire				
– de Beaucaire à Saint-Gilles (chenal et écluse de Nourriguier)	80	12	2,00	4,35 (2)
– d'Aigues-Mortes , entre les limites Est de la déviation et le port			2,00	4,82
– de Frontignan à l'étang de Thau			2,00	4,75 (3)
– du canal de la Peyrade			0,80	1,25 (4)

(1) Des avis à la batellerie informent les usagers que les plus hautes eaux navigables sont atteintes. Les caractéristiques détaillées des passes navigables par pont et ouvrages divers traversant la voie d'eau (notamment gazoducs, oléoducs, lignes téléphoniques, lignes électriques...) sont portées à la connaissance du public par un avis à la batellerie n°1.

(2) Pour la passerelle piétonne de Beaucaire : position normale : 3,00 m ; position haute : 5,00 m.

(3) En extrémité, le pont levant de Frontignan présente les hauteurs libres suivantes : position normale : 0,95 m ; position haute : 4,75 m

(4) Au plus haut de la buse métallique supportant la route d'accès à la ZI eaux blanches

(5) les mouillages sont donnés par référence au 0 NGF sauf pour le bief entre Beaucaire et l'écluse de Nourriguier, pour lequel le mouillage de 2,00 m est donné par référence à la retenue normale qui est de +3,86 m NGF.

Petit Rhône

Voies d'eau concernées	Longueur utile des écluses	Largeur utile des écluses	Mouillage des ouvrages ou du chenal	Hauteur libre sous ouvrage au-dessus du seuil des RNPC sur passe réduite
Petit Rhône d'Arles à Saint-Gilles (itinéraire principal)			2,50	5,24
Petit Rhône, de l'écluse de Saint-Gilles à la mer (itinéraire secondaire)			1,00	2,50 (1)

(1) Lorsque le bac du Sauvage est à l'arrêt. Lorsqu'il est en mouvement le tirant d'air sous le câble est variable.

Article 6. Dimensions des bateaux (Article R. 4241-9 alinéa 3)

Les dimensions des constructions flottantes admises à circuler sur les eaux intérieures visées à l'article 1 ne doivent pas excéder, chargement compris, les valeurs suivantes exprimées en mètres :

Canal du Rhône à Sète :

Voies d'eau concernées	Longueur de bout en bout (gouvernail replié)	Largeur hors tout
Itinéraire principal (hors branche ouest d'Aigues-Mortes)	120,00	10,00

Branche Ouest Aigues-Mortes (chenal)	80,00	8,00
Itinéraire secondaire de Beaucaire à Saint-Gilles	70,00	8,00
Itinéraire secondaire d'Aigues-Mortes entre les limites Est de la déviation et le port	80,00	8,00
Itinéraire secondaire de Frontignan à l'étang de Thau	80,00	8,00
itinéraire secondaire du canal de la Peyrade	Accessible seulement aux menues embarcations	

Petit Rhône :

Voies d'eaux concernées	Longueur de bout en bout (gouvernail replié)	Largeur hors tout
D'Arles à St Gilles	190,00	10,00
De St-Gilles à la mer	39,50	5,00

Article 7. Hauteur maximale des superstructures des bateaux

(Article R.4241-9, alinéa 2)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP.

Toutefois l'attention des usagers des eaux intérieures est attirée sur le fait qu'il est important de connaître les contraintes liées aux lignes électriques moyenne et haute tension qui sont répertoriées dans l'avis à la batellerie n°1.

Article 8. Vitesse des bateaux

(Article R. 4241-10, alinéa 1 et R 4241-11)

Sur l'ensemble des voies mentionnées à l'article 1^{er}, les menues embarcations sont dispensées d'être équipées d'un dispositif de mesure et de lecture de vitesse.

Sur le Canal du Rhône à Sète :

La vitesse de marche des constructions flottantes motorisées ne doit pas excéder 6 kilomètres/heure par rapport au fond.

Cette vitesse maximale est portée à 10 kilomètres/heure pour les constructions flottantes motorisées de moins de 20 mètres.

Toutefois, ces vitesses maximales sont réduites à 4 kilomètres/heure :

- à l'approche et dans la traversée des ponts (fixes ou mobiles), des écluses, des portes du Vidourle et des ports,
- à l'approche et lors du dépassement d'engins flottants au travail ou en stationnement.

Sur le Petit Rhône :

La vitesse de marche des constructions flottantes motorisées ne doit pas excéder 15 km/h par rapport au fond,

Les embarcations motorisées assurant la sécurité de la pratique organisée d'un sport nautique peuvent temporairement dépasser ces limitations de vitesse, sans excéder 20km/h, à la condition expresse de faire nécessité à une urgence.

Les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux embarcations de service des forces de l'ordre, des services de secours ou de l'exploitant lorsqu'ils sont en intervention.

Article 9. Restrictions à certains modes de navigation.

(Article R. 4241-14)

La puissance des moteurs installés sur les bateaux et les convois doit être suffisante pour leur permettre d'atteindre une vitesse moyenne de 3,6 km/h par rapport au fond en plein bief dans le sens montant.

La navigation des constructions flottantes non motorisées et non intégrées dans un convoi (cf article 2) est interdite sur l'ensemble des voies mentionnées à l'article 1^{er}, sauf aux conditions décrites aux articles 36 et 37 du présent règlement.

Les dispositions ci-dessus ne s'appliquent pas aux engins flottants réalisant des travaux, ni aux bateaux des pêcheurs professionnels lorsqu'ils rejoignent les étangs pour l'exercice de leur profession.

La traversée du canal du Rhône à Sète, itinéraire principal, est tolérée pour les constructions flottantes non motorisées des pêcheurs professionnels qui rejoignent les étangs et sous réserve qu'elle s'effectue en une seule fois, selon la trajectoire la plus courte possible, sans s'attarder ou louvoyer.

Paragraphe 3 - Obligations de sécurité

Article 10. Port du gilet de sauvetage ou d'une aide individuelle à la flottabilité.

(Article R. 4241-17)

En application des articles R. 4241-15 et R. 4241-16 du RGP, le port du gilet de sauvetage ou d'une aide individuelle à la flottabilité relève de la responsabilité du conducteur du bateau. Les personnes à bord des constructions flottantes non motorisées utilisées pour la pratique organisée d'un sport nautique définie à l'alinéa 17 de l'article A.4241-1 du code des transports, doivent respecter les dispositions spécifiques du code du sport ou du règlement de leur fédération sportive. Toutefois, en raison du gabarit des fleuves concernés ainsi que des tailles et hauteurs des écluses concernées, le port du gilet de sauvetage est obligatoire lors du franchissement des écluses pour toutes les personnes assurant les manœuvres d'éclusage.

Ces équipements doivent être adaptés à la morphologie des personnes à bord et avoir un niveau de performance conforme à la réglementation.

Article 11. Restrictions et interdictions à la navigation en périodes de glaces et de crues.

(Article R. 4241-25, alinéa 3)

Les dispositions de cet article ne s'appliquent pas aux bateaux de service des forces de l'ordre, des services de secours ou de l'exploitant lorsqu'ils sont en intervention.

a- Définition de la période de crue

Canal du Rhône à Sète :

Dès que le niveau du canal atteint 0,70 m NGF à l'aval de l'écluse de St-Gilles, les *Plus Hautes Eaux Navigables* (PHEN) sont déclarées dans le département du Gard c'est-à-dire sur la section du canal comprise entre l'aval de l'écluse de Saint-Gilles et les portes du Vidourle.

Dès que le niveau du canal atteint 0,40 m NGF sur la section du canal située à l'aval des portes du Vidourle, les PHEN sont déclarées dans le département de l'Hérault.

Petit Rhône :

Sur le Petit Rhône, les restrictions de navigation en période de crues (RNPC) sont déclarées lorsque le débit de la station de référence dépasse le seuil de crue de plus de 5 %. Les RNPC se terminent lorsque le débit à cette station de référence redescend de plus de 5 % en dessous du seuil de crue.

Petit Rhône	Station de référence	Seuil de crue -5 % (m ³ /s)	Seuil de crue (m ³ /s)	Seuil de crue + 5 % (m ³ /s)	Ecluses
De la défluence avec le Rhône jusqu'à la mer	Beucaire (PK 269,600)	3900	4100	4300	Beucaire Saint-Gilles

b - Restrictions et interdictions.

Canal du Rhône à Sète :

Dès que les PHEN sont atteintes, la navigation est interdite dans le département concerné.

Petit Rhône :

Lorsque les RNPC sont déclenchées toute navigation est interrompue, sauf celle des bateaux de commerce motorisés ou en convoi s'ils naviguent avec les seuls membres d'équipage à bord.

Les bateaux dont la navigation est interrompue doivent regagner dans les meilleurs délais un ap-
pointement ou un poste d'attente et se mettre en sécurité.

Écluse de Saint-Gilles

Dès que les RNPC sont déclarées sur le Petit Rhône, le franchissement de l'écluse de Saint-Gilles n'est autorisé dans le sens montant qu'aux bateaux de commerce motorisés ou en convoi s'ils na-
viguent avec les seuls membres d'équipage à bord.

L'écluse de Saint-Gilles est fermée à la navigation dès lors que la côte de 2,90 m NGF est atteinte à l'amont de l'écluse.

Ouvrage des portes du Vidourle

Lorsque la rivière « Vidourle » est en crue, les portes sont abaissées sur le canal du Rhône à Sète.

c- Information des usagers.

Les usagers de la voie d'eau sont informés des restrictions de navigation sur le canal du Rhône à Sète, à l'écluse de Saint-Gilles ou aux Portes du Vidourles par un avis à la batellerie.

Les usagers s'informent des RNPC sur le Petit Rhône en consultant le site internet de la Compa-
gnie Nationale du Rhône (CNR) [http: www.inforhone.fr](http://www.inforhone.fr) – rubrique RNPC et au moyen des pan-
neaux aux écluses.

Paragraphe 4 – Prescriptions temporaires.

(Article R. 4241-26)

(sans objet)

Paragraphe 5 – Embarquement, chargement, déchargement et transbordement.

(Article R. 4241-27)

Article 12. Zones de non-visibilité.

(Article A. 4241-27, alinéa 3)

12.1 Zones de non-visibilité

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP.

12.2 Zones de chargement, de déchargement ou de transbordement.

(Article R4241-29)

Les opérations de chargement, de déchargement ou de transbordement sont interdites en dehors des ports ou des emplacements mentionnés dans l'annexe 5 du présent arrêté.

Paragraphe 6 -Documents devant se trouver à bord.

Article 13. Documents devant se trouver à bord

(Article R. 4241-31 et R. 4241-32)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

Paragraphe 7 – Transport spéciaux.

(Article R. 4241-35 à R. 4241-37)

(sans objet – le RGP ne prévoit pas la possibilité de mesures d'application prises par RPP)

Paragraphe 8 – Manifestations sportives, fêtes nautiques et autres manifestations.

(Article R. 4241-38, A. 4241-38-1 à A. 4241-38-4)

(sans objet)

Paragraphe 9 -Intervention des autorités chargées de la police de la navigation.

(sans objet – le RGP ne prévoit pas la possibilité de mesures d'application prises par RPP)

**CHAPITRE II
MARQUES ET ÉCHELLES DE TIRANT D'EAU**

(Article R. 4241-47)

(sans objet – le RGP ne prévoit pas la possibilité de mesures d'application prises par RPP)

CHAPITRE III SIGNALISATION VISUELLE

(Article R. 4241-48)

(sans objet – le RGP ne prévoit pas la possibilité de mesures d'application prises par RPP)

CHAPITRE IV SIGNALISATION SONORE, RADIOTÉLÉPHONIE ET APPAREILS DE NAVIGATION DES BATEAUX

Article 14. Radiotéléphonie

(Articles R. 4241-49 et A. 4241-49-5, chiffre 3)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP.

Article 15. Appareil radar.

(Article R.4241-50-1, chiffre 5)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP.

Article 16. Système d'identification automatique.

(Article R. 4241-50, 2^e alinéa)

Sur les voies à grand gabarit visées à l'article 1^{er}, tous les bateaux faisant route doivent activer leur système d'identification automatique Intérieur (AIS Intérieur)

Sont dispensés de cette obligation :

- les menues embarcations au titre de l'article R4000-1 7^o du règlement général de police ;
- les constructions flottantes en convoi ; dans ce cas le bateau qui assure la propulsion principale active son AIS ;

- les bateaux des forces de l'ordre et les bateaux des services de secours.
- Les barges de poussage sans système de propulsion propre
- les bateaux autorisés au transport de moins de 12 passagers

Pour des raisons de sécurité, cette obligation s'applique également :

- aux bateaux à passagers de plus de 12 passagers lorsqu'ils stationnent et qu'ils sont en exploitation (hors période d'hivernage) ;
- aux engins flottants lorsqu'ils interviennent dans le cadre d'un chantier et qu'ils ne sont pas accouplés à un bateau où l'AIS est activé

CHAPITRE V

SIGNALISATION ET BALISAGE DES EAUX INTÉRIEURES

Article 17. Signalisation et balisage des eaux intérieures

(Articles R. 4241-51, R. 4241-52, R. 4242-6 et R. 4242-7)

Sur le Petit Rhône, d'Arles à l'écluse de Saint-Gilles, le chenal est balisé avec déport de 10 mètres à l'extérieur du chenal, dont la largeur est de 30 mètres.

CHAPITRE VI

RÈGLES DE ROUTE

(Article R. 4242-53)

Article 18. Généralités

(Article A. 4241-53-1, chiffre 1)

Sur l'ensemble du Canal du Rhône à Sète, le sens conventionnel de la descente est :

Réseau principal

- de Saint- Gilles vers Sète ;
- d'Aigues-Mortes vers le carrefour Ouest (branche Ouest).

Réseau secondaire

- de Beaucaire vers Saint-Gilles
- du carrefour Est de la déviation Aigues-Mortes vers Aigues-Mortes (branche Est);
- de Frontignan vers l'Étang de Thau ;
- du carrefour avec réseau secondaire de Frontignan vers le Pont du Mascoulet

Article 19. Croisement et dépassement

(Article A. 4241-53-4, chiffres 1.b et 3.b)

Sur le réseau principal du canal du Rhône à Sète, la largeur du chenal de navigation varie entre 10.00 et 20.00 m. Compte tenu de cette largeur réduite, le croisement et le dépassement sont interdits, sauf dans les zones aménagées pour cet usage.

En dehors de ces zones aménagées, les conducteurs des bateaux doivent s'assurer de l'absence d'autres unités dans le chenal avant de s'y engager en navigation. Pour cela ils doivent effectuer un appel par VHF sur le canal 10 et se renseigner à l'écluse de Saint Gilles, pour connaître l'état du trafic.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux embarcations assurant la sécurité de la pratique organisée d'un sport nautique.

Article 20. Dérogation aux règles normales de croisement.

(Article A. 4241-53-7, chiffre 2. a)

Les dispositions du présent article sont référencées à l'article 19 du présent arrêté.

Article 21. Passages étroits, points singuliers

(Article A. 4241-53-8, chiffre 3)

Les traversées des fleuves du Lez et du Vidourle ont lieu alternativement dans chaque sens.

Les bateaux s'y engagent dans l'ordre de leur arrivée.

Article 22. Navigation sur les secteurs où la route est prescrite.

(Article A. 4241-53-13, chiffre 1)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP.

Article 23. Virement.

(Article A. 4241-53-14, chiffre 5)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

Article 24. Arrêt sur certaines sections.

(Article A. 4241-53-20, chiffre 2)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

Article 25. Prévention des remous.

(Article A.4241-53-21, chiffre 1)

Les secteurs de la voie d'eau où il est interdit de créer des remous, défini à l'annexe 1, sont indiqués par un panneau A9. Sur ces secteurs, les bateaux doivent régler leur vitesse pour éviter de créer des remous ou un effet de succion qui soient de nature à causer des dommages à des bateaux en stationnement ou faisant route, ou à des ouvrages, ou aux berges.

Article 26. Passages des ponts et des barrages.

(Article A. 4241-53-26)

Les secteurs où la navigation n'est autorisée qu' à l'intérieur de l'espace compris entre deux panneaux A.10 indiquant une ouverture de pont ou de barrage sont référencés à l'annexe 2.

La passerelle flottante de Villeneuve-lès-Maguelone est laissée en position normale ouverte pour la navigation ; celle-ci ayant la priorité de passage.

Article 27. Passages aux écluses.

(Article A. 4241-53-30, chiffres 13 et 14)

L'écluse de Beaucaire est actuellement fermée à la navigation.

L'écluse de Nourriguier est mécanisée et semi-automatisée. La manœuvre est effectuée par l'utilisateur qui doit respecter la signalisation en place et appliquer les consignes portées sur l'ouvrage.

Règles générales :

- Les usagers retirent leurs amarres seulement après avoir été autorisés à sortir du sas ce qui se traduit par l'allumage du feu vert.
- Au cours d'un éclusage simultané d'un bateau de plaisance et d'un bateau de commerce, le bateau de commerce entre le premier.
- À l'écluse de Saint Gilles le passage des écluses de nuit se fait à la demande selon la procédure décrite à l'annexe 6.
- Conformément aux dispositions de l'alinéa 13 de l'article A4241-53.30 du code des transports, les conducteurs sont autorisés à faire, exceptionnellement et pour des raisons de sécurité, usage des moyens mécaniques de propulsion si celui-ci permet de contrer un dépla-

cement non intentionnel, pouvant induire un risque de heurt avec un autre bateau ou avec les portes de l'écluse. Dans ces situations, les conducteurs devront veiller à limiter les remous et à n'utiliser que les propulseurs d'étraves pour les bateaux qui en disposent.

Règles spécifiques :

Cas des bateaux affectés au transport de matières dangereuses :

Lors d'un éclusage commun, une distance de 10 mètres minimum doit être respectée entre le bateau transportant des matières dangereuses (pour les hydrocarbures qu'il soit chargé ou vide non exempt de gaz dangereux) et les autres bateaux.

Les bateaux transportant des matières dangereuses doivent être éclusés isolément des bateaux de transport de passagers ou de plaisance, conformément à l'article A4241-53-30§ 8 et 10 du RGP.

Cas des bateaux de plaisance :

Un bateau de plaisance ne peut être éclusé isolément.

Par dérogation il pourra être éclusé seul, s'il n'a pas été possible de l'écluser avec un autre bateau dans un délai de 20 minutes. Ce délai commence à courir à partir du moment où le bateau de plaisance isolé arrive à moins de 100 mètres de l'écluse.

Cas des constructions flottantes non motorisées :

Le franchissement de l'écluse est interdit aux constructions flottantes non motorisées, et non intégrées à un convoi.

Toutefois à titre exceptionnel, ce franchissement peut être autorisé après accord préalable de l'exploitant.

Cas des véhicules nautiques à moteur (cf article 2 du présent RPP) :

L'éclusage isolé ou en groupe des véhicules nautiques à moteur est interdit.

Article 28. Cas particulier des lacs et grands plans d'eau

(Article A. 4241-53-1, chiffre 2)

Sans objet.

CHAPITRE VII RÈGLES DE STATIONNEMENT

(Articles R. 4241-54)

Article 29. Garages des écluses, zones d'attente des alternats, et garages à bateaux.

(Articles A. 4241-1, A. 4241-54-1 et A. 4241-54-2)

Le stationnement des bateaux est interdit, sauf dans les zones signalées par des panneaux E5 et listées dans l'annexe 3.

Il est strictement interdit de stationner en tout temps le long des murs divisoirs ou des murs guides en amont et en aval des écluses ; les bollards établis sur ces ouvrages sont uniquement destinés à faciliter les manœuvres exceptionnelles.

Le long des quais et dans les ports de commerce, seuls les bateaux de transports de marchandises ont le droit de stationner pour y effectuer des opérations de manutention. Ces bateaux peuvent stationner dans les ports pendant le temps nécessaire aux opérations de chargement et de déchargement.

Le stationnement des bateaux transportant des matières inflammables ou explosibles ou qui, ayant transporté de telles matières, ne sont pas exempts de gaz dangereux est interdit dans les agglomérations, sauf au point de chargement et de déchargement de ces produits.

Le stationnement est également interdit sur les secteurs suivants :

- sur le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine DEULEP à St Gilles, en rive gauche de la branche principale du canal du Rhône à Sète soit du PK 24 au PK 24,500
- sur le périmètre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT) de l'usine GDH à Frontignan, soit :
 - sur les deux rives de la branche secondaire du canal du Rhône à Sète de Frontignan à l'étang de Thau du PK 02.045 au PK 03.440
 - sur les deux rives de la branche principale du canal du Rhône à Sète du PK 64.000 au PK 64.700.

Article 30. Ancrage.

(Article A. 4241-54-3)

L'ancrage est interdit sur la totalité du canal du Rhône à Sète.

Article 31 : Amarrage.

(Article A. 4241-54-4)

L'amarrage est interdit sur le canal du Rhône à Sète sauf dans les zones définies à l'annexe 3.

Article 32. Stationnement dans les garages des écluses

(Article A. 4241-54-9)

Le stationnement dans les garages amont et aval des écluses est toléré la nuit ou lorsque les conditions de visibilité l'exigent (temps bouché : brouillard, fortes pluies) à condition que cela ne gêne pas le passage des autres bateaux.

Article 33. Bateaux recevant du public à quai

(Article R. 4241-54)

Les bateaux à passagers recevant du public à quai sont soumis aux dispositions des articles R. 4211-6 à R. 4211-9. Le présent règlement particulier limite à 72 heures le stationnement de tels bateaux.

CHAPITRE VIII

RÈGLES COMPLÉMENTAIRES APPLICABLES À CERTAINS BATEAUX ET AUX CONVOIS

Article 34. Règles d'annonce applicables à certains bateaux ou aux convois.

(Article D. 4241-55 et A. 4241-55-1)

Sans préjudice des autres dispositions du présent RPP prévoyant des obligations d'annonce par VHF, le présent règlement particulier définit une obligation d'annonce à l'écluse de Saint-Gilles dans les deux sens.

Article 35. Fréquences et durées de circulation des bateaux à passagers.

(Article R. 4241-58)

Le présent RPP n'introduit pas de prescription complémentaire au RGP

CHAPITRE IX

NAVIGATION DE PLAISANCE ET ACTIVITÉS SPORTIVES

Article 36. Circulation et stationnement des bateaux de plaisance.

(Article A. 4241-59-2)

Navigation de plaisance :

Les dispositions ci-après s'appliquent aux constructions flottantes de plaisance en dehors de leur usage à des fins d'activités sportives (cf article 37).

Les constructions flottantes de plaisance motorisées ne sont admises à circuler sur les eaux intérieures et leurs dépendances visées à l'article 1er qu'à la condition expresse de ne pas apporter d'entrave à la navigation de commerce, et dans le respect des dispositions des articles 9, 11 et 27 du présent RPP qui restreignent la navigation à certains types de constructions flottantes.

Les constructions flottantes de plaisance non motorisées sont admises à circuler sur le petit Rhône, de l'écluse de saint Gilles à la mer, dans le respect des dispositions des articles 9, 11 et 27 du présent RPP qui restreignent la navigation à certains types de constructions flottantes.

Là où leur navigation est autorisée, il est interdit aux constructions flottantes de plaisance non motorisées de s'attarder et aux bateaux à voile de louvoyer dans le chenal, lorsqu'un bateau de commerce est en vue.

Autres activités de plaisance ou de loisirs :

La pratique d'activités de plaisance ou de loisirs peut être spécifiquement réglementée par RPP dit de plaisance ; dans tous les cas, elle est conditionnée par le respect des réglementations s'appliquant à la navigation (entre autres : RGP, le présent RPP, d'éventuels RPP s'appliquant sur la zone pratiquée).

Les dispositions ci-après s'appliquent aux constructions flottantes définies au L 4000-3 du RGP, en dehors de leur usage à des fins d'activités sportives, et en dehors de la navigation de plaisance réglementée ci-avant.

La pratique d'activités de plaisance ou de loisirs non motorisée est tolérée uniquement sur les itinéraires secondaires, à proximité immédiate des rives et à la condition de ne pas apporter d'entrave à la navigation de commerce, et dans le respect des dispositions des articles 9, 11 et 27 du présent RPP qui restreignent la navigation à certains types de bateaux.

En l'absence de dispositions spécifiques émanant d'un RPP plaisance ou d'une autorisation préfectorale de manifestation nautique ; la pratique faisant usage de matériels flottants motorisés ou tractés à des fins de plaisance ou de loisirs est interdite.

Les activités de pêche ne doivent pas présenter de danger à toute forme de navigation, ni créer d'entrave à la navigation tant depuis la berge que depuis un bateau. La pêche à la bouée est

interdite.

Dispositions particulières à la pratique d'un matériel flottant individuel impliquant l'immersion de tout ou partie du corps de son utilisateur (type float-tube)

- *La pratique est interdite là où la baignade est interdite*
- *La pratique est interdite dans le chenal navigable et à sa proximité, et limitée à la proximité immédiate de la rive.*
- *La pratique est interdite, en période de crue*
- *La pratique de nuit ou par temps bouché est subordonnée au respect des dispositions de l'article A.4241-4813 du Code des transports – signalisation des menues embarcations faisant route.*
- *Les utilisateurs ne peuvent ni stationner, ni s'ancrer, ni s'amarrer sous les ponts.*
- *Les utilisateurs doivent respecter la signalisation en place à l'approche des barrages et ne jamais franchir les panneaux d'interdiction de type A1.*

Stationnement

Les constructions flottantes de plaisance non motorisées ont interdiction de stationner, de s'ancrer ou de s'amarrer sous les ponts.

Les zones de stationnement répertoriées à l'annexe 4 sont réservées aux bateaux de plaisance.

Article 37. Sports nautiques

(Article R. 4241-60 et A. 4241-60)

Les activités sportives organisées par des clubs, structures ou fédérations sportives ou effectuées sous leur contrôle, se déroulent conformément aux règles techniques et aux mesures de sécurité définies dans les règlements fédéraux et fédérations délégataires.

La pratique sportive de constructions flottantes motorisées est spécifiquement autorisée dans le cadre de Règlements particuliers de police « de plaisance » précisant les zones d'évolution.

Les dispositions ci-après s'appliquent aux constructions flottantes définies au L 4000-3 du RGP, pour leur usage dans le cadre de la pratique organisée des sports nautiques non motorisés, telle qu'elle est définie dans l'article A4241-1 17^o du Code des transports.

Tout autre usage d'une construction flottante (à l'exception des bateaux de commerces et des engins de travaux) est considéré comme navigation de plaisance ou activité de loisirs, et est régié par l'article 36 du présent RPP ; il en va en particulier de toute pratique faisant usage de construction flottante motorisée.

Compte-tenu de l'étroitesse du canal, des courants sur le Petit Rhône et de la navigation des bateaux de commerce de grandes dimensions, la navigation des constructions flottantes non motorisés sur l'ensemble de l'itinéraire principal du canal du Rhône à Sète (grand gabarit) et du Petit Rhône est limitée à :

- la pratique organisée de l'aviron et du canoë-kayak entre les points kilométriques 3 et 63 de l'itinéraire principal du Canal du Rhône à Sète et entre les points kilométriques 279,300 et 299,600 de l'itinéraire principal du Petit Rhône suivant les dispositions prévues à

l'article 37 du présent RPP ;

- la pratique organisée des sports nautiques non motorisés sur les itinéraires secondaires mentionnés à l'article 1er;
- la navigation sur les zones réglementées par un RPP plaisance ; dans ces zones spécifiques, la priorité de navigation reste toujours aux bateaux de commerce.

Ces pratiques sont autorisées sous les conditions suivantes :

- de jour
- de nuit jusqu'à 21h, sous réserve que les constructions flottantes disposent de la signalisation imposée par le règlement général de police.
- En période de crue tant que les PHEN ne sont pas atteintes, uniquement aux kayaks, sur le canal du Rhône à Sète.

Article 38. Baignade dans les canaux.

(Article R. 4241-61)

La baignade est interdite dans le canal du Rhône à Sète (itinéraire principal et itinéraires secondaires mentionnés à l'article 1er).

Sauf autorisations préfectorales, les plongées subaquatiques sont également interdites dans ces secteurs, à l'exception des plongées effectuées par les forces de police et les services de secours, ainsi que celles réalisées pour l'exécution de travaux ou de réparations soit à la voie navigable, soit à des ouvrages, soit à un bateau accidenté ou en panne. Ces plongées devront faire l'objet d'une information préalable du gestionnaire de la voie d'eau et feront l'objet d'un avis à la batellerie.

CHAPITRE X DISPOSITIONS FINALES

Article 39. Mesures nécessaires à l'application du présent RPP.

(Article R. 4241-66)

En application du dernier alinéa de l'article R. 4241-66 du code des transports, chaque préfet signataire du présent règlement de police est habilité à le modifier par arrêté préfectoral pour en permettre une application différenciée, lorsque ces modifications portent uniquement sur le territoire du département relevant de sa compétence et qu'elles sont sans effet sur celui des autres départements. Dans ce cas, il porte aussitôt ces modifications à la connaissance des autres préfets signataires du présent règlement.

Article 40. Diffusion des mesures temporaires

(Article R. 4241-66, R. 4241-26, A. 4241-26)

Les mesures temporaires prises par les préfets de département en application de l'article R. 4241-66 du code des transports, ou par le gestionnaire de la voie d'eau en application du décret n° 2012-1556 du 28 décembre 2012, sont portées à la connaissance des usagers par voie d'avis à la batellerie et sont consultables en version papier dans les lieux suivants :

- Subdivision Voies Navigables de France de Grand Delta,
1, quai de la gare maritime -13200 Arles ;
- Subdivision de Frontignan
Pointe de Caramus – BP 90071 – 34111 Frontignan Cedex
- ainsi qu'au siège de la Direction territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France,
2, rue de la Quarantaine – 69005 Lyon

Toute modification du présent règlement fait l'objet d'une information par la voie d'un avis à la batellerie.

Article 41. Mise à disposition du public.

(Article R. 4241-66, dernier alinéa)

Le présent RPP est publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements concernés.

Il est consultable en version papier auprès des subdivisions Voies Navigables de France visée à l'article précédant ainsi qu'au siège de la Direction territoriale Rhône Saône de Voies Navigables de France.

Le présent RPP est également consultable depuis le site internet de Voies navigables de France : www.vnf.fr.

Article 42. Recours.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans les deux mois à compter de sa publication.

Article 43. Entrée en vigueur.

Le présent arrêté portant règlement particulier de police entre en vigueur à compter du lendemain de la publication du présent arrêté dans chacun des départements concernés.

Il se substitue à cette date :

- à l'arrêté inter préfectoral portant règlement particulier de police de la navigation intérieure sur l'itinéraire Canal du Rhône à Sète et Petit Rhône actuellement en vigueur.
- À l'arrêté préfectoral n°2014240-0007 approuvé le 28 août 2014 concernant la pratique organisée de l'aviron sur le Canal du Rhône à Sète, itinéraire principal entre les PK 27 et 62,8 dans le département de l'Hérault, actuellement en vigueur.

Les préfets des départements des Bouches du Rhône, du Gard et de l'Hérault ainsi que le directeur général de Voies Navigables de France sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution

du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements cités ci-dessus.


Le 19 SEP. 2017

Signatures

Le préfet des Bouches-
du-Rhône

Le préfet du Gard

Le préfet de l'Hérault


Stéphane BOUILLON

22

du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements cités ci-dessus.

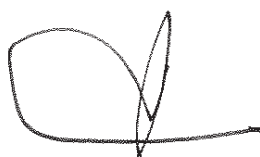
Le 19 SEP. 2017

Signatures

Le préfet des Bouches-
du-Rhône

Le préfet du Gard

Le préfet de l'Hérault

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by a vertical stroke and a horizontal line extending to the right.

Didier LAUGA

du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs des préfectures des départements cités ci-dessus.

Le 19 SEP. 2017

Signatures

Le préfet des Bouches-
du-Rhône

Le préfet du Gard

Le préfet de l'Hérault



Pierre ROUËSSEL

RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE CANAL DU RHÔNE À SÈTE ET PETIT RHONE

ANNEXE 1

PREVENTION DES REMOUS (Article 25)

Canal du Rhône à Sète

Segment 7113 – Branche secondaire de Beaucaire à Saint-Gilles

Point Kilométrique	Rive
1,900	Droite
13,550	Droite
23,950	Droite

Segment 7114 – Branche principale du Gard

Point Kilométrique	Rive
12,120	Droite
26,570	Gauche

Segment 7115 – Branche Est et Ouest d'Aigues-Mortes

Point Kilométrique	Rive
2,100	Droite

Petit Rhône

Point Kilométrique	Rive
321,500	Droite
321,900	Droite
327,000	Droite

RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE CANAL DU RHÔNE À SÈTE ET PETIT RHONE

ANNEXE 2

PASSAGE DES PONTS ET DES BARRAGES

(Article 26)

Département de l'Hérault : Néant

Départements du Gard et des Bouches du Rhône:

Canal du Rhône à Sète : Néant.

Petit Rhône :

Point kilométrique	Rive
281,050	Pont
288,450	Pont
294,600	Pont

RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE CANAL DU RHÔNE À SÈTE
ET PETIT RHONE

ANNEXE 3

GARAGES DES ÉCLUSES
ZONES D'ATTENTE DES ALTERNATS - GARAGES À BATEAUX
(cf Articles 29 et 31 du RPPI)

Les segments identifiés :

- 7113 branche secondaire de Beaucaire à Saint-Gilles
- 7114 branche principale du Gard (de St Gilles aux portes du Vidourle)
- 7115 branches Est et Ouest d'Aigues Mortes
- 7116 branche principale de l'Hérault
- 7118 branche secondaire de Frontignan à l'étang de Thau

LES GARAGES DES ÉCLUSES

Commune	Voie d'eau	PK	Rive
Saint Gilles	CRS segment 7114	0,150	Droite
Saint Gilles	CRS segment 7114	0,650	Droite
Beaucaire	CRS segment 7113	8,000	Droite
Beaucaire	CRS segment 7113	7,400	Droite

LES GARAGES À BATEAUX

APPONTEMENTS BATEAUX-HÔTEL type Freycinet

Commune	Voie d'eau	PK	Rive
Aigues Mortes	CRS segment 7115	3,250	Droite

LES COUCHÉES À BATEAUX OU LIEUX DE STATIONNEMENT DES BATEAUX

Commune	Voie d'eau	PK	Rive
Aigues Mortes	CRS segment 7114	20,900	Gauche + débarquement voiture

LES POSTES D'ATTENTE

Il s'agit des postes d'attente proprement dits avec possibilité d'amarrage.

Réseau Principal (segment 7116)

- poste d'attente de Franquevaux (PK 8 RD)
- poste d'attente des Tourradons (PK 16 RG)
- Poste d'attente Vidourle Amont (PK 26 RD)
- Poste d'attente Vidourle Aval (PK 27 RG)
- Poste d'attente de Frontignan – Caramus (PK 63 RD)

Réseau secondaire (segment 7118) :

- Poste d'attente de Frontignan – Pont mobile amont (PK 1,1 RD)
- Poste d'attente de Frontignan – Pont mobile aval (PK 1,3 RG)

LES ZONES D'ATTENTE DES ALTERNATS :

Il s'agit des zones de croisement qui peuvent être avec ou sans amarrage possible. Il est bien précisé que l'ensemble du Canal du Rhône à Sète est en alternat.

- zone de croisement de pont de la route de Lunel (PK 30)
- zone de croisement des Aresquiers (PK 58)

ANNEXE 4**Zones de stationnement des bateaux de plaisance
(cf article 36 du RPPi)****CANAL DU RHÔNE À SÈTE****Les segments identifiés pour le Canal du Rhône à Sète:**

- 7113 itinéraire secondaire de Beaucaire à St Gilles
- 7114 itinéraire principal du Gard
- 7116 itinéraire principal de l'Hérault
- 7118 itinéraire secondaire de Frontignan à l'étang de Thau

Département de l'Hérault

Commune	Voie d'eau	Rive	PK début	PK fin
Palavas – lieu dit « palavas rive gauche »	segment 7116	Gauche	46,900	47,100
Villeneuve-Lès- Maguelone « Halte du Pilou »	segment 7116	Droite	50,100	50,200
Villeneuve-Lès- Maguelone « Portail de Maguelone »	segment 7116	Gauche	50,400	50,700
Frontignan « Halte fluviale de Frontignan »	segment 7118	Droite	1,260	1,480
Frontignan – lieu dit « Halte de la peyrade »	segment 7118	Droite	5,000	5,100

Département du Gard

Commune	Voie d'eau	Rive	PK
Saint Gilles	segment 7113	Droite	27,550
Saint Gilles	segment 7113	Droite	27,650
Saint Gilles	segment 7113	Droite	27,750
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite	21,600
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite	22,400
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite	22,600
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite	22,800

Commune	Voie d'eau	Rive	PK
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite et Gauche	23,000
Aigues Mortes	Segment 7114	Droite	24,400

PETIT RHÔNE

Les segments identifiés pour le Petit Rhône:

- 7110 itinéraire principal de la défluence d'Arles à l'embouquement de l'écluse de Saint Gilles
- 7111 et 7112 itinéraire secondaire de l'embouquement de l'écluse de Saint Gilles à la mer

Départements du Gard et des Bouches du Rhône

Commune	Voie d'eau	Rive	PK
Fourques	segment 7110	Gauche	281,050
Saint Gilles	segment 7110	Droite	296,500
Saint Gilles	Segment 7111	Droite	301,900
Saintes Maries de la Mer	segment 7112	Gauche	334,400

**RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE CANAL DU RHÔNE À SÈTE
ET PETIT RHONE**

ANNEXE 5

**Lieux publics de chargement et de déchargement ou de transbordement
(cf article 12.2)
(article R4241-29)**

Département de l'Hérault

Voie d'eau : Canal du Rhône à Sète

PK	INTITULE	COMMUNE	RIVE	LONGUEUR
6,15	Eaux Blanches	Sète	Gauche	65 m
29,6	Quai du Pont de Lunel	Aigues-Mortes	Gauche	115 m
40,7	Quai du Carnon	Carnon/Maugiuo	Gauche	110 m
46,75	Quai de Palavas	Palavas-les-Flots	Droite	8,40 m

Département du Gard

Pas de lieux répertoriés

RÈGLEMENT PARTICULIER DE POLICE CANAL DU RHÔNE A SETE ET PETIT RHÔNE

ANNEXE 6

PROCÉDURE DE PASSAGE DE L'ECLUSE DE SAINT GILLES (Article 27)

Il revient au conseil d'administration de VNF la responsabilité de fixer les horaires et les jours d'ouvertures des ouvrages nécessaires à la navigation et leurs modalités de mise en œuvre. Ces modalités comprennent notamment la définition des saisons, l'organisation du mode de navigation (libre, à la demande ou le service spécial d'éclusage) et les jours fériés fermés à la navigation.

L'ensemble de ces informations sont précisées, chaque année, dans l'avis à la batellerie n°1 et disponibles sur le site www.vnf.fr.

Préfecture du Gard

30-2017-10-26-001

AP arrêtant le compte administratif 2017 de la CC Côte du
Rhône gardoise

AP arrêtant le compte administratif 2017 de la CC Côte du Rhône gardoise



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU GARD

Préfecture

Nîmes le 26 OCT. 2017

Direction des Collectivités
et du Développement Local

Bureau des finances locales

Affaire suivie par :
Isabelle MAXCH-TERRADE
☎ 04 66 36 43 07
Fax : 04 66 36 42 55
Mél isabelle.maxch@gard.gouv.fr

ARRETE préfectoral n° arrêtant le compte administratif 2017 de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise

*Le préfet du Gard,
Chevalier de la Légion d'honneur,*

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-26 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié n° 00-3580 du 18 décembre 2000 portant constitution de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise ;

VU l'arrêté préfectoral du 12 décembre 2016 mettant fin à l'exercice des compétences de la Communauté de Communes de la Côte du Rhône Gardoise ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 juillet 2017 portant nomination de M. Jean-Michel Longuet en qualité de liquidateur de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise ;

VU le budget de liquidation adopté le 23 juin 2017 par le conseil communautaire de la CCCRG ;

VU les arrêtés préfectoraux n°2017-09-29-B3-002 et n° 2017-10-12-B3-001 portant modification du budget de liquidation de la communauté de communes de la Côte du Rhône gardoise ;

VU le compte de gestion 2017 du comptable ;

CONSIDERANT que conformément à l'article L5211-26 du CGCT, le compte administratif du dernier exercice de liquidation établi en lieu et place de l'organe délibérant de l'établissement par le liquidateur doit être arrêté par le représentant de l'État dans le département;

SUR proposition du liquidateur ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Gard ;



PRÉFECTURE LABELLISÉE
QUALIPREF 2

Hôtel de la Préfecture – 10 avenue Feuchères – 30045 NIMES CEDEX 9
Tél : 0.820.09.11.72 (0,118 € / minute depuis une ligne fixe) – Fax : 04.66.36.00.87 – www.gard.gouv.fr

ARRETE

Article 1^{er}

Le compte administratif 2017 de la communauté de communes de la Côte du Rhône Gardoise, conforme au compte de gestion 2017 établi par le comptable, est arrêté comme suit dans le document annexé au présent arrêté préfectoral.

Article 2

Le secrétaire général de la préfecture du Gard, le directeur départemental des finances publiques du Gard, le liquidateur de la communauté, le comptable de la communauté sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.

Le préfet,

Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE

Annexe à l'arrêté préfectoral
du 26 octobre 2017
REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA CÔTE DU RHÔNE GARDOISE
~~AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)~~

Numéro SIRET :

POSTE COMPTABLE :

TRESORERIE DE VILLENEUVE-LES-AYIGNON

M 14

Compte administratif
voté par nature

BUDGET : (3) principal

ANNEE

2017

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	DEPENSES		RECETTES	
		A		G	
		A	86 352,99	G	188 366,55
	Section d'investissement	B	0	H	0

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)				
		C		I	
		C	11 963,38 (si déficit)	I	(si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J	267 655,71 (si excédent)

+	+			
=	=			
TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	98 316,37	= G+H+I+J	449 018,26

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0	K	0
	Section d'investissement	F	0	L	0
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0	= K+L	0

DEFICIT

EXCÉDENT

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	-	= G+I+K	83 046,18
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L	267 655,71
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L	350 701,89

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
011	Charges à caractère général		
	[...]		
012	Charges de personnel, frais assimilés		
	[...]		
014	Atténuations de produits		
	[...]		
65	Autres charges de gestion courante		
	[...]		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		
	[...]		
66	Charges financières		
	[...]		
67	Charges exceptionnelles		
	[...]		
70	Produits services, domaine et ventes div		
	[...]		

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
73	Impôts et taxes		
	[...]		
74	Dotations et participations		
	[...]		
75	Autres produits de gestion courante		
	[...]		
013	Atténuations de charges		
	[...]		
76	Produits financiers		
	[...]		
77	Produits exceptionnels		
	[...]		
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
010	Stocks (4)		
	[...]		
024	Produits des cessions d'immobilisations		
10	Dotations, fonds divers et réserves		
	[...]		
13	Subventions d'investissement		
	[...]		
16	Emprunts et dettes assimilées		
	[...]		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		
	[...]		
20	Immobilisations incorporelles		
	[...]		
204	Subventions d'équipement versées		
	[...]		
21	Immobilisations corporelles		
	[...]		
22	Immobilisations reçues en affectation (5)		
	[...]		
23	Immobilisations en cours		
	[...]		
	[...]Opération d'équipement n°		
26	Participat° et créances rattachées		
	[...]		
27	Autres immobilisations financières		
	[...]		
	[...]Opération pour compte de tiers n° - (2)		

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	75.000	63 293,29			11 706,71
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 250	7 031,63			1 218,37
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	26 300	11 199,10			15 100,90
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		109 550	81 524,02			28 025,98
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles	4 920	4 828,97			91,03
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionnement		114 470	86 352,99			28 117,01
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)					
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		114 470	86 352,99			28 117,01
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ 11 963,38				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		5 44,74			
70	Produits services, domaine et ventes div	7 000	7 152,59			
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	31 000	169 673,59			
75	Autres produits de gestion courante	3 600	3 871,63			
Total des recettes de gestion courante		41 600	181 242,55			
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	1 20	1 20			
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)					
Total des recettes réelles de fonctionnement		41 720	1 20			
042	Opérat° ordre transfert entre sections (2)	85 000				
043	Opérat° ordre intérieur de la section (2)					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		85 000				
TOTAL		126 720	181 242,55			
Pour information						
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		⁽³⁾ /				

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
60612	Achats non stockés de fournitures non st	3 306,06		3 306,06
60622	Achats non stockés de carburants	707,00		707,00
60632	Achats non stockés de fournitures de per	437,58		437,58
611	Contrats prestations de services	48 790,40		48 790,40
6132	Services extérieurs - Locations immobili	480,00		480,00
6135	Services extérieurs - Locations mobilièr	1 362,10		1 362,10
615232	Réseaux	6 153,96		6 153,96
6182	Services extérieurs - divers - documenta	1 527,01		1 527,01
6226	Rémunération d'intermédiaires et honorai	340,00		340,00
6232	Publicité publications relations publicit	118,00		118,00
6256	Déplacements missions et réceptions - mi	30,00		30,00
627	Autres services extérieurs - services ba	41,18		41,18
SOUS-TOTAL CHAPITRE 011	Charges à caractère général	63 293,29		63 293,29
6216	Personnel affecté par le GFP de rattach	4 818,63		4 818,63
6333	Participation des employés à la format	240,00	240,00	
6456	Charges sécurité sociale et prévoyance v	1 963,00		1 963,00
6475	Autres charges sociales - médecine du tr	250,00		250,00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 012	Charges de personnel et frais assimilés	7 271,63	240,00	7 031,63
658	Charges diverses de gestion courante	11 199,10		11 199,10
SOUS-TOTAL CHAPITRE 65	Autres charges de gestion courante	11 199,10		11 199,10
6712	Charges exceptionnelles - amendes fiscal	33,00		33,00
6718	Charges exceptionnelles - autres charges	1 188,83		1 188,83
673	Charges exceptionnelles - titres annulés	3 062,40		3 062,40
678	Autres charges exceptionnelles	544,74		544,74

N° articles puis totalisation au chapitre	Intitulé	Émissions 1	Annulations 2	DEPENSES nettes 3 = 1 + 2
SOUS-TOTAL CHAPITRE 67	Charges exceptionnelles	4 828,97		4 828,97
TOTAL	DEPENSES REPLEES DE FONCTIONNEMENT	86 592,99	240,00	86 352,99
	TOTAL GENERAL DES DEPENSES DE FONCTIONNE	86 592,99	240,00	86 352,99

N° articles puis totalisation au chapitre	Intritulé	Émissions 1	Annulations 2	RECETTES nettes 3 = 1 + 2
6419	Remboursements sur rémunérations du pers	544.74		544.74
SOUS-TOTAL CHAPITRE 013	Atténuations de charges	544.74		544.74
7066	Prestation services - redevances et droit	7 152.59		7 152.59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 70	Produits des services. du domaine et ven	7 152.59		7 152.59
7478	Participations - autres organismes	169 673.59		169 673.59
SOUS-TOTAL CHAPITRE 74	Dotations et participations	169 673.59		169 673.59
758	Produits divers de gestion courante	3 871.63		3 871.63
SOUS-TOTAL CHAPITRE 75	Autres produits de gestion courante	3 871.63		3 871.63
7718	Autres produits exceptionnels sur opéat	120.00		120.00
SOUS-TOTAL CHAPITRE 77	Produits exceptionnels	120.00		120.00
TOTAL	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	181 362.55		181 362.55
	TOTAL GENERAL DES RECETTES DE FONCTIONNE	181 362.55		181 362.55

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45...	Total des opé. pour compte de tiers (6)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)	85 000			
041	Opérations patrimoniales (1)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	85 000			
	TOTAL				
	Pour information	(2)			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (4)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	82 769,00			
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)				
138	Autres subvent° invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)				
26	Participat° et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
Total des recettes financières					
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (6)				
Total des recettes réelles d'investissement					
021	Virement de la sect° de fonctionnement (1)				
040	Opérat° ordre transfert entre sections (1)				
041	Opérations patrimoniales (1)				
Total des recettes d'ordre d'investissement					
TOTAL					
Pour information					
R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		(2) 267 655,71			

(1) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

II – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

II
A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N <i>à ce jour</i>	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice		
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)			
163 Emprunts obligataires (Total)														
[...]														
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)			<i>Caisse d'Epargne</i>	<i>195.343,75</i>										
1641 Emprunts en euros (total)														
[...]														
1643 Emprunts en devises (total)														
[...]														
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)														
[...]														
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
[...]														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)														
1671 Avances consolidées du Trésor (total)														
[...]														
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)														
[...]														
1675 Dettes pour METP et PPP (total)														

Emprunts et dettes au 31/12/N

II – ANNEXES

II

ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	2013		104 traverse ZAC Plan Sud SE GARAD	Coim d'Espagn	930.000	garantie donnée pour 4 ans			2,67 fixe									
[...]																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
[...]																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
[...]																		
TOTAL GENERAL																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

II – ANNEXES	II
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice :
 Nombre de membres présents :
 Nombre de suffrages exprimés :
 VOTES :
 Pour :
 Contre :
 Abstentions :

Date de convocation :

Présenté par (1),
A , le


Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

[...]	
-------	--

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : .

Arrêté le, 26 OCT. 2017
 Pour le Préfet,
 le secrétaire général

 François LALANNE

Préfecture du Gard

30-2017-10-24-008

Arrêté n° 2017297-001 relatif au remboursement par l'Etat
de l'indemnité aux régisseurs des polices municipales

PREFECTURE

Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité

Bureau des Elections et de la
Réglementation Générale

Réf. : DCL/BERG/Arrêté 2016
Affaire suivie par : Mme ROMAN
☎ 04 66 36 42 19
Mél : pref-contact@gard.gouv.fr

Nîmes, le 24 octobre 2017

ARRETE n° 2017297-001

relatif au remboursement par l'Etat de l'indemnité
aux régisseurs des polices municipales

LE PREFET DU GARD,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2212-5-1 ;

VU le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

VU le décret n° 2008-227 du 8 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 28 mai 1993 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents, modifié par l'arrêté du 3 septembre 2001 ;

VU l'arrêté du 27 décembre 2001 relatif au seuil de dispense de cautionnement des régisseurs d'avances et des régisseurs de recettes ;

VU l'article 102 de la loi de finances rectificative pour 2004 ;

VU l'arrêté du 17 juin 2005 fixant les conditions de remboursement par l'Etat des indemnités de responsabilité versées par les communes et groupements de communes aux régisseurs des régies de recettes au nom et pour le compte de l'Etat et les arrêtés préfectoraux créant les régies ;

VU l'article 25 de l'arrêté du 13 février 2013 modifié par l'article 2 de l'arrêté du 15 avril 2016, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Gard ;

ARRETE :

Article 1er : une somme de **4 768,80 €** est attribuée aux collectivités du Gard au titre du remboursement par l'Etat de l'indemnité aux régisseurs des polices municipales. Cette somme sera prélevée sur les crédits du programme 0119 action 1 du budget du ministère de l'intérieur, exercice 2016.

Article 2 : le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard et le Directeur Régional des Finances Publiques sont chargés, chacun en ce qui concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,
Pour le Préfet,
le secrétaire général

François LALANNE